



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Décembre 2019

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 20 décembre, après des entretiens avec les autorités de la République centrafricaine, achevés le 8 novembre 2019, portant sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant l'accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 décembre 2019.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Un **supplément** contenant des informations complémentaires.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République centrafricaine*
Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République centrafricaine*
Protocole d'accord technique des autorités de la République centrafricaine*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 19/484
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 20 décembre 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal d'un montant de 115,1 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine

- La décision du conseil d'administration du FMI permet le décaissement immédiat de 11,936 millions de DTS, soit environ 16,4 millions de dollars.
- Les réformes structurelles auront pour objectif d'améliorer la capacité de l'État à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réformes économiques, de renforcer la gouvernance, notamment en consolidant les institutions chargées de la lutte contre la corruption.
- La politique budgétaire s'attachera à améliorer le recouvrement des recettes, à hiérarchiser les dépenses et à renforcer la gestion des finances publiques.

Le 20 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine (RCA), pour un montant équivalent à 83,55 millions de DTS (environ 115,1 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part du pays). Ce programme appuyé par le FMI vise à préserver la stabilité macroéconomique du pays, à renforcer les capacités de son administration, la gouvernance et le climat des affaires et à répondre aux besoins persistants de financement de sa balance des paiements.

La décision du conseil d'administration du FMI permet le décaissement immédiat de 11,936 millions de DTS, soit environ 16,4 millions de dollars. Le décaissement du montant restant sera échelonné sur la durée du programme sous réserve de revues semestrielles du programme appuyé par le FMI par le conseil d'administration.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la République centrafricaine, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« Malgré les progrès notables réalisés au cours de l'accord au titre de la FEC qui a pris fin en juillet dernier, la RCA demeure très fragile, pâtissant d'une insécurité chronique, d'une

capacité administrative limitée, d'une mauvaise gouvernance et d'un manque de cohésion sociale.

« Le nouveau programme triennal appuyé par la FEC du FMI viendra soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix signé en février 2019 et de la stratégie de développement à moyen terme de la RCA. Il vise à préserver la stabilité macroéconomique, à renforcer les capacités de l'administration, la gouvernance et le climat des affaires, à favoriser une croissance solide et durable et à réduire la pauvreté.

« La politique budgétaire s'attachera à améliorer le recouvrement des recettes, à prioriser les dépenses et à renforcer la gestion des finances publiques. Cela permettra de satisfaire durablement les besoins considérables de la RCA dans le domaine social ainsi qu'en matière de sécurité et d'infrastructures. La mise en concordance quotidienne des données relatives aux recettes, la possibilité de déclarer et de payer ses impôts en ligne et le renforcement de la coordination entre les administrations compétentes feront partie des mesures destinées à accroître les recettes. Pour consolider encore davantage la gestion des finances publiques, les derniers organismes publics dont l'existence ne se justifie pas économiquement seront éliminés, l'audit des arriérés intérieurs finalisé et la gestion et la surveillance des entreprises publiques renforcée.

« Les réformes structurelles auront pour objectif d'améliorer la capacité de l'État à formuler et à mettre en œuvre les politiques et réformes économiques, de renforcer la gouvernance, notamment en consolidant les institutions chargées de la lutte contre la corruption, et d'éliminer les goulots d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé.

« Le succès du programme dépendra de façon essentielle de la poursuite de l'assistance financière et technique des partenaires en développement. Compte tenu de son risque élevé de surendettement et de son assiette de recettes restreinte, la RCA continuera de dépendre largement de dons pour faire face à ses besoins de financements les plus urgents. Les autorités coopéreront étroitement avec leurs partenaires techniques pour veiller à ce que le développement des capacités soit délivrée de façon efficace et soit conforme aux priorités définies par le programme.

« Le programme en faveur de la RCA est épaulé par les politiques et les réformes menées par les institutions régionales de la CEMAC dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire et visant à favoriser l'augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, qui jouent un rôle décisif pour la réussite du programme. »

Annexe

Évolution économique récente

Le programme de politique économique et de réforme des autorités de la RCA, mis en œuvre dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC qui a pris fin en juillet dernier, a permis de rétablir la croissance économique, de réduire les déséquilibres budgétaire et extérieur et de renforcer l'administration publique. Dans l'ensemble, l'évolution économique récente est satisfaisante : la croissance devrait retrouver un niveau de 4½ % pour l'année 2019, portée principalement par les industries extractives, la sylviculture et le BTP. Les pressions inflationnistes dues au blocage de l'axe commercial principal entre Bangui et le Cameroun s'étant atténuées, l'inflation ne devrait pas dépasser 3¼ % en moyenne en 2019 et rester inférieure à 3 % en 2020. Le déficit du compte courant devrait baisser pour atteindre 5,6 % du PIB en 2019, principalement du fait d'une augmentation des transferts officiels.

Le secteur bancaire reste bien capitalisé, liquide et rentable, bien qu'en septembre 2019, le crédit au secteur privé ait baissé de 3 % en glissement annuel. La mise en œuvre des réformes structurelles a également progressé.

Les avancées permises par l'accord de paix signé en février 2019 restent précaires. Dans l'ensemble, la RCA demeure dans une situation de grande fragilité, caractérisée par une insécurité chronique, une capacité administrative limitée, une mauvaise gouvernance et un manque de cohésion sociale.

Résumé du programme

Le programme facilitera la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie de développement à moyen terme de la RCA. La politique budgétaire s'attachera à accroître les recettes, à hiérarchiser les dépenses et à consolider la gestion des finances publiques, de manière à permettre, à moyen terme, de répondre de façon viable aux besoins de financement considérables de la RCA dans le domaine social ainsi qu'en matière de sécurité et d'infrastructures. Les réformes structurelles auront pour objectif d'améliorer la capacité de l'État à formuler et à mettre en œuvre les politiques et les réformes nécessaires, de renforcer la gouvernance et d'éliminer les goulots d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé.

Les perspectives à moyen terme demeurent globalement favorables, pourvu que la sécurité soit maintenue. Compte tenu de la lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix prend du temps. Aussi, les projections macroéconomiques écartent l'hypothèse d'une résurgence du conflit mais tiennent compte du fait que la paix est encore loin d'avoir porté tous ses fruits. La croissance devrait atteindre 5 % à moyen terme sous l'effet de la reprise du secteur minier, de la mise en œuvre de réformes structurelles et de la réduction progressive des blocages dans les secteurs de l'énergie et des transports. A moyen terme, l'inflation devrait

rester inférieure au plafond de 3 % fixé par la CEMAC. Le déficit du compte courant est censé se stabiliser autour de 5½ % du PIB, étant donné que l'amélioration du solde des biens et services devrait globalement compenser la baisse des transferts officiels. Le solde primaire intérieur devrait se stabiliser autour de 2½ %, ce qui permettrait au ratio dette/PIB de baisser progressivement. Face à des recettes moins abondantes que prévu, les autorités sont déterminées à maîtriser le solde primaire intérieur.

Ce nouveau programme permettra de catalyser des financements concessionnels extérieurs d'autres partenaires de développement, ce qui est décisif pour permettre à la RCA de sortir de sa situation de fragilité. Le FMI poursuivra également ses nombreuses activités de développement des capacités dans des domaines correspondant aux objectifs du programme.

Cependant, des risques élevés continuent de peser sur ces perspectives économiques. Les incertitudes et les pressions politiques pourraient nuire à la mise en œuvre des politiques et des réformes à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2020–21. De plus, une nouvelle flambée de violence pourrait aggraver la crise humanitaire et l'instabilité politique.

Contexte

La République centrafricaine, qui est devenue membre du FMI le 10 juillet 1963, y dispose d'une quote-part de 111,4 millions de DTS.

Pour davantage d'informations sur le FMI et la République centrafricaine, voir :

<https://www.imf.org/en/Countries/CAF>

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24										
	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024	
	Est.	6 ^e rév.	Est.	6 ^e rév.	Est.		Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4,5	3,8	3,8	4,5	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
PIB par habitant à prix constants	3,2	1,9	2,3	2,5	2,8	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9
PIB à prix courants	11,3	5,3	5,2	7,2	7,4	7,6	7,6	7,7	7,7	7,6
Déflateur du PIB	6,4	1,4	1,3	2,7	2,8	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5
IPC (moyenne annuelle)	4,5	1,6	1,6	3,5	3,2	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
IPC (fin de période)	7,2	4,6	4,6	3,0	-0,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	10,3	14,0	14,0	14,1	3,2	14,9	5,8	8,9	9,4	9,6
Crédit à l'économie	1,4	11,5	11,5	9,7	3,0	5,0	7,0	8,0	8,0	8,0
Secteur extérieur										
Exportations de biens en volume	42,5	10,3	10,3	2,8	-6,5	14,9	6,0	7,0	8,3	9,2
Importations de biens en volume	-1,9	0,1	-0,2	4,2	10,4	7,8	4,0	5,0	4,2	4,1
Termes de l'échange	-18,4	-11,7	-12,0	5,7	12,7	3,5	2,2	0,5	-1,6	-1,5
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	5,7	7,1	8,5	12,8	10,5	10,6	11,0	10,9	11,1	11,8
<i>Dont</i> : transferts officiels courants	1,8	3,0	3,0	5,9	6,0	3,7	3,4	2,7	1,9	1,8
Épargne intérieure brute	-2,9	-2,7	-1,4	0,2	-1,9	0,3	0,9	1,5	2,6	3,5
Publique	-1,4	-1,2	-1,2	-0,7	-1,6	-1,3	-0,9	-0,6	-0,5	-0,4
Privée	-1,5	-1,5	-0,2	1,2	-0,3	1,6	1,7	2,2	3,1	3,9
Consommation	102,9	102,7	101,4	99,5	101,9	99,7	99,1	98,5	97,4	96,5
Publique	7,0	7,7	7,7	7,6	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Privée	95,9	95,0	93,7	91,9	94,6	92,3	91,7	90,9	89,9	89,0
Investissement brut	13,5	15,1	16,4	16,6	16,2	16,9	16,3	16,3	16,8	17,3
Public	4,5	6,0	7,4	7,5	7,1	7,9	7,2	7,2	7,3	7,3
Privé	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,5	10,0
Solde des transactions courantes										
<i>Dons compris</i>	-7,8	-7,9	-8,0	-3,7	-5,6	-6,3	-5,3	-5,4	-5,7	-5,5
<i>Dons exclus</i>	-11,0	-12,3	-12,3	-10,9	-12,9	-11,6	-10,4	-9,8	-9,4	-9,1
Balance globale des paiements	2,9	-1,7	-1,7	2,9	1,0	1,3	1,5	1,4	2,4	2,6
Finances de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	12,8	16,6	16,6	20,9	19,4	18,6	18,4	17,8	17,2	17,1
<i>Dont</i> : recettes intérieures	7,8	8,9	8,9	9,9	8,7	9,7	10,0	10,3	10,6	10,8
Total des dépenses ¹	13,9	16,3	17,6	18,3	17,6	19,0	18,3	18,3	18,4	18,5
<i>Dont</i> : dépenses d'équipement	4,5	6,0	7,4	7,5	7,1	7,9	7,2	7,2	7,3	7,3
Solde global										
Dons exclus	-6,1	-7,4	-8,7	-8,4	-8,9	-9,3	-8,2	-8,0	-7,8	-7,8
Dons compris	-1,1	0,4	-1,0	2,6	1,8	-0,4	0,2	-0,5	-1,2	-1,4
Solde primaire intérieur ²	-2,0	-1,7	-1,7	-2,5	-3,0	-2,7	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
Dette du secteur public	50,3	48,8	50,0	43,4	47,1	42,6	39,8	37,1	35,1	33,0
<i>Dont</i> : dette intérieure ³	16,2	13,9	13,9	10,2	10,2	7,8	6,9	5,9	5,1	4,3
<i>Dont</i> : dette extérieure	34,1	34,9	36,1	33,2	36,9	34,8	32,9	31,2	30,0	28,6
Postes pour mémoire :										
PIB par habitant (dollars)	451	449	489	457	500	534	567	603	639	688
PIB nominal (milliards de FCFA)	1.203	1.266	1.266	1.356	1.360	1.464	1.575	1.696	1.826	1.966

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

³ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

10 décembre 2019

RÉSUMÉ

Contexte : Le programme de politiques et réformes économiques mis en œuvre dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC qui a expiré en juillet a permis de renouer avec la croissance, de réduire les déséquilibres budgétaires et extérieurs et de renforcer les administrations publiques. Si l'accord de paix a été signé en février dernier, sa mise en œuvre a été lente, ce qui s'explique en partie par l'absence d'adhésion de certains des groupes armés. Dans l'ensemble, la RCA se trouve toujours dans une situation très fragile, marquée par un contexte sécuritaire instable, des moyens administratifs restreints, une gouvernance médiocre et un manque de cohésion sociale. Pour répondre dans ce contexte difficile aux besoins prolongés du pays en termes de financement de la balance des paiements, les autorités ont sollicité un nouvel accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part).

Objectifs du programme : Conformément à la stratégie d'engagement du FMI aux côtés du pays, le programme appuyé par le FMI facilitera la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie de développement à moyen terme de la RCA. Ses principaux objectifs seront de préserver la stabilité macroéconomique, de renforcer la capacité administrative, la gouvernance et le climat des affaires et de faire face aux besoins prolongés de balance des paiements de la RCA. La politique budgétaire sera axée sur la mobilisation de recettes, la priorisation des dépenses et le renforcement de la gestion des finances publiques, dans le but d'assurer à moyen terme le financement durable des besoins considérables de dépenses sécuritaires, sociales et d'infrastructures de la RCA. Les réformes structurelles viseront à améliorer la capacité des autorités à élaborer et à mettre en œuvre politiques économiques et réformes, à promouvoir la gouvernance, y compris à travers la consolidation des institutions de lutte contre la corruption, et à supprimer les goulets d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé. Le nouvel accord permettra aussi d'obtenir des financements concessionnels extérieurs d'autres partenaires en développement, ce qui est indispensable pour aider la RCA à sortir de son état de fragilité. Le FMI poursuivra aussi ses vastes activités de développement des capacités sur les priorités qui sont conformes aux objectifs du programme.

Risques : Les risques à la baisse qui pèsent sur le programme englobent un essoufflement de la mise en œuvre des réformes avant les élections de 2020–21, un regain de violence et un ralentissement mondial. À l'inverse, une mise en œuvre plus rapide des réformes et de l'accord de paix pourrait ancrer la confiance et stimuler la croissance, l'investissement et les entrées de capitaux à moyen terme.

Approuvé par
Analisa
Fedelino (département
Afrique) et Seán
Nolan (département
de la stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Bangui du 29 octobre au 8 novembre 2019. L'équipe de la mission était composée de MM. Martin (chef de mission), Diaby, Million, Ouedraogo (tous du département Afrique), Basdevant (département des finances publiques), Davies et Zoungarani (représentant résident et économiste local). MM. Raghani (administrateur) et Ondo Bile (bureau de l'administrateur) ont participé à certains des entretiens, tout comme Mme Fedelino. Les services de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement ont aussi assisté à certains des entretiens.

L'équipe a rencontré le Président Touadéra, le Premier ministre Ngrébada, le ministre des Finances Dondra, le ministre de l'Économie Moloua, plusieurs autres ministres, le Président de l'Assemblée nationale, le directeur national de la BEAC, des hauts fonctionnaires et des parlementaires ainsi que des représentants des milieux d'affaires et des bailleurs de fonds, de la société civile et d'ONGs. La contribution de Mmes Attey et Hreib et de M. Kalfa à l'établissement du présent rapport est vivement appréciée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTIONS RÉCENTES	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	12
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	13
A. 1 ^{er} axe du programme : financer durablement les priorités du gouvernement	13
B. 2 ^e axe du programme : renforcer les institutions publiques	15
C. 3 ^e axe du programme : protéger les plus vulnérables et réduire la pauvreté	17
D. 4 ^e axe du programme : améliorer la gouvernance et le climat des affaires	18
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	19
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
ENCADRÉ	
1. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA)	7

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de l'économie, 2014–19	11
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2012–24	25

TABLEAUX

1. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2017–24	26
2a. Opérations financières de l'administration centrale (en milliards de francs CFA), 2017–24	27
2b. Opérations financières de l'administration centrale (en pourcentage du PIB), 2017–24	28
3. Situation monétaire, 2017–24	29
4a. Balance des paiements (en milliards de francs CFA), 2017–24	30
4b. Balance des paiements (en pourcentage du PIB), 2017–24	31
5. Besoins de financement extérieur, 2019–24	32
6. Objectifs de développement durable, 2000–18	33
7. Balance des paiements et aide budgétaire, 2019–21	34
8 Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–30	34
9 Indicateurs de solidité financière, 2011–19	35
10. Calendrier des décaissements, 2019–22	35
11. Matrice d'évaluation des risques	36

ANNEXES

I. Stratégie d'engagement aux côtés du pays	38
II. Résumé de la note de stratégie de développement des	44

APPENDICE

Appendice I. Lettre d'intention	47
Pièce jointe I Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF)	49
Pièce jointe II Protocole d'Accord Technique 2019	63

CONTEXTE

1. Malgré des avancées récentes, la République centrafricaine (RCA) continue de présenter de nombreux facteurs de fragilité profondément ancrés, dont un

contexte sécuritaire instable, une capacité administratifs restreinte, une gouvernance médiocre et une faible légitimité de l'État ainsi qu'un manque de cohésion sociale. L'État contrôle moins d'un tiers du territoire national, ce rend difficile la mise en œuvre des politiques de développement dans l'ensemble du pays et entrave le renforcement des capacités et de la qualité des données.¹ Cette fragilité persistante a été à l'origine (et a été accentuée par) de très mauvais résultats sur le front social. Ainsi, à l'aune de l'indicateur du développement humain (IDH), la RCA se classe au

188^e rang sur 189 pays, le taux de pauvreté était estimé à 72,2 % en 2017 et les taux de mortalité infantile et de mortalité des moins de cinq ans sont très élevés (tableau du texte 1). Les nombres de réfugiés et de personnes déplacées demeurent élevés, à respectivement 600 000 et 580 000 environ en octobre (graphique du texte 1). Le nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire était estimé à 2,9 millions, soit quelque 60 % de la population totale, à fin juillet.

Graphique du texte 1. Personnes déplacées et réfugiés, 2013–19
(En milliers)

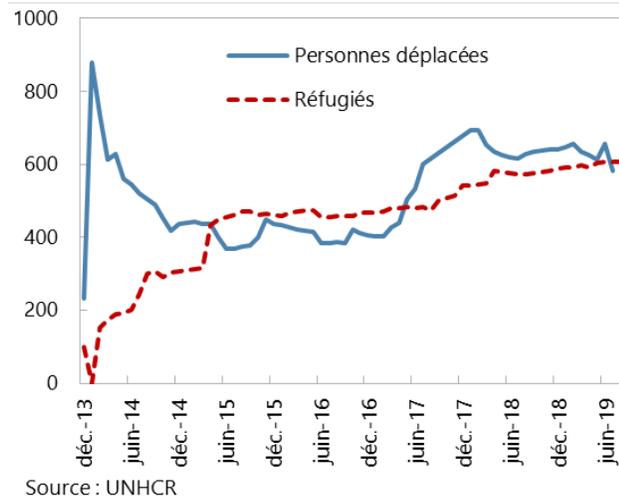


Tableau du texte 1. Sélection d'indicateurs sociaux (2017 ou dernière année disponible)

	Rép. centrafric.	Cameroun	Gabon	Tchad	Guinée équatoriale	Congo	AfSS
Indice de développement humain	0,37	0,56	0,70	0,40	0,59	0,70	...
Classement selon l'indice de développement humain (sur 189)	188	151	110	186	141	137	...
Taux de pauvreté (en pourcentage)	72,2	37,5	33,4	46,7	76,8	46,5	...
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	87,6	55,1	35,1	73,4	65,3	34,7	51,5
Taux d'alphabétisme des adultes (en %)	36,8	71,3	82,3	22,3	95,0	79,3	64,3
Espérance de vie à la naissance, total (années)	52,9	58,6	66,5	53,2	57,9	65,1	60,8
Indice GINI	56,2	46,6	38,0	43,3	...	48,9	...

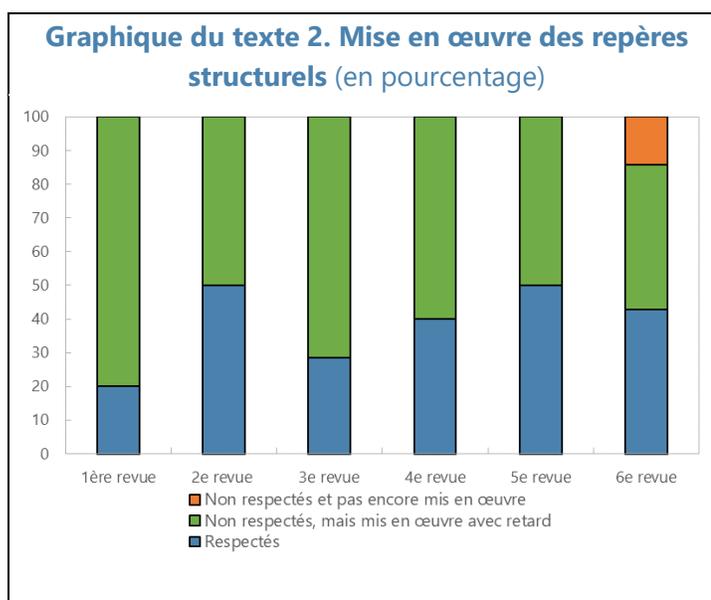
Sources : Banque mondiale ; Nations Unies ; calculs des services du FMI.

¹ Les estimations d'inflation se limitent à Bangui et s'appuient sur des pondérations datant d'il y a 40 ans. Les estimations du PIB sont elles aussi très incertaines (par exemple, les estimations concernant le secteur informel reposent sur une enquête de 1982). Le FMI et d'autres partenaires en développement fournissent une assistance technique approfondie dans le but d'améliorer ces, et d'autres, statistiques. Toutefois, d'importants problèmes persisteront tant que le recueil des données ne sera pas matériellement possible dans tout le pays.

2. Les progrès accomplis dans le cadre de l'accord de paix de février 2019 demeurent fragiles. Si le nombre de violations de ses dispositions par les groupes armés a peu à peu diminué, des explosions de violence peuvent encore survenir, comme en témoignent les affrontements qui ont eu lieu en septembre à Birao, ville stratégique du nord du pays, où 60 personnes ont été tuées. Tous les comités de surveillance nationaux et régionaux sont à présent opérationnels. Une première brigade commune est en train d'être mise sur pied dans la partie occidentale du pays. Cependant, la population continue à s'inquiéter de la recrudescence d'incidents criminels et de l'absence d'une application stricte des sanctions à l'encontre de ceux qui enfreignent les dispositions de l'initiative de paix.

3. Malgré un contexte sécuritaire difficile, le programme appuyé par la FEC 2016–19 a permis de stabiliser la situation macroéconomique, de catalyser l'aide budgétaire des partenaires en développement et de renforcer la capacité des autorités à élaborer et à mettre en œuvre les politiques économiques (tableau du

texte 2).² Après la crise de 2013, qui s'est traduite par une perte estimée à un tiers du PIB, l'économie s'est redressée progressivement (sans toutefois renouer avec les niveaux antérieurs à la crise), tandis que l'inflation est restée maîtrisée. Les recettes fiscales intérieures ont augmenté de 0,7 % du PIB par an en 2016–18, ce qui a permis une diminution soutenue du déficit budgétaire primaire intérieur et une réduction sensible de la dette publique.



Ces résultats ont été un peu en deçà des objectifs initiaux du programme, ce qui s'explique par la situation sécuritaire durablement difficile et par les moyens administratifs restreints. S'agissant des réformes structurelles, des progrès notables ont été accomplis pour améliorer le contrôle des dépenses, renforcer les administrations des impôts et des douanes et accroître la transparence budgétaire. Cependant, certaines réformes ont pris du retard (graphique du texte 2), dont la réforme des taxes parafiscales, la réduction du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses et l'utilisation de systèmes informatiques dans l'administration des douanes.

² Voir aussi l'encadré 1 du Rapport pays du FMI n° 19/216.

Encadré 1. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA)

- Le RCPCA est un plan de relèvement quinquennal (2017–21), adopté par le gouvernement de la RCA en octobre 2016 et appuyé par l'Union européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale afin de promouvoir une paix durable et une reprise économique. Le Plan s'articule autour des trois piliers suivants : 1) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; 2) renouveler le contrat social entre l'État et la population et 3) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.
 - Les besoins de financement relatifs au RCPCA ont été estimés à 3 161 millions de dollars sur cinq ans et à 1 700 millions de dollars pour les trois premières années. Les besoins pour les trois piliers représentent respectivement 14,7 %, 42,0 % et 38,7 % des besoins sur cinq ans, le reste étant consacré au renforcement des capacités liées au Plan. Jusqu'en juin 2019, les projets ont pour la plupart été réalisés dans la partie occidentale du pays, tandis que les régions de l'est et du nord-est, où l'insécurité est la plus grande, ont bénéficié de projets et de financements moins nombreux (voir la carte ci-dessous).
- Répartition des financements (Projets en cours) par sous-préfecture

Nombre de financements

 - 1
 - 1-4
 - 5-8
 - 9-12
 - 13-16
 - 17-20
 - 21-24
 - 25-30

Limite de préfecture Sous-préfecture Pays limitrophes

Date de création : 21 Août 2019 Source : Données au 30 Juin 2019
- Sur les 1 700 millions de dollars pour la période 2017–19, 99 % avaient été approuvés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux au cours de la table ronde qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2016. Toutefois, en juin 2019, seuls 736 millions de dollars (43 %) avaient été réellement décaissés. En outre, le taux de réalisation des divers projets varie énormément. À titre d'exemple, seuls 7 des 35 comités sectoriels ont été mis sur pied. De même, les progrès en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR, pilier 1) ont été lents : seuls 261 combattants ont été démobilisés dans les régions occidentales, contre un objectif initial de 5 000 en janvier 2019. Du côté des bonnes nouvelles, plusieurs projets liés à la santé (pilier 2) ont été finalisés et certains projets de construction de routes (pilier 3) ont bien avancé.
 - Selon les partenaires en développement, le faible décaissement et le retard pris dans la réalisation de nombreux projets s'expliquent par plusieurs contraintes : l'insécurité et la présence permanente de groupes armés ; l'absence d'encadrement et de coordination ; le poids de la réglementation sur le travail des ONGs ; une responsabilisation limitée et des liens ténus entre l'accord de paix conclu en février 2019 (l'Accord politique pour la paix et la réconciliation - APPR) et le RCPCA ; et la faiblesse des recettes intérieures. Les autorités sont déterminées à adresser ces problèmes.
 - Après l'APPR, les autorités ont décidé de recentrer et de prolonger le RCPCA jusqu'en 2023, une fois encore avec le concours des partenaires techniques et financiers. En effet, l'APPR offre une occasion décisive d'atteindre les régions les plus reculées du pays, d'accélérer l'exécution des projets et d'aller au-devant des populations les plus vulnérables. La note de stratégie qui explicite la prolongation du RCPCA devrait être officiellement validée par les autorités au premier trimestre de 2020.

Tableau du texte 2. Principales variables macroéconomiques avant (2014–15) et pendant (2016–18) le programme (valeurs moyennes)

	Avant	Pendant	
		Proj. initiale	Effectif
Croissance économique (en %)	2,9	5,5	4,4
Inflation (en pourcentage)	8,6	3,5	3,6
Recettes fiscales intérieures (en % du PIB)	5,5	8,5	8,0
Solde budgétaire intérieur primaire (en % du PIB)	-3,7	-2,2	-1,8
Solde budgétaire global (dons compris, en % du PIB)	-4,4	-3,1	-0,3
Dette publique totale (en % du PIB)	61,0	41,4	51,4

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

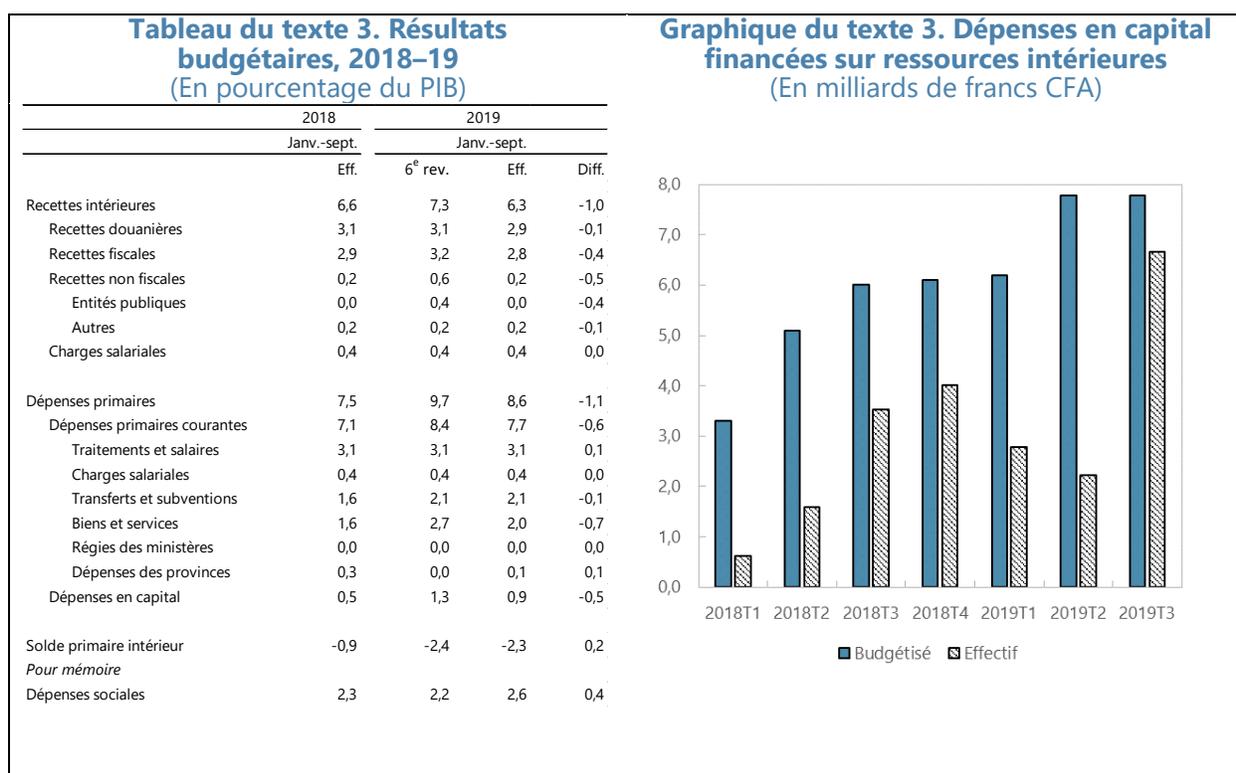
4. Les autorités ont sollicité un nouvel accord pour les aider à faire face aux besoins de financement extérieur prolongés de la RCA. Ce nouvel accord aidera la RCA à contribuer aux efforts régionaux de reconstitution d'un volume suffisant de réserves internationales tout en améliorant progressivement son solde des transactions courantes (hors dons). Conformément à la stratégie d'engagement du FMI aux côtés du pays (annexe I), le nouvel accord supportera aussi la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie de développement de la RCA, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA, encadré 1). En s'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre du dernier accord au titre de la FEC, le nouvel accord continuera notamment à fournir un cadre macroéconomique pour les politiques et réformes économiques des autorités et à catalyser le financement par les donateurs. Il contribuera aussi à renforcer encore les institutions budgétaires et la gouvernance dans son ensemble, qui jouent un rôle déterminant pour asseoir la légitimité de l'État et la cohésion sociale. La protection des plus vulnérables, à travers un accroissement des ressources affectées aux principaux secteurs sociaux, sera une priorité importante du programme, qui sera mené en concertation avec les autres partenaires en développement.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

5. L'évolution récente de l'économie a été globalement conforme aux attentes (tableau 1). La croissance économique devrait se hisser à 4½ % cette année, sous l'impulsion des secteurs minier, de la sylviculture et de la construction. À la fin septembre, la production de diamant et d'or avait déjà dépassé les niveaux annuels de 2018, tandis que la production de bois avait augmenté d'environ 10 % en glissement annuel. Comme les tensions inflationnistes qui avaient découlé du blocage de la principale route commerciale entre Bangui et le Cameroun en mars se sont apaisées, l'inflation devrait se limiter à 3¼ % en moyenne cette année et s'établir à moins de 3 % l'an prochain, la RCA bénéficiant de son statut de pays membre de la CEMAC. Le déficit des transactions courantes devrait être ramené à 5,6 % du PIB en 2019, essentiellement sous l'effet d'une hausse des transferts officiels (graphique 1).

6. Au cours des derniers mois, les recettes et dépenses publiques ont été nettement inférieures aux projections (tableau du texte 3). Les recettes intérieures se sont établies à 86,1 milliards de francs CFA jusqu'à fin septembre, soit nettement moins que la projection au moment de la sixième revue (99,3 milliards de francs CFA). Si des écarts importants entre les estimations de recettes fournies par les administrations des impôts et des douanes et celles du

Trésor masquent les causes de ce résultat en deçà des attentes, celui-ci semble s'expliquer principalement par : de nouveaux retards dans le transfert des taxes parafiscales au compte unique du Trésor (CUT) ; des retards dans la comptabilisation des recettes des provinces ; des contrôles moins nombreux par l'administration fiscale ; et des exonérations qui vont au-delà des dispositions de la charte des investissements.³ Les dépenses ont elles aussi été faibles (116,9 milliards de francs CFA, contre 132,2 milliards de francs CFA), essentiellement en raison de la faiblesse des transferts aux organismes publics (en compensation directe du non-transfert des taxes parafiscales au CUT) et des retards dans l'investissement public (graphique du texte 3). Toutefois, les dépenses sociales, qui ont atteint 35,6 milliards de francs CFA, ont été plus élevées que prévu (30 milliards de francs CFA). Les dépenses via des procédures exceptionnelles ont continué à diminuer, passant de 11 % fin décembre 2018 à 5,7 %.



7. Les estimations de la dette publique à fin 2017 et fin 2018 ont été revues à la hausse de respectivement 0,9 % et 1,5 % du PIB environ. Cela tient pour l'essentiel au fait que par le passé des décaissements dans le cadre d'un prêt-projet de la Banque mondiale visant à financer la modernisation de la route principale entre Bangui et le Cameroun avaient été classifiés erronément comme dons. Selon les projections, les décaissements au titre de ce prêt, qui a été contracté en 2012 et doit arriver à échéance en juin prochain, devraient s'élever à respectivement 5,7 et 9,2 milliards de francs CFA en 2019 et en 2020. Les autorités ont poursuivi leurs efforts de bonne foi pour régler les arriérés extérieurs. En juin, la Chine a renoncé au remboursement de 1,6 milliard de francs CFA de prêts. Les entretiens avec la province chinoise de Taiwan ont repris, tandis que les

³ Si les services du FMI jugent la charte des investissements appropriée, ces exonérations ont été accordées sans consultation préalable du comité des exonérations pour s'assurer de leur conformité avec les dispositions de la charte.

discussions avec la Libye, la Guinée équatoriale, l'Argentine, le Tchad et la société privée du Monténégro se sont poursuivies.

8. Le secteur bancaire demeure bien capitalisé, liquide et rentable (tableau 9).⁴ Cependant, le crédit au secteur privé a reculé de 3 % en glissement annuel en septembre 2019. En outre, après avoir diminué fortement au second semestre de 2018 (de 22 % à 15,6 %), les prêts improductifs ont depuis connu un léger rebond (pour atteindre 19,1 % fin août) en raison de l'incapacité d'une grande société à s'acquitter de sa dette et de la reclassification technique de certains prêts à la suite d'une mission d'inspection de la COBAC. Ces prêts improductifs restent suffisamment provisionnés.

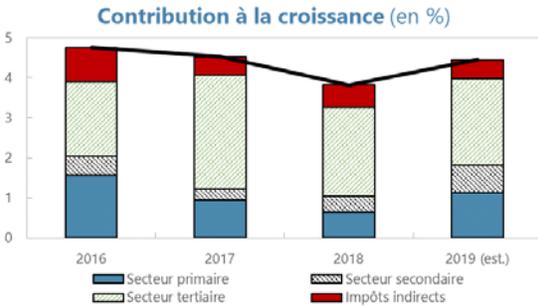
9. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

Depuis la mi-novembre, les taxes parafiscales prélevées par des organismes publics sont transférées vers le CUT. Après l'audit de certains de ces organismes, l'Inspection générale des finances (IGF) a recommandé la suppression de plusieurs agences et taxes parafiscales sans justification économique. Environ deux tiers du volume d'arriérés intérieurs potentiels identifiés au printemps dernier ont été audités : quelque 0,2 % du PIB ont été validés ; 3,3 % du PIB ont été rejetés ; des créances équivalant à 2 % du PIB devront faire l'objet d'analyses complémentaires faute de données suffisantes à l'appui. Le recrutement d'un nouveau prestataire de service qui aidera les autorités à mieux contrôler les exportations de bois et à mieux évaluer les importations progresse : deux prestataires ont été sélectionnés et priés de présenter des propositions techniques et financières détaillées. Les autorités ont aussi commencé à négocier des conventions avec des compagnies aériennes pour les missions des fonctionnaires dans l'optique de rationaliser les coûts associés.

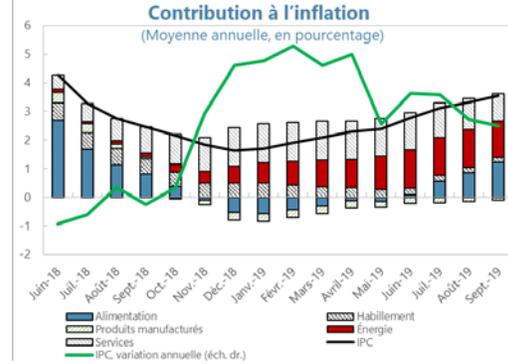
⁴ Le secteur bancaire se compose de quatre banques dont les actifs totaux représentent environ 20 % du PIB. Trois de ces banques sont sous contrôle étranger. La quatrième, qui représente 25 % du secteur, est une structure publique.

Graphique 1. République centrafricaine : évolution récente de l'économie, 2014–19

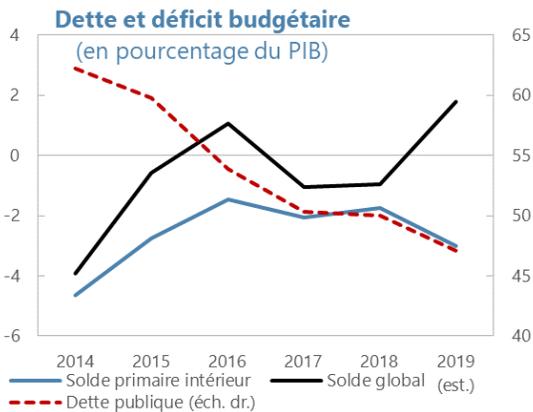
L'activité économique devrait accélérer en 2019, portée par le rebond des secteurs forestiers et miniers.



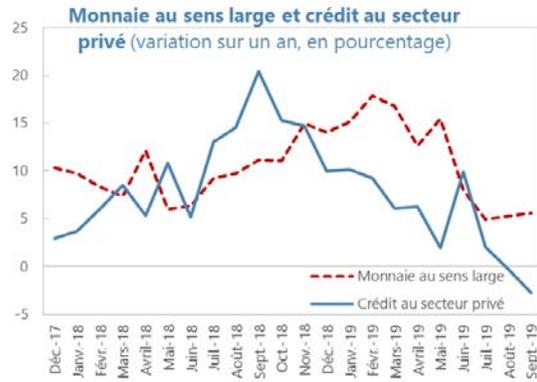
Les tensions inflationnistes ont commencé à s'apaiser depuis la réouverture du corridor entre Bangui et le Cameroun.



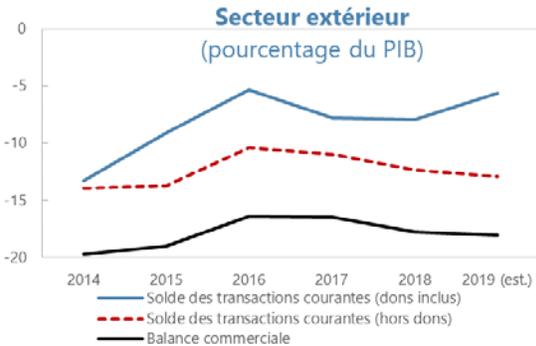
La dette publique devrait continuer à diminuer en 2019, sous l'effet du remboursement des arriérés intérieurs et d'un solde budgétaire global positif.



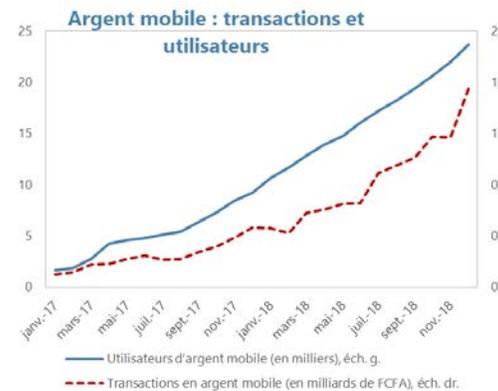
Le crédit intérieur à l'économie a ralenti dernièrement.



Après une légère dégradation en 2018, imputable à une hausse des importations de pétrole, le solde courant et la balance commerciale devraient s'améliorer en 2019 sur fond de hausse sensible des transferts officiels.



Les transactions par téléphone mobile ont continué à augmenter fortement.



Sources : autorités centrafricaines ; calculs des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

10. Les perspectives à moyen terme demeurent globalement favorables à condition que la situation sécuritaire se maintienne (tableau du texte 4). La mise en œuvre de l'accord de paix étant lente, le cadre macroéconomique suppose que le conflit ne reprendra pas mais intègre seulement des dividendes de la paix limités à ce stade. La croissance devrait s'établir à 5 % à moyen terme, sous l'effet du redressement du secteur minier, de la mise en œuvre des réformes structurelles et du desserrement progressif des goulets d'étranglement dans l'énergie et les transports. L'inflation devrait rester à moyen terme inférieure au plafond de 3 % défini par la CEMAC. Le déficit des transactions courantes se stabiliserait à quelque 5½ % du PIB, l'amélioration du solde des échanges de biens et de services devant être globalement compensée par la baisse des transferts officiels. Le solde primaire intérieur se stabiliserait à environ 2½ %, ce qui permettrait une réduction progressive du ratio dette/PIB.

11. Les risques qui pèsent sur ces perspectives demeurent élevés. Sur le plan intérieur, durant la période qui précède les élections présidentielles et législatives de 2020–21, les pressions politiques et le climat d'incertitude pourraient fragiliser la mise en œuvre des politiques et des réformes. Un regain de violence pourrait aussi aggraver la crise humanitaire et l'instabilité politique. En outre, la capacité administrative restreinte, le manque de cohésion politique et les problèmes de gouvernance pourraient retarder les projets d'investissement public et ralentir le rythme de la mise en œuvre des réformes et de la stratégie de développement. Sur le plan extérieur, une exacerbation des tensions commerciales à l'échelle mondiale pourrait affaiblir la croissance et se répercuter sur les cours des matières premières. Le retard pris dans la fourniture de l'aide budgétaire extérieure et de dons-projets pourrait entraver la capacité des autorités à répondre à leurs besoins de dépenses les plus urgents (tableau 11). En revanche, une mise en œuvre plus rapide des réformes et de l'accord de paix pourrait stimuler la croissance, l'investissement et les entrées de capitaux à moyen terme.

12. Les autorités ont partagé les vues des services du FMI sur les perspectives et les risques et réaffirmé leur détermination à conserver une politique macroéconomique prudente et à accélérer les réformes structurelles. Elles ont convenu que la mise en œuvre de ces politiques et réformes était essentielle pour renforcer encore la stabilité macroéconomique et asseoir la légitimité de l'État, stimuler une croissance inclusive, maîtriser l'inflation et réduire davantage les déséquilibres extérieurs et budgétaires.

Tableau du texte 4. Principaux indicateurs économiques, 2017–24

	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Rapport 19/216 du FMI									
	Est.	Proj.	Est.	Proj.	Est.			Proj.		
PIB réel	4,5	3,8	3,8	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Inflation (moyenne de la période)	4,5	1,6	1,6	3,2	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-7,8	-7,9	-8,0	-5,6	-6,3	-5,3	-5,4	-5,7	-5,5	-5,5
Solde budgétaire global (dons compris, % du PIB)	-1,1	0,4	-1,0	1,8	-0,4	0,2	-0,5	-1,2	-1,4	-1,4
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-2,1	-1,7	-1,7	-3,0	-2,7	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
Dette publique (% du PIB)	50,3	48,8	50,0	47,1	42,6	39,8	37,1	35,1	33,0	33,0
Aide budgétaire (% du PIB)	1,8	3,0	3,0	6,0	3,7	3,4	2,7	1,9	1,8	1,8

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Conformément à la stratégie d'engagement du FMI aux côtés du pays, les principaux objectifs du programme appuyé par le FMI seront de : préserver la stabilité macroéconomique ; renforcer la capacité administrative, la gouvernance et le climat des affaires ; protéger les plus vulnérables et réduire la pauvreté ; et faire face aux besoins de balance des paiements prolongés de la RCA. La politique budgétaire sera axée sur la mobilisation de recettes, la priorisation des dépenses et le renforcement de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques, dans le but de financer durablement les besoins considérables de dépenses sécuritaires, sociales et d'infrastructures de la RCA à moyen terme. Les réformes structurelles viseront à améliorer la capacité des autorités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et réformes, à promouvoir la gouvernance, y compris à travers le renforcement des institutions de lutte contre la corruption, et à supprimer les goulets d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé. Le nouvel accord permettra aussi à catalyser les financements extérieurs des autres partenaires en développement, ce qui est indispensable pour répondre au besoin de financement extérieur et appuyer les efforts de développement des autorités. La mise en œuvre du programme sera soutenue par la poursuite des activités de développement des capacités fournies par le FMI et les autres prestataires.

A. 1^{er} axe du programme : financer durablement les priorités du gouvernement

13. Le principal objectif de la politique budgétaire est d'assurer la satisfaction durable des besoins de dépenses les plus urgents de la RCA (tableaux 2a et 2b et MPEF, §13). La politique budgétaire sera ancrée par une réduction progressive de la dette publique à moins de 40 % du PIB d'ici à 2022, permise par une stabilisation du solde primaire intérieur à 2½ % du PIB.⁵ Conformément à cet objectif, les efforts d'accroissement des recettes, de consolidation des dépenses non prioritaires et de renforcement de l'efficacité des dépenses permettront une augmentation des dépenses

⁵ Lors de la période de mise en œuvre du programme, le déficit budgétaire global, qui selon les projections s'établira à 0,4 % du PIB en 2020, devrait rester inférieur à l'objectif de convergence de 1,5 % du PIB fixé par la CEMAC.

sociales, sécuritaires et d'investissement. La mobilisation de financements sous forme de dons restera indispensable pour financer les principales initiatives des autorités, dont le déploiement des services publics et de l'aide sociale dans les provinces, le renforcement des forces de sécurité, les élections de 2020–21 et les projets d'infrastructure. Des emprunts concessionnels supplémentaires représentant jusqu'à 5 % du PIB pourraient être contractés durant la période du programme afin de financer des projets cruciaux pour le développement du pays, à condition qu'ils soient assortis de périodes de grâce et/ou de calendriers de remboursement de longue durée.⁶

14. Confrontées à des recettes en deça aux attentes, les autorités ont réaffirmé leur détermination à contenir le solde primaire intérieur (MPEF, §16). Le déficit budgétaire primaire intérieur devrait se creuser légèrement pour atteindre quelque 3 % du PIB, contre un objectif de 2,5 % du PIB dans le budget révisé. Cette dégradation s'explique pour l'essentiel par l'important manque à percevoir prévu (environ 16,9 milliards de francs CFA, soit 1,2 % du PIB). Cette insuffisance de recettes sera en partie compensée par la baisse des transferts aux agences publiques (pour quelque 7 milliards de francs CFA) et par le report de certaines dépenses non prioritaires (2,4 milliards de francs CFA).

15. Les autorités ont soumis au Parlement un projet de loi de finances pour 2020 conforme aux objectifs du programme (mesure préalable). Il cible un déficit budgétaire primaire intérieur de 2,7 % du PIB. Les recettes intérieures devraient se hisser à 9,7 % du PIB, contre 8,7 % du PIB en 2019, essentiellement sous l'effet de mesures budgétaires (0,2 % du PIB) et du transfert vers le CUT des taxes parafiscales (¾ % du PIB). Conformément aux recommandations du FMI, les mesures de politique budgétaire englobent la taxation *ad valorem* des importations de véhicules d'occasion et l'alignement des droits d'accise sur les réglementations adoptées récemment par la CEMAC (tableau du texte 5). Le projet de loi de finances contient aussi des dispositions pour supprimer six agences publiques sans justification économique (MPEF, §15).⁷ S'agissant des dépenses, les transferts aux agences publiques augmentent pour compenser le transfert au budget des taxes parafiscales qu'elles prélèvent. Le projet de loi de finances prévoit aussi une hausse sensible des dépenses sociales, dont celles de santé (35 %), d'éducation (27 %) et d'actions humanitaires (10 %).

16. La RCA conserve un risque élevé de surendettement (voir l'analyse de viabilité de la dette, supplément 1). Si la dette publique de la RCA a diminué progressivement, sa capacité à assurer le service de sa dette extérieure demeure faible, compte tenu du bas niveau des recettes intérieures et de la base d'exportation du pays. Dans le scénario de référence, les indicateurs de liquidité extérieure devraient excéder leurs seuils durant 2024–28, en raison principalement des remboursements au FMI. Si cela laisse du temps pour engager des réformes et mobiliser d'autres sources de financement, les autorités devront aussi faire preuve de prudence pour ce qui est de contracter de nouveaux

⁶ Conformément à l'usage, un prêt concessionnel se définit par un élément don d'au moins 35 % (contre 50 % dans le cadre du précédent accord).

⁷ Si les services du FMI estimaient que la loi de finances aurait aussi pu prévoir la suppression des sept autres agences sans justification économique, les autorités ont fait valoir qu'il fallait prendre plus de temps, de crainte que leur suppression rapide ne provoque des troubles sociaux (voir le §20).

emprunts extérieurs, en donnant la priorité au financement sous forme de dons, avec une marge limitée pour des prêts concessionnels.

Tableau du texte 5. Rendement attendu des nouvelles mesures de recettes	
Mesures relatives aux recettes	Rendement escompté (en milliards de FCFA)
Imposition <i>ad valorem</i> des véhicules d'occasion	1,0
Droits d'accise sur les biens importés	0,5
Droits d'accise sur les biens produits localement	0,3
Mesures administratives	0,5
Total	2,3
Source : autorités centrafricaines.	

B. 2^e axe du programme : renforcer les institutions publiques

17. Les autorités s'engagent à améliorer la qualité des données de recettes par des rapprochements quotidiens. Avec l'appui du FMI, elles adopteront un manuel de procédures pour rapprocher les estimations de recettes des administrations des impôts et des douanes avec celles du Trésor (mesure préalable), opération qui débutera de façon quotidienne le 1^{er} janvier 2020 (MPEF, §20). Ce rapprochement sera soutenu par le logiciel Sygma-Systac, qui deviendra opérationnel d'ici fin 2019 et permettra le traitement électronique des transactions depuis/vers les comptes du Trésor auprès de la BEAC et des banques, le suivi automatisé du solde de trésorerie et le rapprochement rapide des données budgétaires et monétaires.

18. Les autorités continueront aussi à renforcer l'administration des douanes et limiteront les exonérations. Elles finalisent le recrutement d'un nouveau prestataire de service, qui les aidera à évaluer les importations et à certifier et sécuriser les recettes des exportations de bois (repère structurel proposé à fin janvier 2020). Une fois ce recrutement achevé, elles organiseront des réunions mensuelles entre le prestataire sélectionné et l'administration des douanes afin de rapprocher l'évaluation des importations. Les autorités ont aussi fait appel à une société privée pour mettre en place la plateforme logistique et douanière à Douala dans le cadre d'un partenariat public-privé. En outre, elles prévoient de remettre en état le bureau des douanes proche de Bangui (PK 26) afin d'améliorer le contrôle des biens importés mis sur le marché à Bangui (MPEF, §18). Elles renforcent aussi la brigade commune aux impôts et aux douanes en vue de mieux contrôler l'impôt sur les bénéfiques, l'impôt sur les salaires et la TVA et d'identifier de nouveaux contribuables. Qui plus est, afin d'éviter d'accorder des exonérations qui ne sont pas totalement conformes à la charte des investissements, elles se sont engagées à : i) soumettre toutes les propositions d'exonérations au comité des exonérations afin de déterminer si elles respectent les dispositions de la charte ; ii) examiner les exonérations passées pour s'assurer de leur conformité avec ces dispositions et à prendre des mesures correctives si tel n'est pas le cas ; iii) veiller, au moment où les exonérations

expirent, à ce que tous les engagements pris par les entreprises lors de la signature de la convention d'exonération aient été honorés.

19. Les autorités mettront en œuvre le projet de numérisation des procédures fiscales et douanières adopté en septembre dernier. Avec l'appui du FMI, de la Banque mondiale et de l'UE, elles lanceront d'ici à fin juin un projet pilote de paiement électronique des impôts par les grandes entreprises. Cette expérimentation sera élargie d'ici à fin 2020 pour englober la déclaration et le paiement des impôts de toutes les grandes entreprises (repère structurel à fin décembre 2020 proposé). Les autorités veilleront aussi à ce que toutes les déclarations fiscales des entreprises de 2018 et 2019 soient saisies dans le logiciel Systemif d'ici à la mi-2020 (repère structurel à fin juin 2020 proposé). À moyen terme, elles projettent de numériser l'ensemble des procédures fiscales et, avec le concours de l'UE et de la CNUCED, de procéder à la migration du système ASYCUDA vers sa version World (MPEF, §17).

20. Les autorités continueront à consolider le CUT. Conformément aux recommandations de l'IGF, elles présenteront au Parlement un projet de loi de finances rectificative qui prévoit de supprimer les agences publiques restantes sans justification économique (repère structurel à fin juin 2020 proposé). Pour renforcer encore le CUT, les autorités examineront d'ici à fin mars les taxes et droits prélevés directement par les ministères dépensiers, dans l'optique de faire disparaître ceux qui n'ont pas de justification économique et de transférer les autres vers le CUT d'ici à fin 2020 (MPEF, §21).

21. Les efforts de renforcement des procédures de dépenses se poursuivront. Pour réduire l'utilisation des procédures exceptionnelles de dépenses, les autorités ont régularisé toutes les caisses d'avance qui avaient été clôturées à fin 2018, ont mis en œuvre les nouvelles règles relatives aux évacuations sanitaires et au remboursement anticipé des frais de mission officielle et prévoient de signer d'ici à fin 2019 des conventions avec les compagnies aériennes. En outre, avec le soutien technique de la Banque mondiale, elles élaborent un nouveau système d'information sur la gestion des finances publiques, Sim-ba, dont la mise en place est prévue à compter de janvier 2021. Les autorités poursuivent aussi la décentralisation de la chaîne de dépenses afin de réduire les retards et d'améliorer l'exécution budgétaire. Dans la suite logique de la réforme lancée en 2019, le projet de loi de finances pour 2020 confiera les missions d'engagement et de validation des dépenses à cinq ministères dépensiers supplémentaires. Enfin, en septembre dernier, les autorités ont lancé l'examen des procédures de passation de marchés publics. En s'appuyant sur les conclusions de l'examen, et avec le concours de la Banque mondiale, elles entendent réviser le code des marchés publics d'ici à fin décembre 2020 (MPEF, §23).

22. Les autorités renforceront la surveillance des entreprises publiques. Elles se sont engagées à adopter les décrets d'application (repère structurel à fin mars 2020 proposé) qui accompagneront la mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques, lequel devrait être adopté par l'Assemblée nationale d'ici à fin 2019 (MPEF, §27). Elles entendent joindre le premier rapport annuel sur les résultats financiers des entreprises publiques en annexe du projet de loi de finances pour 2021.

23. L’apurement des arriérés intérieurs identifiés est en cours, tandis que les audits des arriérés potentiels vont se poursuivre. Les autorités ont l’intention de finaliser l’an prochain l’apurement des arriérés qui avaient été validés en 2017 (tableau du texte 6). Elles prévoient aussi d’achever d’ici à fin juin 2020 les audits des arriérés potentiels identifiés le printemps dernier, dans le but d’adopter d’ici à fin septembre un plan d’apurement pour les créances validées et de les apurer d’ici à fin 2021 (MPEF, §24).

24. Les autorités redoubleront d’efforts pour renforcer la gestion de la dette. Un arrêté interministériel a été publié pour faire en sorte que la Direction de la dette dispose de toutes les informations nécessaires pour regrouper et contrôler l’ensemble des engagements financiers au moyen du système informatique de gestion de la dette Sygade (MPEF, §25). Le rapport de gestion de la dette pour 2018, premier document de ce type depuis le début du conflit, a été publié en août. Les autorités prépareront les rapports annuels de gestion de la dette et les publieront sur le site Internet du ministère des Finances.

Tableau du texte 6. Plan de remboursement des arriérés intérieurs, 2017–20

	2017		2018			2019				2020			
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
									Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Arriérés de paiement des salaires													
Encours (fin de période)					17,8								
(en milliards de FCFA)	62,5	57,3	56,9	52,9	50,6	43,3	40,4	36,9	28,3	19,7	11,0	2,4	0,0
(en pourcentage du PIB)	5,6	4,7	4,7	4,3	4,1	3,3	3,0	2,8	2,1	1,4	0,8	0,2	0,0
Remboursements	2,4	5,2	0,4	4,0	2,3	7,3	2,9	3,5	8,6	8,6	8,6	8,6	2,4
Arriérés envers des petites et moyennes entreprises													
Encours (fin de période)													
(en milliards de FCFA) ¹⁾	9,2	3,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3
(en pourcentage du PIB)	0,8	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Remboursements	0,0	5,4	3,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0

Source : autorités centrafricaines ; calculs des services du FMI.

¹⁾ Montant restant dû à des petites et moyennes entreprises car elles n’ont pas présenté de justificatifs appropriés.

C. 3^e axe du programme : protéger les plus vulnérables et réduire la pauvreté

25. Les autorités s’efforceront de prendre des dispositions budgétaires appropriées pour les dépenses sociales durant la période du programme. Les résultats relatifs aux engagements du gouvernement en termes de dépenses sociales seront contrôlés au moyen d’un objectif indicatif (plancher). Compte tenu de l’urgence d’étendre les services sociaux dans les provinces, cet objectif indicatif représente un effort louable pour faire en sorte que les dépenses sociales soient privilégiées et protégées dans le budget et que des sauvegardes soient en place afin de protéger les plus vulnérables. Avec l’appui de la Banque mondiale et de l’UE, les autorités s’emploient notamment à accompagner les populations en dehors de la capitale grâce à plusieurs programmes sociaux comme des soins de santé et d’éducation gratuits et un système de transfert d’argent. Pour la suite, les services du FMI et les autorités ont convenu que des financements plus importants pourraient être affectés aux secteurs sociaux si les recettes intérieures s’avèrent supérieures aux attentes. Pour

renforcer la cohésion sociale et améliorer le capital humain, les services du FMI ont encouragé les autorités à élaborer des mesures sociales plus ciblées et durables.

26. Afin de protéger les plus vulnérables et de venir en aide aux victimes du conflit, le gouvernement s'est aussi engagé à :

- Travailler avec la Banque mondiale pour définir des mesures afin de proposer des soins de santé gratuits aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de cinq ans et d'offrir des services et soins gratuits et intégrés aux victimes de violence sexiste dans certaines régions ;
- Collaborer avec l'UE pour renforcer le système de santé et améliorer l'accès à l'eau en RCA et soutenir le retour des personnes déplacées à Bangui et Bambari ;
- Travailler avec le PNUD sur le projet axé sur les femmes, la paix et la gouvernance inclusive en RCA, le projet pilote de cohésion sociale et humanitaire, et favoriser la création d'emplois pour les populations vulnérables à Batangafo ;
- Collaborer avec la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement pour accompagner la réintégration des catégories vulnérables vivant dans la partie orientale du pays.

D. 4^e axe du programme : améliorer la gouvernance et le climat des affaires

27. Une mission de diagnostic du FMI sur la gouvernance a analysé les principaux facteurs à l'origine des principales vulnérabilités à la corruption en RCA (MPEF, §28). Compte tenu de la capacité restreinte du pays et de la gravité de ces vulnérabilités, la réduction de ces dernières sera essentiellement inspirée par trois volets stratégiques du programme : i) renforcer le cadre juridique et réglementaire ; ii) améliorer la surveillance des agences publiques et iii) promouvoir la numérisation et l'automatisation dans les domaines de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques. Les autorités entendent nourrir leur stratégie révisée de lutte contre la corruption avec les recommandations du diagnostic. Elles se sont en particulier engagées à harmoniser le régime de déclaration de patrimoine du pays avec les bonnes pratiques applicables à l'échelle internationale, en instaurant notamment des sanctions en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration (repère structurel à fin septembre 2020 proposé). Elles prendront aussi des mesures juridiques indispensables dans le contexte d'une nouvelle loi de lutte contre la corruption (MPEF, §29).

28. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires sont en cours. Les révisions du code minier et du code du travail à des fins d'harmonisation avec les réglementations régionales et les normes internationales sont des réformes capitales pour améliorer le climat des affaires. Avec l'appui du PNUD, un code du travail révisé devrait être présenté au Parlement d'ici à fin mars 2020 et le nouveau cadre juridique visant à plafonner les indemnités qui s'appliquent en cas de contentieux relatif au travail a été présenté au Parlement. Une évaluation par la Banque mondiale des possibilités et des obstacles pour le secteur privé devrait être achevée d'ici à la mi-2020. Le code minier doit être révisé début 2020, avec le soutien de la Banque mondiale. En outre, il a été estimé que davantage de

sous-provinces remplissaient les conditions fixées par le processus de Kimberley, ce qui, parallèlement au raccourcissement de la procédure de certification d'un mois à une semaine, devrait contribuer à doper la production officielle et les exportations de diamants.

29. Les réformes du secteur financier sont en cours. Si les indicateurs de solidité financière (ISF) et le respect des normes macro prudentielles se sont améliorés ces dernières années, une proportion importante de la population n'a toujours pas accès au système bancaire. En outre, le secteur des entreprises déplore l'imprévisibilité des décisions de justice ayant trait au secteur financier. Pour régler ces problèmes, les autorités se sont engagées à appliquer les recommandations de la conférence commune de 2018 entre le secteur financier et le système judiciaire. Le Conseil national du crédit a notamment préparé des projets de loi et de réglementation qui prévoient la création d'un centre d'arbitrage et de médiation et d'une chambre d'arbitrage au sein du tribunal de commerce chargé du contentieux en matière de services bancaires et financiers. Les autorités créeront aussi une base de données des décisions de justice et augmenteront le nombre de juges et d'auxiliaires de justice en vue d'accélérer les décisions judiciaires et leur application. Elles ont aussi réaffirmé leur détermination à appliquer les recommandations de la mission de 2017 de l'organe de surveillance (la COBAC) afin de renforcer la stabilité financière des banques.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

30. Le FMI continuera à aider la RCA au travers un important plan de développement des capacités dont les priorités sont en adéquation avec les objectifs du programme. L'assistance technique qui sera prodiguée par le FMI ces prochaines années sera axée sur : (i) la politique et l'administration fiscales ; (ii) la gestion des finances publiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption ; (iii) la programmation et les statistiques macroéconomiques et (iv) la capacité à gérer la dette. Les services du FMI ont discuté de ces priorités avec les autorités pour s'assurer que leur hiérarchisation et leur chronologie sont parfaitement conformes aux objectifs du programme ; les autorités ont accepté de continuer à rechercher des complémentarités avec d'autres prestataires de développement des capacités. Il a aussi été convenu que, si des besoins urgents d'assistance technique supplémentaire survenaient, les services du FMI travailleraient avec les partenaires en développement des capacités afin de définir la meilleure solution pour répondre rapidement à ces besoins.

31. Les autorités mettent en œuvre leur stratégie de renforcement des capacités avec l'appui du FMI, du groupe Banque mondiale, de l'Union européenne, de la France et d'autres partenaires en développement. Cette stratégie, qui a été élaborée en 2017 dans le contexte du cadre de renforcement des capacités (CRC), a été actualisée pendant la dernière revue du précédent accord au titre de la FEC et couvre la période 2019–22.⁸ Les autorités ont créé la cellule de suivi des réformes économiques et financières au sein du ministère des Finances afin de coordonner l'assistance technique fournie par l'ensemble des partenaires en développement.

⁸ Voir l'annexe I du Rapport pays du FMI n° 19/216.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

32. Les autorités sollicitent un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), pour un accès aux ressources du FMI de 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part). Le niveau d'accès est justifié par les perspectives actuelles, les besoins de balance des paiements prolongés (tableau 5) et le bien-fondé des réformes prévues et correspond à la norme pour les accords au titre de la FEC. Le programme appuyé par la FEC sollicité par les autorités aura un effet catalyseur en regroupant une aide plus importante par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, ce qui est indispensable pour que la RCA réponde à ses importants besoins de financement ces prochaines années. En 2020–22, le besoin de financement brut s'élèvera à 210,3 milliards de francs CFA (tableau 5), dont 66,8 milliards de francs CFA (environ 30 %) seront couverts par l'accès demandé aux ressources du FMI. Le besoin de financement extérieur restant sera satisfait par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, dont la Banque mondiale, l'UE, la Banque africaine de développement et la France. Les douze premiers mois sont intégralement financés puisque les autorités ont déjà reçu des engagements fermes des principaux partenaires (tableau 7). Qui plus est, la probabilité d'un financement intégral par la suite est élevée. Les services du FMI ont souligné qu'un accès plus élevé, option que les autorités auraient préférée de beaucoup, ferait peser un risque considérable en termes de viabilité de la dette, le risque élevé de surendettement de la RCA découlant principalement des remboursements au FMI à moyen terme. Les niveaux d'accès pourraient être réexaminés ultérieurement dans le programme si les recettes budgétaires et les exportations, qui limitent fortement la capacité à assurer le service de la dette, s'amélioraient plus rapidement que prévu actuellement.

33. Suivi du programme. Les résultats du programme seront évalués au moyen d'objectifs quantitatifs semestriels, d'objectifs indicatifs trimestriels et de repères structurels. Les critères de réalisation quantitatifs, les critères de réalisation continus et les objectifs indicatifs resteront identiques à ceux du programme précédent. La conditionnalité structurelle sera appliquée avec parcimonie, en privilégiant un nombre restreint de mesures et conditions structurelles indispensables qui couvrent la mobilisation de recettes, la gestion des finances publiques, la surveillance des entreprises publiques, la transparence et la gouvernance. Son application tiendra compte de la capacité de mise en œuvre des autorités (tableau 13). Les dates tests pour la première et deuxième revue du programme seront respectivement fin décembre 2019 et fin juin 2020. Compte tenu des arriérés extérieurs officiels et commerciaux existants, l'achèvement de chaque revue sera subordonné à la finalisation d'une revue des assurances de financement tant que la RCA aura ces arriérés.

34. Mesures préalables. Elles comprennent (i) la présentation au Parlement d'un projet de loi de finances pour 2020 conforme aux engagements du programme et i(i) l'adoption du manuel de procédures pour le rapprochement quotidien des estimations de recettes des administrations des douanes et des impôts avec celles du Trésor.

35. Capacité à rembourser le FMI. La capacité de la RCA à rembourser le FMI demeure satisfaisante, même si elle est exposée à des risques essentiellement liés à la forte dépendance aux ressources du FMI. Les autorités déposent régulièrement des fonds auprès de la BEAC et se sont toujours acquittées de leurs obligations envers le FMI dans les délais impartis. D'importants remboursements au FMI doivent se faire ces prochaines années (tableau 8). Avec le nouvel accès proposé, le service de la dette envers le FMI (incluant les obligations antérieures) culminerait à 35,09 millions de DTS en 2026, ce qui équivaut à 8 % des exportations de biens et de services. Plusieurs facteurs atténuent les risques qui pèsent sur la capacité à rembourser le FMI : la RCA est membre d'une union monétaire (ce qui lui donne accès aux réserves de la CEMAC à condition de détenir les ressources budgétaires pour les acquérir), le maintien par le gouvernement de dépôts substantiels auprès de la BEAC tout au long de la période du programme et la marge de progression liée à un éventuel dividende de la paix. Cela étant, compte tenu des défis profonds auxquels elle fait face, il est probable que la RCA aura besoin de l'engagement constant du FMI à ses côtés, y compris sous la forme de financements, dans un avenir prévisible.

36. Risques entourant le programme. La situation sécuritaire incertaine et les élections à venir en 2020–21 pourraient remettre en question la mise en œuvre du programme. Des dérapages budgétaires et l'opposition à certaines des mesures structurelles budgétaires pourraient nuire à la stratégie budgétaire du programme, mettant ainsi en péril la viabilité de la dette. Les progrès en matière de gouvernance et de climat des affaires pourraient être freinés par les intérêts en place, ce qui fragiliserait les principales réformes structurelles et les perspectives de croissance à moyen terme. Comme cela fut le cas dans le précédent programme appuyé par la FEC, la capacité administrative restreinte pourrait continuer à être une source d'incertitude quant au calendrier de mise en œuvre des réformes. Ces risques pourraient être atténués par une assistance technique ciblée sur l'atteinte des objectifs du programme, un suivi plus systématique des dépenses pour éviter les dérapages, un accroissement des dépenses sociales et de la transparence en vue de susciter l'adhésion aux réformes et une collaboration étroite avec les autres partenaires. Une mise en œuvre réussie de l'accord de paix améliorerait considérablement les perspectives du programme.

37. Évaluation des sauvegardes. La BEAC continue à mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation exhaustive des sauvegardes achevée en août 2017. La migration totale de la BEAC vers les normes IFRS pour l'exercice 2019 avance globalement comme prévu et les autorités redoublent d'efforts pour accélérer les révisions des instruments juridiques secondaires afin qu'ils soient conformes aux statuts de la BEAC. L'adoption des décrets d'application révisés a été reportée après la date initiale (juin 2018) de manière à permettre de nouvelles consultations avec les parties prenantes, dont les services du FMI.

38. Les autorités contribuent à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes régionale (MPEF, §33). Elles ont établi qu'une seule entreprise publique, la SODIAC, détenait un compte à l'étranger et se sont engagées à demander une dérogation à la BEAC puisque ce compte est détenu pour se conformer aux règles de l'Association internationale du transport aérien (AITA). Les autorités ont aussi remis à la BEAC tous les contrats miniers et se sont engagées à

garantir que tous les nouveaux contrats soient en conformité avec la nouvelle réglementation des changes.

39. Assurances régionales. Le programme continuera à être appuyé par les politiques mises en œuvre par les institutions régionales. La BEAC a fourni une assurance de politique économique actualisée relative aux avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 en appui aux programmes du FMI des pays de la CEMAC. Dans sa lettre actualisée de soutien, la BEAC a proposé un objectif révisé pour les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 tout en réaffirmant sa détermination à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive pour que les avoirs extérieurs nets soient conformes aux projections, tandis que les pays membres mettront en œuvre des politiques d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Les assurances relatives aux avoirs extérieurs nets fournies par la BEAC sont indispensables à la réussite du programme de la RCA et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

40. À l'exception de la Libye, les créanciers officiels auxquels des arriérés extérieurs sont dus ont consenti à un financement du FMI malgré ces arriérés. Avant d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, la RCA a accumulé des arriérés envers certains créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Irak, Libye et province chinoise de Taiwan). Tous les créanciers ont consenti au financement du FMI, à l'exception de la Libye, qui a demandé plus de temps pour faire part de sa position. La RCA a toujours des arriérés envers un créancier privé et continue à s'efforcer de bonne foi de parvenir à un accord de collaboration. Comme une aide financière rapide est jugée capitale pour mettre en œuvre avec succès le programme de la RCA et que les autorités mènent des politiques judicieuses, le FMI peut accorder un financement à la RCA en dépit de ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés. Le pays reste à jour de ses obligations restantes au titre du service de la dette extérieure.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. La RCA continue être confronté à des défis considérables. L'accord au titre de la FEC qui a expiré en juillet a contribué à stabiliser l'économie, à réduire les vulnérabilités extérieures et budgétaires et à renforcer la capacité des pouvoirs publics. Le pays reste toutefois pris au piège de la fragilité, au sein duquel la violence, la gouvernance médiocre, les institutions fragiles, le manque de cohésion sociale et la pauvreté généralisée se renforcent les uns les autres dans un cercle vicieux.

42. Le programme envisagé de politiques économiques et de réformes structurelles appuyé par le FMI jouera un rôle déterminant pour aider les autorités à surmonter ces défis. Ces politiques et réformes sont en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix des autorités et complèteront la mise en œuvre de l'accord de paix, qui vise à rétablir la sécurité, l'autorité de l'État et les services publics dans tout le pays. Le programme permettra notamment de renforcer encore les institutions budgétaires et le recouvrement de recettes intérieures et favorisera l'accroissement de l'aide au développement et des dépenses sociales, qui contribueront à un surcroît de solidité en vue de sortir de l'état de fragilité. Il ciblera aussi un renforcement de la gouvernance, qui est indispensable pour asseoir la légitimité de

l'État et la cohésion sociale. Les réformes destinées à améliorer le climat des affaires devraient aussi contribuer à stimuler la croissance et l'emploi et à faire reculer la pauvreté.

43. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour accroître les recettes. Les résultats médiocres en termes de recettes ces derniers mois constituent un revers préoccupant, qui découle en partie du retard pris dans la mise en œuvre des réformes, de l'octroi d'exonérations sans fondement juridique et d'un ralentissement des contrôles fiscaux. Comme les recettes intérieures demeurent la pierre angulaire de la politique budgétaire, les autorités doivent redoubler d'efforts pour assurer que les objectifs de recettes du programme seront atteints, y compris à travers la numérisation des procédures de déclaration et de paiement de l'impôt, le renforcement de l'administration des douanes et l'intensification de la collaboration entre les administrations des impôts et des douanes.

44. Une gestion renforcée des finances publiques se traduira par une plus grande efficacité des opérations des administrations publiques. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts pour consolider le CUT, renforcer les contrôles et les procédures de dépenses et mieux gérer la dette. Il demeure indispensable d'achever l'audit des arriérés intérieurs potentiels pour permettre le remboursement rapide de ceux qui ont été validés. L'adoption du cadre juridique régissant les entreprises publiques contribuera à renforcer leur supervision et à améliorer leur gestion.

45. Des réformes de la gouvernance s'imposent pour asseoir la légitimité de l'État et la cohésion sociale. Les autorités devraient publier le rapport de la mission de diagnostic sur la gouvernance et ses recommandations pourraient constituer une base solide pour élaborer la stratégie de l'État de lutte contre la corruption. Cette dernière devrait privilégier des réformes simples et concrètes pour renforcer le cadre juridique et réglementaire, la réduction des risques de corruption dans la mobilisation de recettes et le rétablissement de la confiance dans les processus de gestion des finances publiques, tout à fait dans l'esprit des grandes réformes menées dans le cadre du programme appuyé par la FEC proposé.

46. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires contribueront à stimuler l'investissement et la croissance. La situation sécuritaire instable demeure le principal obstacle à l'investissement. Il reste toutefois beaucoup à faire pour garantir une reprise de l'investissement une fois que la situation sécuritaire se sera améliorée. La simplification des taxes parafiscales et des impôts prélevés par les ministères sont des mesures importantes de ce point de vue, tout comme l'adoption des nouveaux codes du travail et minier et des réformes destinées à améliorer le système judiciaire. Le diagnostic en cours du secteur privé par la Banque mondiale permettra aussi d'identifier des réformes efficaces complémentaires à l'avenir.

47. Les risques sont élevés mais les gains potentiels le sont aussi. Les avancées dans la mise en œuvre de l'accord de paix restent fragiles et une recrudescence de la violence pourrait peser sur la croissance et les recettes et entraver la mise en œuvre du programme. Les pressions politiques avant les élections, la capacité de mise en œuvre restreinte et les problèmes de gouvernance pourraient aussi ralentir le rythme des réformes. Une forte adhésion et une détermination inébranlable à mettre en œuvre le programme seront donc indispensables pour garantir la réussite

de celui-ci. Dans le même temps, en dépit des risques de dégradation, une marge de progression existe : la mise en œuvre réussie de l'accord de paix pourrait changer la donne et aider le pays à sortir du piège de la fragilité dans lequel il est enfermé depuis des décennies.

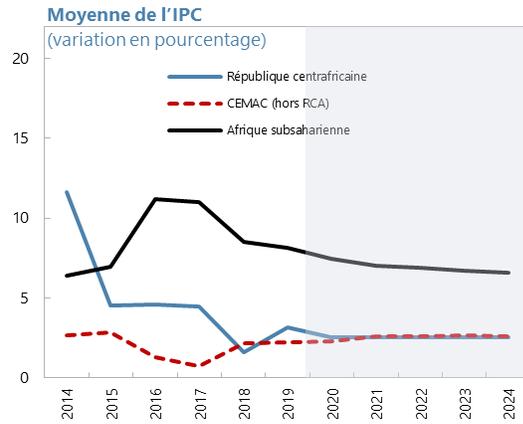
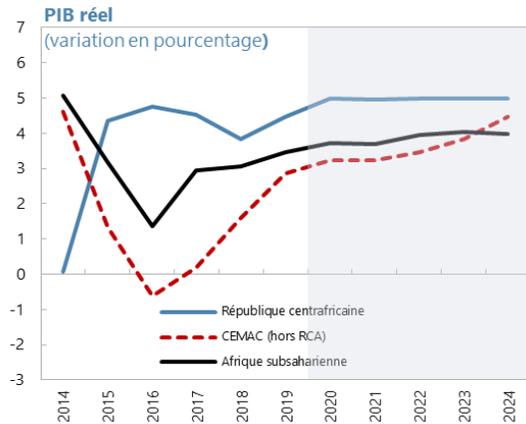
48. Un financement sous forme de dons et une assistance technique durables de la part de la communauté des donateurs demeurent indispensables à la réussite du programme. Les services du FMI saluent l'engagement de la communauté des donateurs à continuer à apporter une aide financière considérable et une assistance technique à la RCA ces prochaines années. Compte tenu de son risque élevé de surendettement, le pays devra continuer à s'appuyer fortement sur les financements sous forme de dons pour satisfaire ses besoins de financement les plus urgents. L'assistance technique et la formation contribueront à renforcer la capacité institutionnelle et à garantir la mise en œuvre réussie du nouveau programme appuyé par la FEC. Le FMI continuera à travailler avec les partenaires en développement des capacités afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins de la RCA. La persistance d'une forte coordination de la conditionnalité et de l'assistance technique entre les partenaires en développement restera aussi essentielle pour optimiser l'efficacité de l'aide des donateurs et réduire la lassitude à l'égard des réformes.

49. Au regard des besoins de financement prolongés de la balance des paiements de la RCA et du programme solide de politiques et réformes économiques des autorités, les services du FMI soutiennent la demande des autorités d'un accord étendu au titre de la FEC pour un montant équivalent à 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part). Les services du FMI proposent aussi que l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC dépende de la mise en œuvre de mesures essentielles à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document régional de référence de décembre 2019.

Graphique 2. République centrafricaine : perspectives économiques à moyen terme, 2012–24

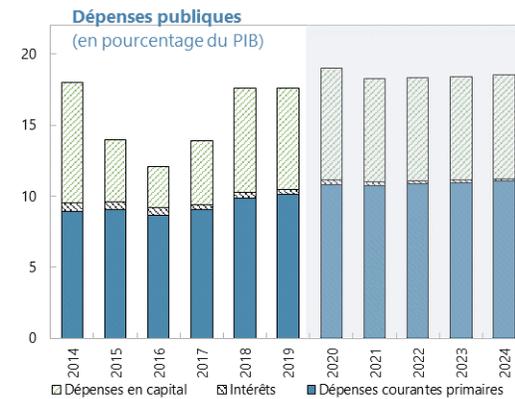
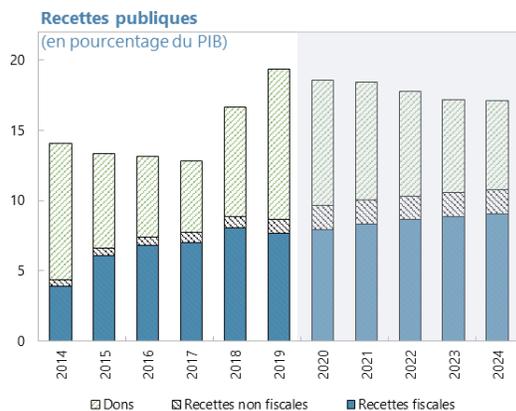
La mise en œuvre rapide des réformes économiques et l'amélioration de la sécurité pourraient porter la croissance à moyen terme au-dessus des projections actuelles...

...tandis que l'inflation devrait fléchir en raison d'un meilleur approvisionnement alimentaire.



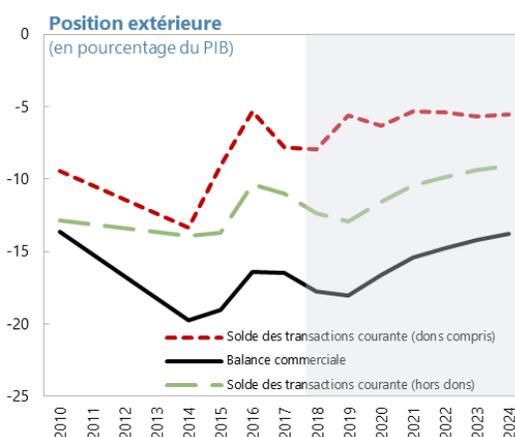
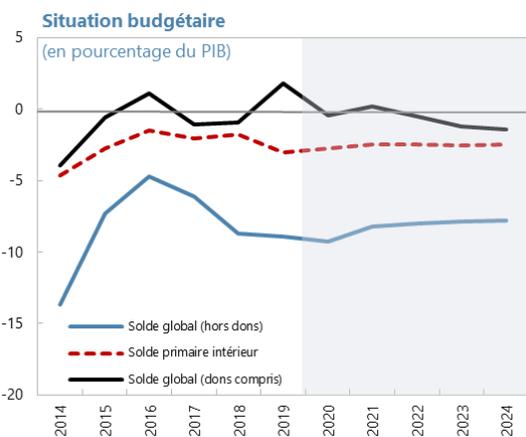
Les recettes intérieures ne devraient augmenter que progressivement...

...ne permettant qu'une hausse limitée des dépenses courantes et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures.



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer peu à peu...

...et la position extérieure témoigne des besoins considérables d'investissement.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.			Proj.		
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4.5	3.8	3.8	4.5	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB par habitant à prix constants	3.2	1.9	2.3	2.5	2.8	3.2	3.1	3.0	3.0	2.9
PIB aux prix courants	11.3	5.3	5.2	7.2	7.4	7.6	7.6	7.7	7.7	7.6
Déflateur du PIB	6.4	1.4	1.3	2.7	2.8	2.5	2.5	2.6	2.5	2.5
IPC (moyenne annuelle)	4.5	1.6	1.6	3.5	3.2	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	7.2	4.6	4.6	3.0	-0.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	10.3	14.0	14.0	14.1	3.2	14.9	5.8	8.9	9.4	9.6
Crédit à l'économie	1.4	11.5	11.5	9.7	3.0	5.0	7.0	8.0	8.0	8.0
Secteur extérieur										
Exportations de biens en volume	42.5	10.3	10.3	2.8	-6.5	14.9	6.0	7.0	8.3	9.2
Importation de biens en volume	-1.9	0.1	-0.2	4.2	10.4	7.8	4.0	5.0	4.2	4.1
Termes de l'échange	-18.4	-11.7	-12.0	5.7	12.7	3.5	2.2	0.5	-1.6	-1.5
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	5.7	7.1	8.5	12.8	10.5	10.6	11.0	10.9	11.1	11.8
<i>Dont</i> : transferts officiels courants	1.8	3.0	3.0	5.9	6.0	3.7	3.4	2.7	1.9	1.8
Épargne nationale brute	-2.9	-2.7	-1.4	0.2	-1.9	0.3	0.9	1.5	2.6	3.5
Administrations publiques	-1.4	-1.2	-1.2	-0.7	-1.6	-1.3	-0.9	-0.6	-0.5	-0.4
Secteur privé	-1.5	-1.5	-0.2	1.2	-0.3	1.6	1.7	2.2	3.1	3.9
Consommation	102.9	102.7	101.4	99.5	101.9	99.7	99.1	98.5	97.4	96.5
Administrations publiques	7.0	7.7	7.7	7.6	7.3	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur privé	95.9	95.0	93.7	91.9	94.6	92.3	91.7	90.9	89.9	89.0
Investissement brut	13.5	15.1	16.4	16.6	16.2	16.9	16.3	16.3	16.8	17.3
Administrations publiques	4.5	6.0	7.4	7.5	7.1	7.9	7.2	7.2	7.3	7.3
Secteur privé	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.5	10.0
Solde des transactions extérieures courantes										
<i>dons compris</i>	-7.8	-7.9	-8.0	-3.7	-5.6	-6.3	-5.3	-5.4	-5.7	-5.5
<i>hors dons</i>	-11.0	-12.3	-12.3	-10.9	-12.9	-11.6	-10.4	-9.8	-9.4	-9.1
Balance globale des paiements	2.9	-1.7	-1.7	2.9	1.0	1.3	1.5	1.4	2.4	2.6
Finances de l'administration centrale										
Total des recettes (<i>dons compris</i>)	12.8	16.6	16.6	20.9	19.4	18.6	18.4	17.8	17.2	17.1
<i>dont</i> : recettes intérieures	7.8	8.9	8.9	9.9	8.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.8
Total des dépenses ¹	13.9	16.3	17.6	18.3	17.6	19.0	18.3	18.3	18.4	18.5
<i>dont</i> : dépenses en capital	4.5	6.0	7.4	7.5	7.1	7.9	7.2	7.2	7.3	7.3
Solde global										
Dons non compris	-6.1	-7.4	-8.7	-8.4	-8.9	-9.3	-8.2	-8.0	-7.8	-7.8
Dons compris	-1.1	0.4	-1.0	2.6	1.8	-0.4	0.2	-0.5	-1.2	-1.4
Solde primaire intérieur ²	-2.0	-1.7	-1.7	-2.5	-3.0	-2.7	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5
Dettes du secteur public	50.3	48.8	50.0	43.4	47.1	42.6	39.8	37.1	35.1	33.0
<i>Dont</i> : dette intérieure ³	16.2	13.9	13.9	10.2	10.2	7.8	6.9	5.9	5.1	4.3
<i>Dont</i> : dette extérieure	34.1	34.9	36.1	33.2	36.9	34.8	32.9	31.2	30.0	28.6
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB par habitant (en dollars)	451	449	489	457	500	534	567	603	639	688
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,203	1,266	1,266	1,356	1,360	1,464	1,575	1,696	1,826	1,966

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2017-24
(En milliards de francs CFA)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.			Proj.		
Recettes	154.0	210.6	210.6	283.8	263.2	271.7	290.6	301.9	313.6	336.6
Recettes intérieures	93.5	112.4	112.4	134.9	118.0	141.7	157.9	175.5	192.8	211.5
Recettes fiscales	84.6	102.2	102.2	111.0	103.9	115.9	131.2	146.7	161.7	178.1
Impôt sur le revenu et impôt foncier	14.5	21.6	21.6	26.7	23.3	25.6	29.5	33.2	35.4	40.9
Taxes sur les biens et services	40.7	51.6	51.6	56.6	54.3	58.9	65.5	72.2	81.6	89.7
Dont : TVA	29.4	33.1	33.1	35.4	34.4	36.3	40.3	44.7	51.0	55.9
Taxes sur le commerce international	29.4	29.0	29.0	27.7	26.2	31.4	36.2	41.3	44.8	47.6
Recettes non fiscales	8.9	10.2	10.2	23.9	14.1	25.8	26.7	28.8	31.0	33.4
Dons	60.6	98.2	98.2	148.9	145.2	130.0	132.7	126.4	120.8	125.1
Programme	21.2	37.6	37.6	80.2	81.9	54.1	53.9	45.0	35.0	34.7
Projet	39.4	60.6	60.6	68.7	63.3	75.9	78.8	81.4	85.8	90.4
Dépenses ¹	166.8	205.9	222.8	248.8	239.0	277.8	287.8	310.8	336.1	364.2
Dépenses primaires	118.1	134.4	134.4	168.3	158.9	181.6	197.1	217.9	239.0	260.2
Dépenses primaires courantes	109.2	124.6	124.6	142.2	137.7	158.1	169.1	184.3	199.8	216.9
Traitements et salaires	57.0	61.3	61.3	63.5	64.5	70.2	75.6	81.2	87.4	94.0
Transferts et subventions	24.5	27.5	27.5	38.9	38.0	48.9	51.3	56.5	62.8	69.3
Biens et services	27.7	35.8	35.8	39.8	35.3	39.0	42.2	46.6	49.7	53.6
Intérêts	3.8	5.1	5.1	4.3	4.6	4.6	4.5	4.0	3.7	3.5
Extérieurs	2.1	2.6	2.6	1.7	2.0	2.0	2.1	1.8	1.8	1.8
Intérieurs	1.7	2.5	2.5	2.7	2.7	2.6	2.4	2.2	1.9	1.7
Dépenses en capital	53.8	76.2	93.1	102.3	96.7	115.1	114.2	122.5	132.5	143.7
Financées sur ressources intérieures	9.0	9.8	9.8	26.1	21.2	23.5	27.9	33.5	39.2	43.2
Financées sur ressources extérieures	44.9	66.4	83.3	76.2	75.5	91.6	86.3	88.9	93.3	100.4
Solde global										
Hors dons	-73.3	-93.5	-110.4	-113.9	-121.0	-136.1	-129.9	-135.3	-143.3	-152.6
Dont : solde primaire intérieur ²	-24.7	-22.0	-22.0	-33.3	-40.9	-39.9	-39.2	-42.4	-46.3	-48.7
Dons compris	-12.8	4.7	-12.2	35.0	24.2	-6.1	2.8	-8.9	-22.5	-27.5
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-11.5	-29.7	-29.7	-35.6	-29.5	-36.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-9.0	-29.7	-29.7	-35.6	-29.5	-36.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.8	-4.2	-4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-23.5	-29.2	-46.1	-0.6	-5.3	-42.5	2.8	-8.9	-22.5	-27.5
Financements identifiés	23.5	29.2	46.1	0.6	5.3	42.5	-2.8	8.9	22.5	27.5
Extérieurs, net	12.6	1.8	18.7	1.9	6.5	10.3	1.8	1.2	28.9	35.5
Prêts-projet	5.5	7.5	24.4	7.5	12.2	15.7	7.5	7.5	7.5	10.0
Prêts-programme ³	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	30.0
Amortissement	-1.8	-5.7	-5.7	-5.6	-5.7	-5.4	-5.7	-6.3	-3.6	-4.5
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs, net	11.0	27.4	27.4	-1.3	-1.1	32.2	-4.6	7.6	-6.4	-8.0
Système bancaire	0.6	31.4	31.4	-1.3	-1.1	32.2	-4.6	7.6	-8.4	-10.0
BEAC	8.2	35.4	35.4	1.6	1.8	35.2	-1.6	7.6	-13.4	-15.0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	21.9	27.8	27.8	11.0	26.3	14.7	14.3	10.2	-14.3	-21.0
Retraits de dépôts	-13.7	7.6	7.6	-9.4	-24.5	20.5	-15.9	-2.6	0.8	6.0
Banques commerciales	-7.6	-4.0	-4.0	-2.9	-2.9	-3.0	-3.1	0.0	5.0	5.0
Non bancaires	4.0	-4.0	-4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0
Financement exceptionnel ⁴	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Dette publique totale	605.2	618.8	633.5	589.9	640.7	623.7	627.1	629.3	641.3	648.0
Dette publique en monnaie nationale ⁵	194.5	176.0	176.0	138.4	138.4	114.0	108.8	100.2	93.0	85.0
PIB nominal	1,203	1,266	1,266	1,356	1,360	1,464	1,575	1,696	1,826	1,966

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.

⁴ Accords de prêt avec les banques commerciales.

⁵ Y compris les arriérés et les prêts de rétrocession sur les ressources du FMI.

Tableau 2b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2017-24
(En pourcentage du PIB)

	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Est.					
Recettes	12.8	16.6	16.6	20.9	19.4	18.6	18.4	17.8	17.2	17.1	
Recettes intérieures	7.8	8.9	8.9	9.9	8.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.8	
Recettes fiscales	7.0	8.1	8.1	8.2	7.6	7.9	8.3	8.6	8.9	9.1	
Impôt sur le revenu et impôt foncier	1.2	1.7	1.7	2.0	1.7	1.8	1.9	2.0	1.9	2.1	
Taxes sur les biens et services	3.4	4.1	4.1	4.2	4.0	4.0	4.2	4.3	4.5	4.6	
Dont : TVA	2.4	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.6	2.6	2.8	2.8	
Taxes sur le commerce international	2.4	2.3	2.3	2.0	1.9	2.1	2.3	2.4	2.5	2.4	
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	1.8	1.0	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	
Dons	5.0	7.8	7.8	11.0	10.7	8.9	8.4	7.5	6.6	6.4	
Programme	1.8	3.0	3.0	5.9	6.0	3.7	3.4	2.7	1.9	1.8	
Projet	3.3	4.8	4.8	5.1	4.7	5.2	5.0	4.8	4.7	4.6	
Dépenses ¹	13.9	16.3	17.6	18.3	17.6	19.0	18.3	18.3	18.4	18.5	
Dépenses primaires	9.8	10.6	10.6	12.4	11.7	12.4	12.5	12.8	13.1	13.2	
Dépenses primaires courantes	9.1	9.8	9.8	10.5	10.1	10.8	10.7	10.9	10.9	11.0	
Traitements et salaires	4.7	4.8	4.8	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	
Transferts et subventions	2.0	2.2	2.2	2.9	2.8	3.3	3.3	3.3	3.4	3.5	
Biens et services	2.3	2.8	2.8	2.9	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	
Intérêts	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	
Extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Intérieurs	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	
Dépenses en capital	4.5	6.0	7.4	7.5	7.1	7.9	7.2	7.2	7.3	7.3	
Financées sur ressources intérieures	0.7	0.8	0.8	1.9	1.6	1.6	1.8	2.0	2.1	2.2	
Financées sur ressources extérieures	3.7	5.2	6.6	5.6	5.6	6.3	5.5	5.2	5.1	5.1	
Solde global											
Hors dons	-6.1	-7.4	-8.7	-8.4	-8.9	-9.3	-8.2	-8.0	-7.8	-7.8	
Dont : solde primaire intérieur ²	-2.0	-1.7	-1.7	-2.5	-3.0	-2.7	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5	
Dons compris	-1.1	0.4	-1.0	2.6	1.8	-0.4	0.2	-0.5	-1.2	-1.4	
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-1.0	-2.3	-2.3	-2.6	-2.2	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	-0.8	-2.3	-2.3	-2.6	-2.2	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Erreurs et omissions	0.1	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-2.0	-2.3	-3.6	0.0	-0.4	-2.9	0.2	-0.5	-1.2	-1.4	
Financements identifiés	2.0	2.3	3.6	0.0	0.4	2.9	-0.2	0.5	1.2	1.4	
Extérieurs, net	1.0	0.1	1.5	0.1	0.5	0.7	0.1	0.1	1.6	1.8	
Prêts-projet	0.5	0.6	1.9	0.6	0.9	1.1	0.5	0.4	0.4	0.5	
Prêts-programme ³	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	1.5	
Amortissement	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2	
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs, net	0.9	2.2	2.2	-0.1	-0.1	2.2	-0.3	0.4	-0.4	-0.4	
Système bancaire	0.0	2.5	2.5	-0.1	-0.1	2.2	-0.3	0.4	-0.5	-0.5	
BEAC	0.7	2.8	2.8	0.1	0.1	2.4	-0.1	0.4	-0.7	-0.8	
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	1.8	2.2	2.2	0.8	1.9	1.0	0.9	0.6	-0.8	-1.1	
Retraits de dépôts	-1.1	0.6	0.6	-0.7	-1.8	1.4	-1.0	-0.2	0.0	0.3	
Banques commerciales	-0.6	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.3	0.3	
Non bancaires	0.3	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	
Financement exceptionnel ⁴	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire :											
Dette publique totale	50.3	48.5	50.0	43.4	47.1	42.6	39.8	37.1	35.1	33.0	
Dette publique intérieure ⁵	16.2	12.8	13.9	10.2	10.2	7.8	6.9	5.9	5.1	4.3	

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024

⁴ Accords de prêt avec les banques commerciales.

⁵ Y compris les arriérés et les prêts de rétrocession sur les ressources du FMI.

Tableau 3. République centrafricaine : situation monétaire, 2017–24

	2017	2018		2019				2020				2021	2022	2023	2024
	Est.	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
		Est.	Est.	Est.	Est.	Proj.	6 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.				
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)															
Avoirs extérieurs nets	103.7	79.8	68.2	101.9	82.9	121.7	95.2	105.4	105.6	116.3	116.1	141.6	167.7	214.9	268.5
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	74.0	52.1	33.4	62.3	28.5	91.9	65.4	75.1	74.6	84.8	84.0	107.1	130.5	174.9	225.4
Banques commerciales	29.6	27.7	34.8	39.6	54.4	29.7	29.8	30.4	30.9	31.5	32.1	34.5	37.2	40.0	43.1
Avoirs intérieurs nets	197.0	263.1	286.5	238.2	261.9	269.8	258.9	273.6	259.2	279.1	290.7	288.9	301.4	298.2	294.0
Crédit intérieur	319.7	371.0	399.4	350.6	375.6	385.5	374.8	391.7	379.5	401.6	415.4	423.2	445.9	453.8	461.6
Crédit au secteur public	173.0	207.4	235.0	187.2	218.7	206.1	206.3	221.5	209.3	237.2	238.5	233.9	241.5	233.1	223.1
Crédits à l'administration centrale (net)	173.0	207.4	235.0	187.2	218.7	206.1	206.3	221.5	209.3	237.2	238.5	233.9	241.5	233.1	223.1
BEAC	162.1	200.5	221.4	174.5	203.8	202.1	202.2	218.2	206.7	235.4	237.4	235.9	243.5	230.0	215.0
Prêts/contreparties DTS	115.2	115.9	116.5	116.5	116.5	115.9	115.9	116.5	116.5	116.5	115.9	108.6	101.1	93.4	85.6
FMI (net)	87.2	117.3	117.0	114.7	133.9	128.3	143.6	142.2	151.0	149.2	158.3	172.7	182.9	168.6	147.6
Dépôts	-40.2	-32.8	-12.1	-56.8	-46.7	-42.2	-57.3	-40.6	-60.8	-30.3	-36.8	-45.4	-40.5	-32.1	-18.3
Banques commerciales	10.9	6.9	13.6	12.7	15.0	4.0	4.0	3.3	2.6	1.8	1.1	-2.0	-2.0	3.1	8.1
Crédit à d'autres entités publiques (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	146.7	163.6	164.4	163.4	156.8	179.4	168.5	170.2	170.2	164.4	176.9	189.3	204.4	220.7	238.4
Entreprises publiques	1.2	3.6	3.5	4.3	4.4	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Secteur privé	145.6	160.0	160.8	159.2	152.5	175.8	164.9	166.7	166.7	160.8	173.4	185.7	200.9	217.2	234.9
Autres postes (net)	-122.7	-107.9	-112.9	-112.4	-113.7	-115.7	-115.9	-118.1	-120.3	-122.5	-124.7	-134.2	-144.6	-155.6	-167.5
Monnaie et quasi-monnaie	300.7	343.0	354.7	340.1	344.7	391.5	354.1	379.0	364.8	395.4	406.8	430.5	469.0	513.1	562.5
Monnaie	162.1	183.7	186.3	176.0	180.2	212.7	195.3	198.3	186.6	200.8	224.9	238.1	258.9	283.9	311.6
Dépôts	138.6	159.3	168.4	164.0	164.5	178.5	158.8	180.8	178.1	194.6	181.9	192.4	210.2	229.3	251.0
Dépôts à vue	79.9	97.8	105.1	102.5	106.0	113.9	94.1	115.1	111.5	127.0	113.2	118.5	130.6	143.6	158.8
Dépôts à terme et d'épargne	58.7	61.5	63.4	61.6	58.6	64.7	64.7	65.7	66.7	67.7	68.7	73.9	79.6	85.7	92.2
(Variation annuelle en pourcentage)															
Avoirs extérieurs nets	89.7	-23.0	-17.8	5.3	-7.9	52.4	19.2	54.7	3.6	40.4	22.0	22.0	18.4	28.2	24.9
Avoirs intérieurs nets	-29.5	33.5	98.1	9.2	10.7	2.5	-1.6	-4.5	8.8	6.6	12.3	-0.6	4.3	-1.0	-1.4
Base monétaire	25.0	12.1	16.1	7.1	-1.0	12.2	7.4	16.1	7.1	-1.0	2.6	7.6	7.7	7.7	7.6
Crédit à l'économie	1.4	11.5	6.6	9.4	-1.6	9.7	3.0	3.5	4.2	4.8	5.0	7.0	8.0	8.0	8.0
Entreprises publiques	-65.3	204.5	36.2	-7.8	66.7	0.0	0.0	0.5	-16.4	-18.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	3.0	9.9	6.1	9.9	-2.7	9.9	3.1	3.6	4.7	5.5	5.1	7.1	8.1	8.1	8.1
<i>Pour mémoire :</i>															
AIN de la banque centrale (en milliards de FCFA)	128.5	174.8	195.4	151.7	179.1	162.8	178.4	170.3	172.3	163.7	166.2	162.2	159.5	137.3	110.6
Base monétaire (en milliards de FCFA)	202.5	226.9	228.8	213.9	207.6	254.7	243.7	245.4	247.0	248.6	250.2	269.3	290.0	312.1	336.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	1203	1266	1356	1360	1464	1575	1696	1826	1966
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)															
Fin de période	4.0	3.7	3.5	3.8	3.6	3.7	3.6	3.6	3.5

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2017-24
(En milliards de francs CFA)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e Rev.	Est.					
Solde des transactions courantes	-94.1	-100.6	-100.7	-50.7	-76.5	-92.5	-83.5	-91.3	-103.3	-108.4
Solde des biens	-170.0	-188.5	-188.5	-184.2	-207.1	-206.8	-208.2	-216.6	-228.5	-239.0
Exportations, f.à.b.	85.6	91.1	91.1	94.7	93.6	108.1	116.0	125.3	137.0	151.1
dont : Diamants	5.3	5.0	5.0	2.6	4.4	6.2	8.1	10.1	12.7	16.1
dont : Produits du bois	53.5	56.8	56.8	59.7	55.8	65.2	67.9	71.5	77.0	84.1
Importations, f.à.b.	-255.6	-279.6	-279.6	-278.9	-300.6	-314.9	-324.3	-341.9	-365.5	-390.1
dont : Produits pétroliers	-68.6	-87.5	-87.5	-79.8	-91.6	-90.4	-86.3	-87.3	-90.7	-94.3
Services (net)	-28.0	-36.6	-36.6	-34.0	-38.7	-36.8	-34.9	-33.4	-30.5	-31.9
Crédit	106.0	110.7	110.7	116.1	116.1	121.9	128.0	136.9	147.9	159.7
Débit	-134.0	-147.3	-147.3	-150.1	-154.8	-158.7	-162.8	-170.4	-178.3	-191.7
Revenus (net)	-2.0	-1.6	-1.6	-2.0	-1.9	-2.2	-2.1	-1.8	-1.7	-1.6
Crédit	12.1	12.6	12.6	13.1	13.1	13.8	14.5	15.2	15.9	16.7
Débit	-14.1	-14.1	-14.1	-15.1	-15.1	-15.9	-16.6	-17.0	-17.6	-18.4
Transferts (nets)	105.8	126.0	126.0	169.5	171.2	153.3	161.7	160.6	157.4	164.2
Privés	67.5	70.6	70.6	71.7	71.7	76.2	80.9	84.9	89.2	93.6
Officiels	38.3	55.4	55.4	97.8	99.5	77.1	80.8	75.7	68.2	70.6
dont : Programme	21.2	37.6	37.6	80.2	81.9	54.1	53.9	45.0	35.0	34.7
Compte de capital	39.4	60.6	60.6	68.7	63.3	75.9	78.8	81.4	85.8	90.4
Dons-projet	39.4	60.6	60.6	68.7	63.3	75.9	78.8	81.4	85.8	90.4
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	38.3	20.7	37.6	21.9	26.5	35.3	27.8	33.2	61.9	68.5
Investissement direct	9.5	10.0	10.0	15.0	15.0	20.0	22.0	24.0	25.0	27.5
Investissement de portefeuille	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	28.6	10.5	27.4	6.9	11.5	15.3	5.8	9.2	36.9	41.0
Secteur public (net)	12.6	1.8	18.7	1.9	6.5	10.3	1.8	1.2	28.9	35.5
Décaissement au titre de projets	5.5	7.5	24.4	7.5	12.2	15.7	7.5	7.5	7.5	10.0
Décaissement au titre de programmes	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	30.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-1.8	-5.7	-5.7	-5.6	-5.7	-5.4	-5.7	-6.3	-3.6	-4.5
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	16.0	8.7	8.7	5.0	5.0	5.0	4.0	8.0	8.0	5.5
Erreurs et omissions	51.9	-2.7	-19.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	35.4	-22.0	-22.0	39.8	13.3	18.7	23.1	23.4	44.4	50.5
Financements identifiés	-35.4	22.0	22.0	-39.8	-13.3	-18.6	-23.1	-23.4	-44.4	-50.5
Crédit net du FMI	21.9	27.8	27.8	11.0	26.3	14.7	14.3	10.2	-14.3	-21.0
Achat de crédits au FMI	-31.5	-35.9	-35.9	-18.3	-27.9	-19.1	-19.1	-19.1	0.0	0.0
Rachats au FMI	9.5	8.1	8.1	7.3	1.6	4.4	4.8	8.9	14.3	21.0
Autres réserves (- = augmentation)	-54.8	-5.8	-5.8	-50.8	-39.6	-33.4	-37.4	-33.6	-30.2	-29.5
Financement exceptionnel	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-18.4	-11.7	-12.0	5.7	12.7	3.5	2.2	0.5	-1.6	-1.5
Prix unitaire des exportations	-11.7	-3.5	-3.5	1.2	9.8	0.6	1.2	0.9	0.9	1.0
Prix unitaire des importations	8.2	9.3	9.6	-4.3	-2.6	-2.9	-1.0	0.4	2.6	2.5
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-7.8	-7.9	-8.0	-3.7	-5.6	-6.3	-5.3	-5.4	-5.7	-5.5
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	3.3	4.8	4.8	5.1	4.7	5.2	5.0	4.8	4.7	4.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,203	1,266	1,266	1,356	1,360	1,464	1,575	1,696	1,826	1,966

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2017–24
(En pourcentage du PIB)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.			Proj.		
Solde des transactions courantes	-7.8	-7.9	-8.0	-3.7	-5.6	-6.3	-5.3	-5.4	-5.7	-5.5
Solde des biens	-14.1	-14.9	-14.9	-13.6	-15.2	-14.1	-13.2	-12.8	-12.5	-12.2
Exportations, f.à.b.	7.1	7.2	7.2	7.0	6.9	7.4	7.4	7.4	7.5	7.7
dont : Diamants	0.4	0.4	0.4	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8
dont : Produits du bois	4.4	4.5	4.5	4.4	4.1	4.5	4.3	4.2	4.2	4.3
Importations, f.à.b.	-21.2	-22.1	-22.1	-20.5	-22.1	-21.5	-20.6	-20.2	-20.0	-19.8
dont : Produits pétroliers	-5.7	-6.9	-6.9	-5.9	-6.7	-6.2	-5.5	-5.1	-5.0	-4.8
Services (net)	-2.3	-2.9	-2.9	-2.5	-2.8	-2.5	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
Crédit	8.8	8.7	8.7	8.5	8.5	8.3	8.1	8.1	8.1	8.1
Débit	-11.1	-11.6	-11.6	-11.1	-11.4	-10.8	-10.3	-10.0	-9.8	-9.7
Revenus (net)	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Crédit	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Débit	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9
Transferts (nets)	8.8	9.9	10.0	12.5	12.6	10.5	10.3	9.5	8.6	8.4
Privés	5.6	5.6	5.6	5.3	5.3	5.2	5.1	5.0	4.9	4.8
Officiels	3.2	4.4	4.4	7.2	7.3	5.3	5.1	4.5	3.7	3.6
dont : Programme	1.8	3.0	3.0	5.9	6.0	3.7	3.4	2.7	1.9	1.8
Compte de capital	3.3	4.8	4.8	5.1	4.7	5.2	5.0	4.8	4.7	4.6
Dons-projet	3.3	4.8	4.8	5.1	4.7	5.2	5.0	4.8	4.7	4.6
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	3.2	1.6	3.0	1.6	1.9	2.4	1.8	2.0	3.4	3.5
Investissement direct	0.8	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Investissement de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	2.4	0.8	2.2	0.5	0.8	1.0	0.4	0.5	2.0	2.1
Secteur public (net)	1.0	0.1	1.5	0.1	0.5	0.7	0.1	0.1	1.6	1.8
Décaissement au titre de projets	0.5	0.6	1.9	0.6	0.9	1.1	0.5	0.4	0.4	0.5
Décaissement au titre de programmes	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	1.5
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	1.3	0.7	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.4	0.3
Erreurs et omissions	4.3	-0.2	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.9	-1.7	-1.7	2.9	1.0	1.3	1.5	1.4	2.4	2.6
Financements identifiés	-2.9	1.7	1.7	-2.9	-1.0	-1.3	-1.5	-1.4	-2.4	-2.6
Crédit net du FMI	1.8	2.2	2.2	0.8	1.9	1.0	0.9	0.6	-0.8	-1.1
Achat de crédits au FMI	-2.6	-2.8	-2.8	-1.3	-2.0	-1.3	-1.2	-1.1	0.0	0.0
Rachats au FMI	0.8	0.6	0.6	0.5	0.1	0.3	0.3	0.5	0.8	1.1
Autres réserves (- = augmentation)	-4.6	-0.5	-0.5	-3.7	-2.9	-2.3	-2.4	-2.0	-1.7	-1.5
Financement exceptionnel	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-18.4	-11.7	-12.0	5.7	12.7	3.5	2.2	0.5	-1.6	-1.5
Prix unitaire des exportations	-1.0	-0.3	-0.3	0.1	0.7	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
Prix unitaire des importations	0.7	0.7	0.8	-4.3	-2.6	-0.2	-0.1	0.0	0.1	0.1
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,203	1,266	1,266	1,356	1,360	1,464	1,575	1,696	1,826	1,966

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2019–24
(En milliards de francs CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
					Projection	
1. Besoins de financement totaux	205.3	189.7	185.3	185.0	186.3	198.1
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	158.4	146.6	137.5	136.3	138.3	143.1
Amortissement de la dette	5.7	5.4	5.7	6.3	3.6	4.5
Remboursement au FMI	1.6	4.4	4.8	8.9	14.3	21.0
Variations des autres réserves	39.6	33.4	37.4	33.6	30.2	29.5
2. Financement disponible total	95.5	116.6	112.3	120.9	126.3	133.4
Transferts de capitaux	63.3	75.9	78.8	81.4	85.8	90.4
Investissement direct étranger (net)	15.0	20.0	22.0	24.0	25.0	27.5
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	12.2	15.7	7.5	7.5	7.5	10.0
Secteur public	12.2	15.7	7.5	7.5	7.5	10.0
Autres entrées nettes de capitaux	5.0	5.0	4.0	8.0	8.0	5.5
3. Écart de financement	109.8	73.2	73.0	64.1	60.0	64.7
4. Sources de financement attendues	81.9	54.1	53.9	45.0	60.0	64.7
dont : Appui budgétaire (dons)	81.9	54.1	53.9	45.0	35.0	34.7
Banque mondiale	57.6	28.3	28.1
Banque africaine de développement	0.0	2.8	2.8
Union européenne	17.7	16.4	16.4
France	6.6	6.6	6.6
Autres	0.0	0.0	0.0
dont : Appui budgétaire (prêts) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	30.0
5. Écart de financement résiduel	27.9	19.1	19.1	19.1	0.0	0.0
Programme FEC	27.9	19.1	19.1	19.1	0.0	0.0

Source : projections des services du FMI.

¹ Appui budgétaire à déterminer.

Tableau 6. République centrafricaine : objectifs de développement durable, 2000–18

Objectif Indicateur	2000	2008	2015	2016	2017	2018
<i>1 Pas de pauvreté</i>						
Taux de pauvreté au seuil de 1,90 dollar par jour (PPA 2011, % de la population)	...	66.3
<i>2 Faim « zéro »</i>						
Prévalence de la sous-alimentation (en % de la population)	42.5	33.7	57.8	59.8	59.6	...
<i>3 Bonne santé et bien-être</i>						
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1280	1090	912.0	890.0	829.0	...
<i>4 Éducation de qualité</i>						
Taux d'achèvement du primaire, filles (% groupe d'âge pertinent)	...	25.9	...	33.5
Taux d'achèvement du primaire, garçons (% groupe d'âge pertinent)	...	44.3	...	50.9
Taux d'achèvement du primaire, total (% groupe d'âge pertinent)	...	35.1	...	42.2
<i>5 Égalité entre les sexes</i>						
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en %)	7.3	10.5	...	7.2	8.6	8.6
<i>6 Eau propre et assainissement</i>						
<i>7 Énergie propre et d'un coût abordable</i>						
Accès à l'électricité (en % de la population)	6.0	9.5	24.2	27.1	30.0	...
<i>8 Travail décent et croissance économique</i>						
Croissance du PIB par habitant (annuelle, en %)	-4.7	0.3	3.9	4.0	3.1	2.8
<i>9 Industrie, innovation et infrastructure</i>						
Industrie manufacturière, valeur ajoutée (en % du PIB)	0.0	0.0	18.0	17.8	15.7	...
Industrie manufacturière, valeur ajoutée (croissance annuelle, en %)	0.0	0.0	8.5	3.4	-0.9	...
<i>10 Inégalités réduites</i>						
Investissement direct étranger, entrées nettes (en % du PIB)	0.1	5.9	0.2	0.4	0.3	0.8
<i>11 Villes et communautés durables</i>						
Population urbaine (% du total)	37.6	38.5	40.3	40.6	41.0	41.4
Écart de pauvreté urbaine, selon les seuils de pauvreté nationaux (en %)	...	29.8
<i>12 Consommation et production durables</i>						
Rentes minières (en % du PIB)	...	0.0	0.1	0.1	0.1	...
Rentes charbonnières (en % du PIB)	...	0.0	0.1	0.1	0.1	...
Rentes forestières (en % du PIB)	11.2	11.8	14.7	14.0	13.5	...
<i>13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</i>						
<i>14 & 15 Vie aquatique et vie terrestre</i>						
Zones terrestres et marines protégées (en % du territoire total)	0.0	18.1	18.1	18.1
Zones terrestres protégées (en % de la superficie terrestre)	0.0	18.1	18.1	18.1
<i>16 Paix, justice et institutions efficaces</i>						
Décès liés à des combats (nombre de personnes)	47
<i>17 Partenariats pour la réalisation des objectifs</i>						
Proportion de la population utilisant Internet (par 100 habitants)	0.0	0.0

Sources : Division de la Statistique des Nations Unies ; FMI ; indicateurs de la Banque mondiale sur le développement.

Tableau 7. République centrafricaine : soutien à la balance des paiements et budgétaire, 2019–21

	Engagements pour 2019		Engagements pour 2020		Projections pour 2021		Objet
	Milliards de FCFA		Milliards de FCFA		Milliards de FCFA		
FMI	34,78 millions de DTS	27.9	23,87 millions DTS	19.1	23,87 millions DTS	19.1	Soutien à la balance des paiements
Banque mondiale	100 millions de dollars	57.6	50 millions dollars	28.3	50 millions dollars	28.1	Appui budgétaire
Banque africaine de développement	0 million de dollars	0.0	5 millions de dollars	2.8	5 millions de dollars	2.8	Appui budgétaire
Union européenne	27 millions d'euros	17.7	25 millions d'euros	16.4	25 millions d'euros	16.4	Appui budgétaire
France	10 millions d'euros	6.6	10 millions d'euros	6.6	10 millions d'euros	6.6	Appui budgétaire
Total		109.7		73.1		72.9	
hors FMI		81.9		54.1		53.9	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–30

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants												
(millions de DTS)												
Principal	1.98	5.35	5.85	10.86	17.49	25.79	28.96	26.74	21.73	13.70	4.57	0.00
Commissions et intérêts	0.11	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
(millions de DTS)												
Principal	1.98	5.35	5.85	10.86	17.49	25.79	32.54	35.09	34.86	30.41	21.28	13.13
Commissions et intérêts	0.11	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
(milliards de FCFA)												
Principal	1.61	4.36	4.77	8.85	14.25	21.02	26.52	28.60	28.41	24.78	17.34	10.70
Commissions et intérêts	0.09	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33	0.33
Encours de crédit du FMI												
Millions de DTS												
Milliards de FCFA	173.0	191.5	209.5	222.5	205.0	179.3	146.7	111.6	76.8	46.3	25.1	11.9
Pourcentage des recettes de l'État	138.3	153.0	167.3	177.7	163.8	143.2	117.2	89.1	61.3	37.0	20.0	9.5
Pourcentage des exportations de biens et services	117.2	108.0	106.0	101.3	85.0	67.7	52.5	37.3	24.0	13.6	6.9	3.1
Pourcentage du service de la dette	66.0	66.5	68.6	67.8	57.5	46.1	35.8	25.8	16.9	9.7	5.0	2.2
Pourcentage du PIB	1160.1	1066.4	1123.5	930.5	758.1	492.5	355.2	286.7	226.2	180.9	151.4	101.1
Pourcentage de la quote-part	10.2	10.5	10.6	10.5	9.0	7.3	5.6	3.9	2.5	1.4	0.7	0.3
Pourcentage de la quote-part	155.3	171.9	188.1	199.7	184.1	160.9	131.7	100.2	68.9	41.6	22.5	10.7
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	34.8	23.9	23.9	23.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	2.1	5.8	6.3	11.3	17.9	26.2	33.0	35.5	35.3	30.8	21.7	13.5
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	1359.9	1463.7	1575.4	1696.5	1826.3	1965.9	2107.7	2259.1	2409.6	2569.6	2740.4	2922.9
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	209.7	230.0	244.0	262.3	284.9	310.8	327.7	345.2	363.2	382.4	402.8	425.2
Recettes publiques (milliards de FCFA)	118.0	141.7	157.9	175.5	192.8	211.5	223.2	239.3	255.4	272.5	290.7	310.2
Service de la dette (milliards de FCFA)	11.9	14.3	14.9	19.1	21.6	29.1	33.0	31.1	27.1	20.5	13.2	9.4
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : projections des services du FMI.

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, 2011–19

Concept	Déc.-11	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Déc.-16	Déc.-17	Juin-18	Déc.-18	Juin-19
Adéquation des fonds propres										
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risque	25,6	22,7	39,1	42,2	38,7	32,0	34,3	32,0	28,5	31,4
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	22,3	22,2	23,7	21,9	21,1	19,2	21,0	20,6	21,3	21,0
Qualité des actifs										
Ratio prêts improductifs/total des prêts	12,0	9,6	28,5	27,7	30,9	25,6	22,9	22,0	15,6	19,1
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	3,3	1,6	50,0	44,4	34,9	18,7	4,3	5,2	0,6	7,4
Bénéfices et rentabilité										
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	5,0	4,5	-1,3	0,9	-0,9	0,8	0,9	2,6	4,0	2,7
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24,4	20,7	-5,4	3,8	-4,0	4,2	4,8	12,7	18,8	13,0
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	59,9	64,0	79,5	73,6	72,8	67,3	88,6	79,2	76,7	71,5
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	24,3	16,6	19,2	27,5	40,0	31,9	30,7	27,1	29,9	27,6
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	160,7	114,5	149,1	203,1	276,1	219,6	227,4	186,6	198,6	182,7

Sources : autorités centrafricaines ; BEAC.

Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2019–22

Conditions de décaissement	Date	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part ¹
Premier décaissement sur approbation du programme.	Approbation du programme au titre de la FEC	11,936 millions de DTS	10,7
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	30 avril 2020	11,936 millions de DTS	10,7
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2020 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	30 octobre 2020	11,936 millions de DTS	10,7
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2020 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	30 avril 2021	11,936 millions de DTS	10,7
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2021 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	29 octobre 2021	11,936 millions de DTS	10,7
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	29 avril 2022	11,936 millions de DTS	10,7
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2022 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	31 octobre 2022	11,934 millions de DTS	10,7
Total		83,55 millions de DTS	75,0

¹ La quote-part de la République centrafricaine est de 111,4 millions de DTS.

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation	Réaction des pouvoirs publics en cas de concrétisation
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Moyenne La multiplication des mesures commerciales et leur durabilité menacent le système commercial mondial et ont des effets négatifs sur le prix des exportations de la RCA.	Intensifier les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires pour favoriser la diversification.
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne	Moyenne Une baisse de la demande d'exportations réduirait probablement les exportations et les recettes budgétaires, ce qui accentuerait les risques budgétaires.	Intensifier les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires pour favoriser la diversification.
Dégradation de la situation sécuritaire	Élevée	Élevée Aggravation de la crise humanitaire, recul de la confiance, de l'investissement et de l'activité, affaiblissement de la croissance économique.	Dégager des marges pour accroître les dépenses liées à la sécurité. Accélérer la mise en œuvre du RCPCA pour soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation.
Une capacité institutionnelle et des ressources humaines limitées	Élevée	Élevée Une mise en œuvre insuffisante du programme de réformes et des recommandations d'assistance technique pourrait peser sur la confiance et sur la croissance.	Améliorer l'efficacité de l'assistance technique en renforçant le rôle de la cellule de coordination et en veillant à une hiérarchisation correcte des réformes pour lesquelles une assistance technique ciblée est demandée.
Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyenne Effets négatifs sur l'investissement, la croissance, l'emploi et la pauvreté. Une baisse des financements pourrait nuire à la stabilité macroéconomique.	Renforcer l'aide extérieure en mettant en œuvre l'intégralité des réformes et en communiquant les besoins définis dans la stratégie de développement de la RCA (RCPCA).
Écarts importants par rapport aux prix de référence de l'énergie	Moyenne	Élevée Les recettes de la fiscalité pétrolière sont importantes en RCA. Une hausse des cours mondiaux provoquerait une diminution des recettes pétrolières.	Simplifier la structure des prix des produits pétroliers afin de réduire les pertes de recettes et la nécessité d'ajuster les prix de détail.

Élections	Moyenne	Moyenne Dérapages budgétaires et opposition aux réformes.	Intensifier les réformes structurelles et constituer une marge de manœuvre budgétaire.
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient modifier sensiblement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice fait apparaître les vues des services du FMI sur la source des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « long terme » indiquent que le risque pourrait se concrétiser dans un délai de respectivement 1 an et 3 ans.</p>			

Annexe I. Stratégie d'engagement aux côtés du pays

Contexte

- La République centrafricaine (RCA) est un pays fragile qui est depuis longtemps marqué par la violence, une gouvernance médiocre, des institutions fragiles, un manque de cohésion sociale et une pauvreté généralisée. Les principaux facteurs de faiblesse de la RCA comprennent : (i) la désintégration de l'État et absence de contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire (à l'heure actuelle, seul un tiers du pays est sous contrôle de l'État) ; (ii) absence d'une vision commune à l'échelle nationale ; (iii) manque de possibilités d'éducation et d'emploi et (iv) instabilité politique durable. Ces facteurs se renforcent les uns les autres, d'où un « piège de la fragilité » persistant. Ce piège a maintenu le pays dans une extrême pauvreté, la RCA figurant dans le bas du classement mondial à l'aune des indicateurs sociaux (Banque mondiale, 2019)¹.
- Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire était estimé à 2,7 millions fin septembre (sur une population totale de quelque 5 millions).
- Comme dans d'autres pays, le conflit a aussi provoqué une dégradation de la situation économique, budgétaire et financière et de la qualité des institutions (FMI, 2019)². Le conflit a en outre créé de grandes disparités entre les régions dans l'octroi de services publics et d'assistance sociale, comme l'illustre la répartition des fonctionnaires dans le pays : près de 80 % d'entre eux sont actuellement affectés à Bangui, qui compte moins de 15 % de la population (tableau du texte 1). Ces disparités ne sont qu'en partie compensées par l'aide humanitaire et sociale directe apportée par les donateurs et les ONG aux catégories les plus vulnérables dans les régions périphériques.

¹ Banque mondiale (2019): Central African Republic - Systematic Country Diagnostic: Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity. Rapport n° 125268.

² FMI (2019) : Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne : Reprise dans un contexte de grande incertitude. <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2019/04/01/sreo0419>.

Tableau du texte 1 : Répartition de la population et des fonctionnaires

	Nombre de fonctionnaires (en date de sept. 2019)	Population (2015), en milliers	Densité de population (2015)
Bangui	21796	690	10478,5
Lobaye	854	311	16,7
Ouham	773	466	8,8
Ombella Mpoko	771	513	17,0
Mambere-Kadei	747	447	15,0
Ouaka	563	348	7,1
Mbomou	494	202	3,4
Nana-Mambere	441	295	10,8
Nana-Gribizi	339	149	7,5
Ouham-Pende	244	548	16,9
Kemo	225	147	8,9
Bamingui-Bangoran	204	55	0,9
Sangha-Mbaere	144	126	7,3
Haute-Kotto	138	115	1,3
Basse-Kotto	88	308	18,7
Haut-Mbomou	55	74	1,3
Vakaga	36	65	1,4
Total	27912	4857	

Source : autorités centrafricaines ; Nations Unies.

- L'accord de paix de février 2019 est une tentative ambitieuse, appuyée par la communauté internationale, d'aider la RCA à sortir de ce piège de la fragilité en s'attaquant à tous les principaux facteurs de fragilité par le partage du pouvoir, le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité, l'amélioration de la sécurité, l'élargissement de l'autorité de l'État et le développement des services publics dans les provinces. Si l'accord est susceptible de changer la donne, sa mise en œuvre a été lente, ce qui s'explique en partie par l'absence d'adhésion de certains groupes armés et par leur refus de désarmer et de céder le contrôle du territoire et des ressources. Une proportion importante de la population et de la société civile estime que les autorités se sont montrées trop conciliantes en conférant aux chefs des groupes armés une immunité totale pour leurs crimes antérieurs et en ne les sanctionnant pas pour leurs violations répétées des dispositions de l'accord de paix.
- L'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016 et des députés à l'Assemblée nationale a rétabli l'ordre constitutionnel en RCA après la guerre civile qui a éclaté en 2013 et près de trois ans de transition politique. En mars 2019, le Président

Touadéra a procédé à un remaniement et formé un gouvernement inclusif composé de ses alliés et de représentants des groupes armés.

- Des élections présidentielles et législatives sont programmées pour fin 2020–début 2021. Beaucoup s’attendent à ce que le Président Touadéra brigue un second mandat. Comme en 2015–16, le scrutin sera organisé sur l’ensemble du territoire, si les conditions de sécurité le permettent. Une assistance électorale, dont une aide financière suffisante, des bureaux de qualité, des conseils techniques et un soutien logistique et sécuritaire, devrait être prodiguée par la communauté internationale.

Stratégie globale/RCPCA

- Les autorités mettent en œuvre leur Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) pour 2017–21, avec un soutien financier important de la communauté internationale (2,2 milliards de dollars). Le RCPCA satisfait aux exigences du FMI en matière de stratégies de réduction de la pauvreté. Le Plan, qui est prolongé jusqu’en 2023, s’attaque aux difficultés économiques et à la pauvreté généralisée qui entravent la paix et le progrès social. La réalisation des projets d’investissement joue un rôle important pour atteindre les objectifs de stabilisation et de développement économiques.
- Le RCPCA est axé sur trois piliers : sécurité, gouvernance et croissance.
 - ✓ *Sécurité* : soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, facteurs fondamentaux pour le relèvement et la normalisation. Une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR) est en cours d’élaboration, complétée par une réforme du secteur de la sécurité.
 - ✓ *Gouvernance* : renouveler le contrat social entre l’État et la population en renforçant la présence et les moyens de l’État pour qu’il puisse offrir des services sociaux de base comme l’éducation, la santé et l’eau et l’assainissement.
 - ✓ *Croissance* : assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs afin d’offrir à la population des activités rémunératrices et des perspectives d’emploi dans les principaux secteurs de production (agriculture, sylviculture et industries extractives), tout en modernisant les infrastructures fragiles du pays (réseaux de transport, d’électricité et de communication).
- Conformément aux priorités identifiées dans le RCPCA, l’accord de paix appelle à la mobilisation des ressources nationales et internationales afin de mettre en œuvre les programmes nationaux de développement axés sur les infrastructures sociales et économiques de base, la protection sociale, la remise en état et le développement local sur tout le territoire. La mise en œuvre de l’accord offre donc la possibilité de réorienter les objectifs du RCPCA vers les 15 objectifs de développement durable (ODD) applicables à la RCA et leurs 35 cibles privilégiées par les autorités. La communauté internationale appuie la décision des autorités de prolonger le RCPCA jusqu’en 2023 et de l’axer sur les ODD, dont les services sociaux de base que sont l’eau et l’assainissement, la santé, la sécurité

alimentaire, l'enseignement primaire et secondaire, la promotion du secteur agropastoral et une bonne gouvernance.

- Tant que la sécurité et l'autorité de l'État ne seront pas totalement rétablies sur l'ensemble du territoire, l'offre de services publics et l'aide humanitaire dans les provinces contrôlées par les groupes armés continueront à dépendre en grande partie du soutien direct des donateurs et des ONG.

Soutien de la communauté internationale

- Si elle a conscience des risques considérables entourant l'accord de paix, la communauté internationale reconnaît que cet accord est susceptible de changer la donne et s'engage à continuer à aider les autorités à mettre en œuvre ce dernier ainsi que le RCPCA³. Elle unit ses efforts à travers le Groupe international de soutien à la RCA et d'autres mécanismes de coordination.
 - ✓ *Sécurité* : depuis 2016, le retour à la stabilité est facilité par le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) composée de 12 000 personnes. La réforme du secteur de la sécurité est aussi appuyée notamment par la Commission européenne, qui dispense des formations aux forces de sécurité, par la Chine et les États-Unis, qui apportent un soutien logistique, et par la France et la Russie, qui fournissent des armes et complètent les formations proposées par la Commission européenne.
 - ✓ *Humanitaire* : la mise en œuvre du RCPCA est complétée par un plan de réponse humanitaire (PRH) axé sur des interventions vitales, la malnutrition sévère, la protection contre la violence et l'offre de services de base dans les zones instables ou inaccessibles, dans le but d'assurer progressivement la fourniture de services de base par les autorités. Le PRH reçoit des aides financières, de 280 millions de dollars par an en moyenne en 2016–19, de la part du Fonds humanitaire et de divers donateurs, dont les États-Unis, l'Allemagne, la DG ECHO de l'UE, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Canada, la France, la Norvège, la Suisse et la Belgique.
 - ✓ *Financement* : en matière d'aide budgétaire, la Banque mondiale, la Commission européenne, la France et la Banque africaine de développement (BAfD) ont accordé des financements de 80 millions de dollars par an en moyenne en 2016–19, avec un maximum de quelque 140 millions de dollars en 2019 pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix. L'aide budgétaire devrait rester importante ces prochaines années, complétée par l'aide financière du FMI dans le cadre du nouvel accord proposé au titre de la FEC. Des dons-projets, des investissements ou un soutien direct à la mise en œuvre de l'accord de paix (création de brigades mixtes ; organisation d'élections ; redéploiement des services de

³ Le rapport d'avril 2018 intitulé « Sortir du piège de la fragilité » de la Commission LSE-Oxford sur les États fragiles, la croissance et le développement souligne l'importance de mettre à profit les moments décisifs.

sécurité et civils) sont aussi octroyés par la Banque mondiale, la Commission européenne, la BAfD, la France, la Chine et le PNUD.

- ✓ *Développement des capacités* : La RCA bénéficie de l'aide substantielle au développement des capacités apportée par la communauté internationale, notamment par la Banque mondiale, la Commission européenne, la BAfD, le PNUD, la France et les États-Unis sur la gouvernance—dont l'assistance technique à la gouvernance financière qui complète l'assistance au développement des capacités du FMI—l'éducation et la santé, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration du climat des affaires. La coordination officielle est assurée grâce à des réunions périodiques du comité directeur conjoint du RCPCA auxquelles s'ajoutent des réunions informelles des donateurs. Pour 2019–22, les autorités sont parvenues à un accord avec le FMI sur la stratégie de renforcement des capacités actualisée dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC) (voir l'annexe II et ci-dessous). Dans le cadre du CRC actualisé, la Banque mondiale continuera à appuyer les réformes de gestion des finances publiques, notamment le développement d'un nouveau logiciel (Simba) pour l'exécution du budget, la comptabilité publique et le renforcement des marchés publics. L'UE contribuera à la numérisation des procédures de l'administration fiscale, dont la conception de procédures de télédéclaration et de télépaiement des impôts. Le PNUD et les États-Unis continueront à accompagner les réformes de la gouvernance, y compris dans le secteur judiciaire.

Le rôle du FMI

- Le récent programme appuyé par la FEC a contribué à rétablir la stabilité macroéconomique, à renforcer les institutions budgétaires et le recouvrement de recettes intérieures et à accroître l'aide au développement et les dépenses sociales, contribuant ainsi à un regain de solidité en vue de sortir de l'état de fragilité. La croissance s'est redressée, tandis que l'inflation a reculé. Les recettes intérieures ont aussi opéré un rebond, bien que moins prononcé que prévu au départ, sous l'impulsion des réformes fiscales, de la consolidation du compte unique du Trésor et d'une meilleure administration fiscale. Cette hausse des recettes fiscales a permis à la fois une augmentation progressive des dépenses et une baisse du déficit budgétaire primaire intérieur et du ratio dette/PIB. Les banques sont suffisamment capitalisées et liquides et les créances en souffrance ont diminué continuellement. Toutefois, la croissance du crédit au secteur privé reste léthargique et l'accès aux services financiers très restreint, ce qui constitue un obstacle majeur à une croissance inclusive et durable.
- Dans le cadre du nouvel accord proposé au titre de la FEC, le FMI continuera à prodiguer des conseils sur les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles en adéquation avec le RCPCA. Les objectifs sont de préserver la stabilité macroéconomique, d'améliorer la gouvernance et de faire face aux besoins de balance des paiements prolongés de la RCA. La politique budgétaire sera axée sur la mobilisation de recettes, la hiérarchisation des dépenses et le renforcement de la gestion des finances publiques, dans le but de financer durablement les besoins considérables de dépenses sécuritaires, sociales et d'infrastructures de la RCA. Les réformes structurelles viseront à améliorer la gouvernance, y

compris à travers le renforcement des institutions de lutte contre la corruption, et de supprimer les goulets d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé. Dans tous ces domaines, les activités de développement des capacités continueront à permettre un renforcement des moyens (voir ci-dessous).

- Le programme appuyé par le FMI jouera un rôle catalytique en regroupant l'aide plus importante apportée par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, ce qui est indispensable pour que la RCA réponde à ses importants besoins de financement ces prochaines années. Les donateurs ont promis de maintenir leur engagement durant toute la période du programme, y compris en apportant une aide budgétaire, un soutien direct et une assistance technique conformément aux objectifs du programme.
- Compte tenu de la capacité limitée du pays, la conditionnalité du programme sera appliquée avec parcimonie et sera réaliste quant aux résultats que les autorités peuvent obtenir et au temps dont elles ont besoin pour mettre en œuvre certaines réformes. Dans le contexte actuel d'instabilité, comme cela fut le cas avec le précédent programme, la mise en œuvre du programme devra aussi s'adapter avec souplesse aux faits nouveaux.
- Le FMI continuera à prodiguer une assistance technique dans ses domaines de compétence afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme dans le contexte du cadre de renforcement des capacités (CRC) actualisé qui couvre la période 2019–22. L'assistance technique du FMI sera complétée par l'appui d'autres partenaires aux réformes essentielles, dont la numérisation de l'administration fiscale en vue d'accroître les recettes (Commission européenne et Banque mondiale) ; la conception d'un nouveau système informatique pour la préparation et l'exécution du budget (Banque mondiale) ; le renforcement des marchés publics (Banque mondiale) et le contrôle des entreprises publiques (France).

Risques relatifs à la mise en œuvre du programme

- Risques à la baisse : sur le plan intérieur, les pressions politiques et le climat d'incertitude pourraient fragiliser la mise en œuvre des politiques et des réformes. Un regain de violence pourrait aggraver la crise humanitaire et l'instabilité politique. La capacité administrative insuffisante, l'absence de cohésion politique et les problèmes de gouvernance pourraient retarder les projets d'investissement public, ralentir le rythme des réformes et la mise en œuvre de la stratégie de développement. Sur le plan extérieur, une exacerbation des tensions commerciales à l'échelle mondiale pourrait affaiblir la croissance et se répercuter sur les cours des produits de base. Un retard dans l'aide budgétaire extérieure et les dons-projets accordés pourrait entraver la capacité des autorités à répondre aux besoins de dépenses les plus urgents.
- Risques à la hausse : une accélération des réformes et une mise en œuvre réussie de l'accord de paix pourraient stimuler la croissance à moyen terme, avec à la clé des gains et progrès sur le plan macroéconomique.

Annexe II. Résumé de la note de stratégie de développement des capacités

A. Stratégie de développement des capacités

1. La République centrafricaine est un pays fragile qui pâtit de capacités administratives et institutionnelles très insuffisantes et d'un contexte sécuritaire instable. Depuis janvier 2017, les autorités ont mis en œuvre des volets essentiels de leur stratégie de renforcement des capacités dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC), même s'il reste beaucoup à faire pour venir à bout de l'insuffisance en termes de capacité. La stratégie du CRC a été mise à jour en juin 2019, prenant en compte les progrès accomplis en 2017–18. À l'avenir, dans le contexte d'un possible nouvel accord au titre de la FEC, les priorités de politique économique restent les suivantes : (i) améliorer le recouvrement de recettes intérieures ; (ii) renforcer la bonne gouvernance et réduire les risques de corruption (notamment dans le domaine budgétaire) ; (iii) développer la capacité de programmation macroéconomique ; (iv) renforcer la capacité de gestion de la dette et (v) améliorer le recueil de données.

B. Principales priorités générales en matière de développement des capacités pour l'avenir

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration fiscale	Accroître les ressources intérieures en réformant la fiscalité des ressources naturelles, en simplifiant les taxes parafiscales, en limitant les exonérations fiscales et douanières et en renforçant les administrations des impôts et des douanes.
Gestion des finances publiques, gouvernance et lutte contre la corruption	Renforcer le cadre juridique, judiciaire et institutionnel global afin de réduire les risques de corruption. Continuer à améliorer la gouvernance budgétaire (notamment la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire).
Programmation macroéconomique	Lancer les activités du comité macroéconomique et budgétaire, mieux préparer le budget afin qu'il soit plus détaillé, crédible et à l'appui des réformes et renforcer l'identification, le suivi et la gestion des risques budgétaires.
Statistiques macroéconomiques	Produire des statistiques plus précises sur les comptes nationaux annuels, des statistiques de finances publiques et des statistiques du secteur extérieur.
Gestion de la dette	Renforcer la capacité à gérer la dette et améliorer la stratégie de gestion de la dette.

C. Principaux risques et mesures d'atténuation

2. La situation sécuritaire demeure instable malgré les avancées récentes. Si la mise en œuvre de l'accord de paix de février 2019 suscite des attentes positives, la situation sécuritaire demeure fragile et toute dégradation de cette dernière pourrait nuire à l'efficacité des activités de renforcement des capacités. La RCA est confrontée à la difficulté de concilier des besoins de développement des capacités nombreux et intenses et une capacité d'absorption limitée en raison de ressources humaines et techniques restreintes¹. Par conséquent, les progrès peuvent rester lents et inégaux, malgré la grande détermination des autorités.

3. Pour atténuer les risques sécuritaires, les autorités peuvent envisager d'envoyer les membres du personnel en dehors du pays afin de renforcer les capacités. La capacité d'absorption restreinte des autorités sera aussi prise en compte dans l'assistance au développement des capacités prodiguée par le FMI. À titre d'exemple, les activités pratiques d'assistance technique seront combinées dans la mesure du possible à un apprentissage mutuel en ciblant des résultats atteignables. S'agissant du suivi, les effectifs de la cellule de suivi des réformes économiques et financières ont été augmentés afin d'assurer le suivi du programme de réformes et la coordination de l'assistance technique et de la formation dispensées par tous les partenaires.

D. Vues des autorités

4. Les autorités sont déterminées à continuer de reconstituer les capacités afin que la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC soit réussie. Pour 2019–22, les autorités sont parvenues à un accord avec le FMI sur la stratégie de renforcement des capacités actualisée dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC). Dans ce cadre, leurs priorités demeurent le recouvrement de recettes intérieures, la gestion des finances publiques, les statistiques macroéconomiques, la gestion de la dette publique et la capacité macrobudgétaire. Les autorités entendent aussi renforcer la gouvernance et ont sollicité et obtenu une mission de diagnostic sur la gouvernance du FMI dont les conclusions et recommandations inspireront les réformes dans ce domaine. En s'appuyant sur les progrès accomplis en 2017–18, les résultats attendus sont de consolider d'avantage le cadre institutionnel pour accroître les recettes ; d'améliorer l'efficacité des dépenses ; de rétablir la discipline budgétaire ; de renforcer la gestion de la dette et d'augmenter la capacité macrobudgétaire essentielle. Les autorités ont aussi à cœur de continuer à tirer pleinement parti de l'assistance technique pratique et ciblée additionnelle prodiguée par le FMI sur la politique fiscale, l'administration fiscale, la gestion des finances publiques, le recueil de données sur les comptes nationaux, les statistiques de finances publiques et les données sur le commerce extérieur. Dans le contexte du CRC, elles prennent l'initiative en coordonnant les projets de développement des capacités issus de divers donateurs afin d'éviter de surcharger les

¹ La modernisation des équipements est en cours avec l'aide des donateurs et la coordination de l'assistance technique dans le contexte du CRC mobilise les ressources des partenaires en développement et du FMI.

responsables, de suivre la mise en œuvre des réformes recommandées et d'identifier des mesures visant à remédier tous résultats insuffisants en matière de développement des capacités.

Appendice I. Lettre d'intention



Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis d'Amérique

Bangui, le 10 Décembre 2019

Madame la Directrice générale,

En dépit des progrès sensibles enregistrés au cours des dernières années dans le cadre du programme soutenu par l'arrangement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), la République Centrafricaine (RCA) continue de faire face à des défis considérables. Certes, la mise en œuvre d'une politique budgétaire saine et de réformes structurelles ambitieuses a contribué au retour d'une croissance soutenue et d'une inflation maîtrisée, à une réduction des vulnérabilités budgétaires et extérieures et à un renforcement notable des capacités des administrations publiques. Il n'en demeure pas moins que l'environnement sécuritaire demeure instable, la situation humanitaire très difficile—plus de la moitié de la population ayant besoin d'assistance— et les indicateurs sociaux préoccupants, avec un taux de pauvreté estimé à 72,2% en 2017, des taux élevés de mortalité infantile et un indicateur de développement humain parmi les plus faibles au monde.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) signé en février 2019 constitue une occasion unique pour relever ces défis. Ayant pour objectif principal la restauration de la paix et de la stabilité en RCA, il prévoit notamment : un gouvernement plus inclusif, une gouvernance et une responsabilisation renforcées, une sécurité accrue et une restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement entend pleinement tirer parti des dividendes de la paix découlant de l'APPR pour accélérer la mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA (RCPCA) que nous sommes en train de mettre à jour, pour le recentrer et le prolonger jusqu'en 2023.

Pour nous soutenir dans la mise en œuvre de l'APPR et du RCPCA et nous aider à faire face à nos besoins de financement extérieur, nous sollicitons un nouvel accord au titre de la FEC, pour une durée de trois ans et un montant équivalent à 83.55 millions de DTS (ou 75% de notre quota). Fort de l'expérience et des acquis du précédent programme, ce nouvel arrangement aura pour objet de : fournir un cadre macroéconomique solide aux politiques et réformes économiques que nous entendons mener au cours des trois prochaines années (telles que décrites dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF)); favoriser la mobilisation de financements des autres

partenaires techniques et financiers ; renforcer les institutions publiques et la bonne gouvernance ; et d'augmenter les ressources allouées à la protection des plus vulnérables. Nous considérons que ces réformes sont essentielles pour atteindre nos objectifs de restauration d'une croissance inclusive durable et de réduction de la pauvreté. Les déboursements au titre du nouvel accord seront assujettis au respect des critères de réalisation et des repères structurels présentés dans les tableaux 1 et 2 du MPEF ci-joint.

Nous considérons que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce programme. Le cas échéant, nous sommes cependant prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement entend consulter le FMI avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles régissant ces consultations. Aussi, nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site internet du FMI une fois que le conseil d'administration aura approuvé ce nouveau programme dans le cadre de la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

/s/

Henri-Marie Dondra
Ministre des Finances et du Budget

/s/

Firmin Ngrébada
Premier Ministre

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF)

Le MPEF décrit les développements macroéconomiques récents, les objectifs du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), les perspectives et risques économiques, ainsi que les politiques macroéconomiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

CONTEXTE

1. **Le programme soutenu par la FEC qui s'est achevé en juillet dernier a permis des progrès notables en termes de restauration de la croissance, de réduction des vulnérabilités budgétaires et extérieures et de renforcement de capacités, et ce dans un contexte sécuritaire difficile.** Ainsi, la reprise de l'économie s'est accélérée après la crise de 2013, tandis que l'inflation est restée modérée. Les recettes fiscales ont augmenté de 0,7 % du PIB par an sur la période 2016-2018, ce qui a contribué à une baisse du déficit budgétaire primaire et à une réduction substantielle de la dette publique. En ce qui concerne les réformes structurelles, des progrès notables ont été accomplis en matière de gestion des finances publiques, de contrôle des dépenses, de renforcement des administrations fiscales et douanières, de qualité des données économiques et de capacité à mettre en œuvre les politiques macroéconomiques.
2. **Le gouvernement poursuit ses efforts pour restaurer durablement la paix et la stabilité en République centrafricaine (RCA), notamment dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR).** Des progrès ont été accomplis depuis la signature de cet accord en février dernier, avec notamment la formation d'un gouvernement inclusif, une réduction progressive des violations des termes de l'accord par les groupes armés, un renforcement des forces de sécurité et le début de la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité. Bien que notables, ces progrès ont mis un peu plus de temps à se matérialiser qu'initialement prévu. Il est dès lors crucial que nos efforts se poursuivent, afin de mettre fin aux violences contre les populations civiles et de permettre le redéploiement des forces de sécurité et la restauration des services publics sur l'ensemble du territoire.
3. **Le gouvernement continuera aussi à mettre en œuvre le Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA).** Nous avons aussi décidé d'en recentrer les objectifs afin de mieux répondre aux besoins les plus pressants de l'ensemble de la population en général et de celle des zones difficiles d'accès en particulier. Plus spécifiquement, une fois formellement prorogé au cours du premier trimestre 2020, le RCPCA se focalisera en tout premier lieu sur les services sociaux de base comme l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire, les secteurs productifs de l'agro-pastoral et l'amélioration de la gouvernance (y compris justice et sécurité). Le gouvernement entend ainsi tirer amplement parti des dividendes de la paix relatifs à l'APPR afin d'accélérer la mise en place du RCPCA. Ainsi, l'APPR et le RCPCA seront les deux piliers essentiels au maintien et au renforcement de la paix en République centrafricaine.

4. Le soutien de la communauté internationale demeure essentiel pour atteindre ces objectifs. Si nous entendons poursuivre nos efforts visant à augmenter nos ressources propres, ces ressources demeureront insuffisantes pour pouvoir faire face aux besoins considérables de dépenses humanitaires, sociales, sécuritaires et d'infrastructure du pays et aux besoins de financement des élections de 2020-21. La mise en œuvre de l'APPR et le RCPCA restera donc tributaire du soutien des partenaires techniques et financiers.

DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

5. Les développements économiques récents ont été globalement conformes aux attentes :

- La croissance économique, tirée par les secteurs minier, forestier et du bâtiment et travaux publics, devrait se redresser à 4½ % cette année.
- Après s'être accrue à la suite de la hausse du prix du bois de chauffe (liée à la déforestation des zones proches de Bangui) et du blocus de la route commerciale entre Bangui et le Cameroun en mars, les pressions inflationnistes se sont depuis atténuées. Si l'inflation devrait être de 3¼ % en moyenne en 2019, elle serait légèrement négative en glissement en fin d'année.
- Le déficit du compte des transactions courantes devrait se réduire à 5½ % du PIB en 2019, grâce principalement à une augmentation des dons courants.

6. Au cours des derniers mois, les recettes budgétaires intérieures ont été sensiblement inférieures aux attentes. Elles se sont établies à 86,1 milliards de FCFA au cours des trois premiers trimestres de 2019, contre une prévision de 99,3 milliards de FCFA. Ce manque à gagner s'explique principalement par : de nouveaux retards dans l'intégration au compte unique du trésor (CUT) des taxes parafiscales ; de l'impact d'exonérations fiscales accordées de manière dérogatoire ; d'une diminution du recouvrement des arriérés fiscaux ; et de retards dans la comptabilisation des recettes des provinces. Les dépenses primaires intérieures ont elles aussi été moins élevées que prévues (116,9 contre 132,2 milliards de francs CFA), du fait notamment de moindres transferts aux agences publiques et de retards dans l'exécution des dépenses d'investissement. Au total, le déficit fiscal primaire intérieur a été de 30,8 milliards de FCFA, légèrement supérieur (+2 milliards de FCFA) aux prévisions. Les dépenses sociales ont atteint 35,6 milliards de FCFA, bien supérieures aux prévisions (30 milliards de FCFA). Le règlement des arriérés de salaires et commerciaux intérieurs a été, à 19,7 milliards de FCFA, inférieur aux prévisions (23,4 milliards de FCFA) du fait de retards causés par le besoin de s'accorder avec les syndicats sur le rythme de paiement.

7. Les estimations du stock de la dette publique pour 2017 et 2018 ont été révisées à la hausse (d'environ 0,9 et 1,5 % du PIB, respectivement). Cette révision s'explique principalement par la classification jusque-là erronée—comme dons— de décaissements dans le cadre d'un prêt-projet de la Banque mondiale pour financer la modernisation de la route principale reliant la RCA et le Cameroun.

8. Le gouvernement a poursuivi les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes. Ainsi, nous avons commencé l'audit des arriérés potentiels non inclus dans la stratégie de paiement des arriérés de 2017. A ce jour, nous avons pu

auditer 75 milliards de francs CFA d'arriérés potentiels, dont 2,4 milliards ont été validés, 45 milliards ont été rejetés et 27 milliards devront faire l'objet d'investigations complémentaires du fait du manque de documentation suffisante. Par ailleurs, le transfert au CUT des taxes parafiscales prélevées par les agences publiques est opérationnel depuis mi-novembre 2019. Sur la base de l'audit des agences publiques les prélevant, l'inspection générale des finances a pu identifier un certain nombre d'agences publiques et de taxes parafiscales sans justification économique. En outre, nous avons lancé l'appel d'offre visant à recruter un nouveau prestataire de services pour accompagner l'administration douanière dans l'évaluation des importations et la sécurisation ainsi que la certification des exportations de bois. Afin de réduire les coûts des voyages officiels, nous avons entrepris des négociations avec les compagnies aériennes.

9. La situation du secteur financier demeure globalement saine. Les banques commerciales sont suffisamment liquides et capitalisées : le ratio d'adéquation du capital était de 31,4 % en juin 2019, un des plus élevés de la zone CEMAC. La part des créances en souffrance a fortement baissé entre 2015 et le premier semestre de 2019, passant de 30,9 % à 19,1 % de l'ensemble des prêts, grâce notamment à l'apurement de divers arriérés commerciaux de l'Etat. Cependant, les crédits au secteur privé ont baissé de 3%, en glissement en septembre 2019.

OBJECTIFS DU PROGRAMME ET POLITIQUES A MOYEN TERME

10. Notre programme économique visera à réduire davantage nos déséquilibres budgétaires et extérieurs tout en favorisant une croissance vigoureuse et durable et la réduction de la pauvreté. Il s'appuiera sur une politique budgétaire saine, visant à assurer le financement durable de nos besoins en matière de dépenses humanitaires, sociales, de sécurité et d'infrastructure par de nouveaux efforts de mobilisation des recettes intérieures et de rationalisation des dépenses non-prioritaires. Il reposera aussi sur un programme ambitieux de réformes structurelles ayant pour but de : renforcer davantage les institutions et la gouvernance du pays, ce qui est essentiel pour renforcer la cohésion sociale ; et supprimer les goulots d'étranglement et les obstacles réglementaires à l'investissement privé.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

11. Les perspectives à moyen terme restent favorables. La croissance devrait s'établir à 5% à moyen terme, grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire, la reprise du secteur minier, la mise en œuvre des réformes structurelles et de l'assouplissement progressif des goulots d'étranglement dans le secteur de l'énergie et des transports. L'inflation devrait rester modérée, tandis que le déficit du compte courant devrait se stabiliser autour de 5½ % du PIB à moyen terme, l'amélioration progressive de la balance des transactions sur biens et services compensant la baisse prévue des transferts officiels.

12. La réussite du programme est sujette à des risques à la hausse comme à la baisse. Une dégradation de la situation sécuritaire pourrait notamment compromettre les efforts du gouvernement. En outre, la faiblesse des capacités administratives et les vulnérabilités à la corruption

pourraient ralentir le rythme des réformes et la mise en œuvre de la stratégie de développement. Du côté extérieur, une intensification des tensions commerciales mondiales pourrait affaiblir la croissance et affecter les prix des matières premières. Un retard dans l'octroi de l'aide budgétaire extérieure pourrait entraver la capacité du gouvernement à répondre aux besoins de dépenses les plus urgents. Néanmoins, une mise en œuvre plus rapide des réformes et une mise en œuvre réussie de l'accord de paix pourrait stimuler la croissance à moyen terme.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

I. POLITIQUE BUDGETAIRE

13. Nous continuerons à mettre en œuvre une politique budgétaire viable visant à assurer le financement durable des besoins les plus pressants de la République centrafricaine. Cette politique sera guidée par l'objectif de réduire graduellement la dette publique, de 50 % du PIB à fin 2018 à moins de 40 % à fin 2022. Pour y parvenir, nous nous engageons à ramener le solde primaire intérieur à 2,5 % à moyen terme. Cette stratégie sera soutenue par une politique de mobilisation accrue des recettes intérieures, une rationalisation des dépenses non prioritaires et une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Afin de ne pas compromettre la viabilité des finances publiques, nous n'aurons recours qu'à des prêts concessionnels pour financer nos investissements et ce dans les limites fixées dans le cadre du programme supporté par la FEC.

14. Le gouvernement est déterminé à limiter le déficit budgétaire primaire intérieur à moins de 3 % du PIB en 2019. Au vu du niveau moins élevé que prévu des recettes intérieures, cela nécessitera de contenir les dépenses primaires intérieures à 158,9 milliards de FCFA. Ceci résultera principalement de moindres transferts aux agences publiques (en contrepartie des niveaux moins élevés de leurs ressources propres), et du report de certains projets d'investissement.

15. Nous avons soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances pour 2020 conforme aux objectifs du programme (action préalable). Ce projet de loi prévoit une hausse sensible des recettes intérieures contribue à la fois au financement d'une hausse des dépenses intérieures prioritaires et à une réduction du solde budgétaire primaire intérieur à 2,7 % du PIB. La hausse de 1% du PIB des recettes intérieures résulterait de l'impact du transfert au compte unique du trésor des recettes parafiscales et de mesures de politique budgétaire, telles que l'imposition ad valorem des importations de voitures d'occasion et la mise en conformité des taxes d'accises avec les nouvelles réglementations de la CEMAC. La hausse des dépenses concerne essentiellement les ministères de l'éducation (+27 %), de la santé (+35 %), les actions humanitaires (+10 %) et les élections (+30 %). Le projet de loi prévoit également l'élimination de six agences publiques sans justification économique. Le déficit primaire intérieur et le paiement des arriérés intérieurs (voir ci-dessous) seront financés par le support budgétaire de nos partenaires et une baisse des dépôts accumulés par le gouvernement auprès de la BEAC.

Tableau Texte 1. Impact des mesures fiscales
(En milliards de francs CFA)

Taxe ad valorem sur les véhicules d'occasion	1,0
Taxe d'accise sur les produits importés	0,5
Taxe d'accise sur les produits locaux	0,3
Mesures administratives	0,5
Total	2,3

II. REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

La poursuite des réformes structurelles est essentielle pour atteindre les objectifs de la politique budgétaire et pour répondre à certaines des questions soulevées par la récente mission de diagnostic de la gouvernance.

Mobilisation des recettes

16. Conformément à nos engagements dans le cadre du programme précédent, nous nous assurerons que toutes les exonérations accordées aux entreprises par le gouvernement le sont dans le cadre prévu par la loi et non à titre dérogatoire. À ce titre, les projets d'arrêtés interministériels, accordant des exonérations fiscales et douanières au titre de la charte de l'investissement, seront dorénavant systématiquement soumis pour avis conforme au comité interministériel en charge des exonérations fiscales et douanières préalablement à leur adoption, qui transmettra son avis au ministre des finances. Nous conduirons aussi d'ici la fin mars 2020 une revue de toutes les exonérations accordées aux entreprises, pour s'assurer de leur conformité avec la loi. Les mesures prises à titre dérogatoire devront être rendues conformes. Enfin, à l'expiration des conventions et extensions, nous vérifierons que tous les engagements pris par les entreprises exonérées ont été tenus, faute de quoi les exonérations devront être remboursées.

17. Dans le même sens, et afin de réduire les vulnérabilités à la corruption, faciliter les formalités déclaratives et améliorer le climat des affaires, le gouvernement a lancé en octobre 2019 le projet de digitalisation des procédures fiscales. A court terme, nous allons mettre en place d'ici fin juin 2020 un système pilote de télépaiement des grandes entreprises et généraliser d'ici fin 2020 les télédéclarations et télépaiements des impôts pour ces mêmes entreprises (repère structurel). Nous nous engageons également à ce que l'ensemble des déclarations fiscales des entreprises au titre de 2018 et 2019 soient saisies dans le logiciel SYSTEMIF d'ici la fin juin 2020 (repère structurel). À moyen terme, avec l'appui de nos partenaires, nous entendons digitaliser l'ensemble des procédures fiscales.

18. Des efforts importants seront effectués pour renforcer le contrôle des valeurs déclarées en douanes. Nous nous engageons à recruter d'ici la fin janvier 2020 un nouveau prestataire en appui au contrôle de la valeur des importations et à la certification et sécurisation des recettes des exportations de bois (repère structurel). Nous rétablirons la réunion mensuelle de réconciliation des

données du prestataire avec celle de la douane dès le mois de mars 2020 (données de février) et nous évaluerons la mise en œuvre du nouveau contrat d'ici la fin septembre 2020. Le gouvernement entend aussi mettre en place la plateforme logistique et douanière au port de Douala dans le cadre d'un partenariat public/privé. Les négociations avec le partenaire identifié sont en cours et le contrat devrait être finalisé d'ici fin mars 2020. Par ailleurs, le gouvernement va réhabiliter le bureau du PK 26 pour améliorer le contrôle des marchandises destinées à la consommation à Bangui. En outre, nous poursuivons le renforcement des contrôles de l'impôt sur les bénéfices et de l'impôt sur les revenus ainsi que ceux de la TVA, en collaboration avec les services douaniers dans le cadre de la brigade mixte.

19. Nous allons également sécuriser davantage l'utilisation du système d'information SYDONIA. Afin de réduire les vulnérabilités à la corruption, nous avons mis fin à l'utilisation des numéros d'identification fiscale temporaires pour les importations et l'entrée des déclarations par les agents des douanes et nous réitérons notre engagement de supprimer les unités banalisées de dédouanement d'ici fin janvier 2020. Nous nous engageons par ailleurs à poursuivre le déploiement du logiciel Sydonia aux principaux bureaux de dédouanement. A court terme, nous allons assurer d'ici le 30 juin 2020 l'interconnexion du guichet unique de Douala et des bureaux de Berberarti et de Mongoumba avec les services centraux de la Douane à Bangui. A moyen terme, le gouvernement entend déployer la version Sydonia World, plus souple d'utilisation et davantage sécurisée.

Consolidation du CUT

20. Nous continuerons à consolider le CUT et à mettre en œuvre une gestion stricte des flux de trésorerie de l'Etat. Conformément aux recommandations du FMI, nous nous engageons à réconcilier quotidiennement les données de recettes fournies par l'administration des impôts et des douanes avec celles du Trésor à compter du 1er janvier 2020. Pour faciliter cette réconciliation nous adopterons un manuel de procédures afférentes (action préalable). A la même date, nous nous engageons à l'opérationnalisation du logiciel SygmaSystac permettant le traitement en temps réel des opérations du compte du Trésor à la BEAC, le suivi automatisé du solde de trésorerie et sa réconciliation avec les données monétaires. Conformément aux recommandations de l'IGF, nous soumettrons aussi au Parlement d'ici la fin juin 2020 un projet de loi de finances rectificative intégrant notamment l'élimination des sept agences publiques sans justification économique restantes (repère structurel).

21. Nous identifierons l'ensemble des prélèvements et menues recettes collectés par les ministères. Nous sommes conscients que certains prélèvements ou redevances collectés par les ministères ne sont pas reflétés dans le budget, en recettes comme en dépenses. Les recettes correspondantes ne sont pas correctement comptabilisées ni reversées au Trésor et leur utilisation ne répond pas aux normes de la dépense publique. Nous entendons donc recenser exhaustivement ces recettes et contrôler leur utilisation au cours du premier trimestre 2020. Sur la base de ce recensement et du résultat des contrôles, nous adopterons par la suite un plan d'action visant à éliminer les prélèvements injustifiés et à transférer les autres recettes au CUT avant la fin de l'année 2020. Nous intégrerons ces recettes et les dépenses correspondantes dans le cadre du projet de budget pour 2021.

Gestion des dépenses publiques

22. Le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre le programme de réforme de la gestion des finances publiques dont le plan d'action a été actualisé au cours de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2019. Avec l'appui de la Banque mondiale, le développement du nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable (Sim-ba) est en cours et devrait être finalisé d'ici fin juin 2020 et testé durant le second semestre de l'année. Ce logiciel entrera en exploitation à compter du 1er janvier 2021, en parallèle avec l'ancienne application Gesco. Nous redoublons aussi les efforts en vue de limiter l'utilisation des procédures exceptionnelles de dépense à 5 % des dépenses hors salaires. Nous nous engageons à appliquer scrupuleusement les dispositions réglementaires adoptées en 2019 pour limiter les dépenses liées aux évacuations sanitaires et à la régularisation des frais de mission. Nous entendons également finaliser d'ici le 31 décembre 2019 les projets de conventions avec les compagnies aériennes afin de réduire les frais de mission. En outre, en vue du basculement de la gestion budgétaire en mode programme à moyen terme, nous allons étendre dès le 1er janvier 2020 la délégation de l'engagement des dépenses à 5 ministères sectoriels supplémentaires. Enfin, dans le cadre du projet de digitalisation des régies financières, nous allons régler les salaires par télépaiement pour les fonctionnaires affectés dans deux localités début 2020.

23. Nous sommes déterminés à améliorer la gouvernance dans la gestion des marchés public afin d'améliorer l'efficacité de la dépense. Nous allons notamment revoir le code des marchés publics, avec l'appui de la Banque Mondiale, pour soumettre la législation révisée à l'Assemblée Nationale d'ici le 31 décembre 2020. Lors de la refonte de la gestion de ces marchés, nous nous appuyerons sur les éléments suivants :

- Soumettre les investissements publics, au-delà d'un certain seuil, à des analyses coûts-bénéfices obligatoires (qui nécessiteront l'appui des bailleurs dans un premier temps).
- Publier ces évaluations.
- Introduire une obligation légale □ assortie de sanctions en cas de non-respect □ de publier les offres de passation de marché sur le site du gouvernement.
- Publier les critères de sélection des entreprises.

A moyen terme, la Direction Générale des Marchés Publics s'appliquera à développer un outil de gestion adossé à un portail des marchés publics pour assurer la pleine transparence du dispositif d'achat public.

Apurement des arriérés intérieurs et gestion de la dette publique

24. Nous poursuivons la mise en œuvre du plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs approuvé en 2017 que nous finaliserons en 2020. Nous nous engageons par ailleurs à auditer l'ensemble des arriérés intérieurs potentiels identifiés au printemps 2019. D'ici la fin juin 2020 nous conduirons des investigations complémentaires sur les 27 milliards de FCFA dont l'audit n'avait pu être bouclé faute de documentation suffisante ainsi que l'audit des 46 milliards de FCFA n'ayant

pas encore été audités. Au cours du troisième trimestre de 2020, nous adopterons un calendrier pour l'apurement de ces arriérés avant la fin décembre 2021. Pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, outre la consolidation du CUT, nous continuerons à améliorer le plan de trésorerie et sa synchronisation avec le plan d'engagement consolidé et le plan d'émission de titres de dettes.

25. Nous poursuivrons également nos efforts pour améliorer la gestion de la dette publique. Nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer que la Direction de la dette publique dispose de toutes les informations nécessaires au suivi de l'exhaustivité de nos engagements et que ces informations soient reflétées dans le logiciel Sygade. Nous nous engageons à préparer [annuellement] et publier sur le site du ministère des finances le rapport sur la gestion de la dette. Nous continuerons à négocier de bonne foi avec les créanciers des arriérés pré-PPTE avec lesquels nous n'avons toujours pas d'accords d'allègement de la dette en vue de conclure ces accords.

26. Compte tenu du risque élevé de surendettement, le gouvernement continuera à recourir aux dons, et ne contractera aucun prêt non-concessionnel. Le recours à des prêts concessionnels sera limité à des projets d'investissement essentiels au développement du pays et pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons et dans les limites convenues avec le FMI (5% du PIB au total durant la durée du programme). Afin de ne pas augmenter davantage les ratios déjà élevés du service de la dette sur les exportations et du service de la dette sur les recettes projetées à moyen terme, ces prêts devront être assortis de périodes de grâce et/ou de délais de remboursement longs.

Supervision des entreprises publiques

27. Le gouvernement entend mettre en œuvre sans délai la réforme de la supervision des entreprises et entités publiques et parapubliques. Le projet de cadre légal que nous avons soumis à l'Assemblée nationale permettra d'améliorer la tutelle et la supervision financières de ces structures. Nous entendons approuver ses décrets d'application d'ici fin mars 2020 (repère structurel) et inclure le premier rapport annuel sur leur performance comme annexe au projet de loi de finances pour 2021.

III. PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ET DU CLIMAT DES AFFAIRES

Promotion de la transparence et de la bonne gouvernance

28. Nous publierons d'ici fin mars 2020 le rapport final de la mission de diagnostic sur la gouvernance conduite par le FMI. Nous adhérons globalement au diagnostic et aux recommandations faites dans le rapport, que nous entendons utiliser pour la mise à jour de notre stratégie de lutte contre la corruption (dont un premier jet sera élaboré d'ici mars 2020 et qui sera publiée par la suite). Nous entendons poursuivre notre dialogue avec les services du FMI et les partenaires techniques et financiers afin que cette stratégie soit ciblée sur les domaines les plus critiques au niveau macroéconomique et puisse bénéficier de l'assistance technique nécessaire.

29. Nous entendons articuler cette stratégie de lutte contre la corruption autour d'un pacte de transparence et d'exemplarité. Nous mettrons particulièrement l'accent sur les points suivants :

- **Renforcer le cadre de la transparence via :** (i) la publication systématique sur le site Internet du gouvernement de toutes lois (toutes les nouvelles lois seront publiées immédiatement après leur promulgation), leurs textes d'application, les décrets et les arrêts à partir de 2021 ; (ii) la publication à partir du 1er juillet 2020 de toutes les décisions de justice sur le site internet des institutions concernées, ou à défaut des pages dédiées sur le site du gouvernement, en commençant par les arrêts de justice de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de Cassation et des Cours d'appel, du Conseil d'Etat et des Cours d'appel administratives ; (iii) une campagne de sensibilisation des fonctionnaires aux droits et obligations contenus dans la loi sur la transparence via des publications dans la presse d'ici fin juin 2020 ; (iv) l'application, à compter du 1er juillet 2020, de sanctions administratives pour manquement à la publication des informations requises par la loi sur la transparence ; et (v) la réadmission, à terme, à l'ITIE par l'utilisation du site internet du gouvernement pour publier non seulement tous les contrats fournissant des droits de licence pour des ressources naturelles, [mais aussi] les données de base sur la production et les revenus alloués au budget, afin de pouvoir comparer les revenus dus au gouvernement à ceux effectivement perçus.
- **Réduire l'impunité en renforçant les incitations à respecter la loi.** Nous renforcerons la connaissance des lois par les fonctionnaires et agents de l'Etat à travers : (i) des campagnes de sensibilisation ; et (ii) l'application stricte des sanctions administratives à l'encontre des fonctionnaires qui ne respectent pas la loi.
- **Renforcer l'arsenal juridique en faveur de la lutte contre la corruption.** Le régime de déclarations de patrimoines sera rendu conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes au travers d'une loi qui sera soumise à l'Assemblée Nationale d'ici septembre 2020 (repère structurel) et qui inclura : (i) des sanctions et pénalités en cas de manquement à l'obligation de déclaration, ou de déclaration mensongère ; (ii) l'élargissement du champ des personnes qui doivent déclarer leurs avoirs ; (iii) une refonte du formulaire pour la déclaration de patrimoine (y compris les avoirs extérieurs) ; (iv) l'extension de la déclaration de patrimoine aux membres de la famille et des collaborateurs les plus proches ; (v) les procédures pour la vérification des déclarations ; et (vi) un mécanisme pour mettre en œuvre l'obligation constitutionnelle de publier les déclarations. Enfin, nous établirons la possibilité d'un suivi de la véracité des informations transmises dans le cadre de la déclaration de patrimoine, notamment par le recoupement des informations avec celles à la disposition de l'administration fiscale. Nous soumettrons une nouvelle loi anti-corruption à l'Assemblée Nationale, conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), d'ici mars 2021. Dans le cadre de cette loi, nous avons l'intention de créer un système de signalement anonyme via une ligne téléphonique gratuite, permettant aux citoyens de lancer des alertes relatives aux problèmes de mal gouvernance ou de corruption auprès des autorités compétentes et avec les protections nécessaires pour assurer la protection des lanceurs d'alerte. Enfin, d'ici la fin mars 2021, nous soumettrons à l'Assemblée Nationale un projet de loi organique établissant formellement les responsabilités de la Cour des Comptes et prévoyant la publication systématique de ses rapports.

- **Renforcer l'Etat de Droit.** A partir de 2021 nous prévoyons de publier annuellement des données, tribunal par tribunal, sur : (i) le nombre de nouvelles affaires réglées pendant l'année ; (ii) le nombre total d'affaires portées devant le tribunal ; et (iii) l'échéance moyenne à l'horizon de laquelle une affaire est traitée par les tribunaux. Nous établirons des formations spécialisées pour les juges du tribunal de commerce et lancerons des campagnes de sensibilisation du public sur l'exigence légale (selon la loi de 1958) d'avoir les transferts de propriétés immobilières dans le cadre d'actes authentiques (excluant ainsi les actes sous seing privé), à travers notamment des publications dans les médias.

Amélioration de l'environnement des affaires

30. Le gouvernement est déterminé à améliorer l'environnement des affaires afin de promouvoir le développement du secteur privé. Le projet de loi limitant les dommages-intérêts en cas de licenciement abusif devrait être approuvé par l'Assemblée Nationale prochainement. Avec le soutien du PNUD, nous avons entrepris la modernisation du Code du travail, dont une version révisée devrait être soumise à l'Assemblée nationale d'ici fin mars 2020. Nous travaillons aussi avec la Banque mondiale sur un projet de guide électronique des affaires ainsi que sur un diagnostic du secteur privé. Ce diagnostic, qui sera finalisé d'ici fin juin 2020, évaluera les principales opportunités et contraintes au développement du secteur privé et cherchera à identifier les actions et réformes politiques prioritaires nécessaires dans les trois à cinq prochaines années pour mobiliser les investissements privés. De même, nous entendons poursuivre le renforcement du cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) afin de promouvoir et renforcer le dialogue Etat-secteur privé.

31. D'autres réformes structurelles et institutionnelles seront mises en œuvre. Elles porteront notamment sur la modernisation et la simplification des procédures fiscales et douanières dans le cadre du projet de digitalisation des régies financières lancé en octobre 2019. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous sommes en train de préparer un nouveau code minier, que nous entendons soumettre à l'Assemblée nationale d'ici fin mars 2020. De même, nous mettrons en œuvre la réforme du secteur judiciaire conformément à la stratégie validée en septembre 2019.

32. Nous poursuivrons les réformes du secteur financier. Via le développement des transactions bancaires à travers la téléphonie mobile (qui ont augmenté de 2,9 à 10,9 milliards de FCFA entre 2017 et 2018), l'inclusion financière de toute la population progresse. Un groupe de travail a été créé afin d'assurer le suivi des recommandations de la conférence « Secteur financier et Justice en RCA » organisée par le Conseil national du crédit (CNC) en juin 2018. Le groupe a préparé et soumis au CNC des projets de loi et d'arrêtés interministériels sur la création et les modes de fonctionnement d'un centre d'arbitrage et de médiation ainsi qu'une chambre d'arbitrage au sein du tribunal de commerce chargé du contentieux en matière bancaire et financière.

APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALE DES CHANGES

33. Afin de contribuer efficacement à la reconstitution des réserves de change de la sous-région, le gouvernement continuera à soutenir la mise en œuvre par les institutions régionales de la nouvelle réglementation des changes :

- Du recensement des comptes à l'étranger détenus par les entreprises publiques, il est ressorti que seule la société SODIAC avait un compte à l'étranger comme requis par l'IATA. D'ici la fin décembre 2019, la société fera une demande à la BEAC de dérogation à la réglementation des changes pour pouvoir garder son compte.
- Les contrats conclus avec les opérateurs des industries extractives, spécifiant en particulier le partage des recettes, les modalités de rapatriement de ces recettes et les conditions financières ont été partagés avec la BEAC et le Secrétariat Technique du PREF-CEMAC. Le gouvernement établira un échéancier pour s'assurer que ces contrats sont pleinement en conformité avec la nouvelle réglementation des changes d'ici fin mars 2020. Enfin, nous nous engageons à consulter les services de la BEAC avant la signature de nouveaux contrats de concession/permis miniers ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives pour s'assurer de leur concordance avec les dispositifs de la réglementation des changes.
- La BEAC a tenu des réunions consultatives de haut niveau avec les banques commerciales, le secteur privé et les administrations publiques afin de clarifier la nouvelle réglementation des changes et d'examiner toutes les questions relatives à sa mise en œuvre.
- Le gouvernement a instruit la cellule chargée du rapatriement des recettes d'exportations au sein du ministère des finances d'accomplir les diligences qui lui incombent, dans le respect du nouveau corpus réglementaire en matière de domiciliation de toutes les transactions à l'exportation auprès d'une banque commerciale résidente.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

34. L'assistance technique (AT) et la formation fournie par le FMI seront vitales dans les années à venir pour renforcer nos capacités institutionnelles et s'assurer d'une mise en œuvre réussie de ce nouveau programme supporté par la FEC. Nous avons défini et mettons en œuvre avec le FMI une stratégie de renforcement des capacités, mise à jour en mai 2019. A ce titre, nous bénéficions d'une assistance technique soutenue pour améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales, améliorer la gestion de trésorerie et renforcer la chaîne de la dépense publique.

35. Nous mettons en œuvre cette stratégie de renforcement des capacités avec le soutien du Fonds, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la France et d'autres partenaires au développement. Nos priorités en matière d'AT sont les suivantes : (i) l'amélioration de l'administration des recettes ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la gouvernance budgétaire et des dispositifs anti-corruption ; (iii) le renforcement de

la capacité de programmation macroéconomique et de gestion de la dette ; et (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières.

36. Des stratégies similaires ont été définies en coordination avec les autres bailleurs de fonds dans leurs propres domaines d'intervention. Dans le même ordre d'idées, nous poursuivrons le renforcement et la coordination des appuis de nos partenaires pour tirer le parti maximum de l'assistance technique disponible. A cette fin, nous avons renforcé les effectifs de la cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) chargée du suivi du programme de réformes et de la coordination de l'assistance technique et de la formation fournies par l'ensemble des partenaires.

SUIVI DU PROGRAMME

37. Le suivi du programme sera effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels que définis dans le protocole d'accord technique (Pièce jointe II). Les critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin décembre 2019 et fin juin 2020 et les objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2020 (tableau 1). Des repères structurels ont été fixés jusqu'en décembre 2020 (tableau 2). Il est prévu que la première revue de l'accord au titre de la FEC, portant sur la performance à fin décembre 2019, soit achevée d'ici fin juin 2020 et que la deuxième revue, portant sur la performance à fin juin 2020, soit achevée d'ici fin décembre 2020.

38. Restrictions de change : Pendant toute la durée du programme, nous nous engageons à n'imposer ni élargir des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, ni à recourir à des pratiques de change multiples, à conclure des accords bilatéraux qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, ni à imposer ou élargir des restrictions dans le but d'influencer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure, d'ordre financier ou structurel, qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du programme. Conformément aux recommandations des discussions tripartites, nous soutenons les efforts de la BEAC dans la mise en œuvre de la réglementation des changes, en procédant au rapatriement intégral des recettes d'exportation et à la centralisation des avoirs en devises dans les livres de la BEAC, y compris en veillant à ce que toutes les entités publiques rapatrient et rétrocèdent leurs avoirs en devises étrangères.

Tableau 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2019–2020
(En milliards de FCFA)

	Fin décembre 2019	Fin mars 2020	Fin juin 2020	Fin septembre 2020	Fin décembre 2020
	CR	Objectif indicatif	CR	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Critères de réalisation quantitatifs					
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	-27.0	17.0	-4.0	25.0	18.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	118.0	34.6	70.8	104.2	141.7
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher, total cumulé pour l'année) ²	-40.9	-3.6	-9.4	-26.5	-39.9
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	29.5	9.0	18.0	27.0	36.4
Critères de réalisation continus					
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non accumulation d'arriérés extérieure (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	25.0	5.9	12.4	20.2	28.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaire (plafond, total cumulé pour l'année)	4.7	1.2	2.5	4.0	5.6
Poste pour mémoire :					
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'État	6.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Aide budgétaire	81.9	0.0	31.1	31.1	54.1
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État (divestiture receipts)

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, les actions sociales, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural

⁶ L'ajustement n'inclut pas l'aide budgétaire programmée.

**Tableau 2. République Centrafricaine : Mesures préalables et repères structurels,
Janvier 2020-Décembre 2020**

Mesures	Échéance	Objectif macroéconomique
Soumettre au Parlement un projet de loi de finances conforme aux objectifs du programme.	Mesure préalable-Observée	Renforcement de l'obligation de rendre compte
Adopter un manuel de procédure pour la réconciliation quotidienne des estimations des recettes des douanes et des impôts avec celles du Trésor	Mesure préalable	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes
Recruter un nouveau prestataire de services pour assister l'administration douanière dans la certification et la sécurisation de la valeur des recettes d'exportations de bois et le contrôle de la valeur des importations	Fin janvier 2020	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes
Approuver les décrets d'application afin de mettre en œuvre le nouveau cadre légal gouvernant le fonctionnement des entreprises et entités publiques et parapubliques	Fin mars 2020	Amélioration de la gestion des entreprises publiques
Soumettre au parlement un projet de loi de finances rectificative intégrant l'élimination des sept agences publiques restantes identifiées par l'IGF comme sans justification économique	Fin juin 2020	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes
Intégrer toutes les déclarations d'impôts des entreprises de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF	Fin juin 2020	Réduction de la corruption et amélioration du recouvrement des recettes
Soumettre au Parlement une loi visant à rendre le régime de déclaration de patrimoines conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes	Fin septembre 2020	Renforcement de l'obligation de rendre compte
Mettre en place des procédures en ligne pour les grandes entreprises	Fin décembre 2020	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes

Pièce jointe II.

Protocole d'Accord Technique 2019

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les objectifs quantitatifs (critères de réalisation et objectifs indicatifs) et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Définition de la dette. La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) La Dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail)

de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc CFA.

(d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en franc CFA.

4. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. Dette concessionnelle. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 %.

6. Le total des recettes de l'État est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'État aux fins du programme.

7. On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

8. Les salaires et traitements correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'État et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

11. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

B. Objectifs quantitatifs

12. **Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF.** Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section D. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

a) Critères de réalisation

Plafond relatif au financement intérieur net de l'État.

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à

l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plancher relatif au paiement des arriérés intérieurs

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les **arriérés intérieurs** qui ont été validés.

Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'**emprunts non-concessionnels**.

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue.

b) Objectifs indicatifs

Plancher relatif aux dépenses sociales.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles

- Ce plafond est fixé à 5 % du total des dépenses hors salaires, service de la dette (principal et intérêts) et sur ressources externes.

*c) Poste pour mémoire***Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

- Le recours à la dette concessionnelle sera limité à des projets d'investissement essentiels au développement du pays et pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons.

C. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs

13. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2020 et des années suivantes** seront ajustés comme suit :

- a. Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.
- b. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements au-dessus des montants programmés ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements au-dessus des montants programmés.

- c. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
- i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent au reliquat des décaissements programmés et non-réalisés, c'est-à-dire 50 % des décaissements programmés et non-réalisés ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements programmés et non-réalisés.

D. Repères Structurels

a) Mesures Préalables

14. Ces mesures devront être mises en œuvre préalablement à la discussion du nouvel arrangement au titre de la FEC par le Conseil d'administration du FMI.

Soumettre au parlement un projet de loi de finances conforme aux objectifs du programme.

- Ce projet devra être conforme aux engagements pris dans le paragraphe 15 du MEFP.

Adopter un manuel de procédure pour la réconciliation quotidienne des estimations de recettes des douanes et des impôts avec celles du Trésor

- Ce manuel définira les procédures à suivre pour assurer la réconciliation quotidienne des données des douanes et des impôts avec celles du Trésor, pour améliorer la transparence et la mobilisation des ressources budgétaires.

b) Repères structurels

Recruter un nouveau prestataire de services pour assister l'administration douanière dans le contrôle de la valeur des importations et la certification et la sécurisation de la valeur des recettes d'exportations de bois

- D'ici fin janvier 2020, un nouveau prestataire de services devra être recruté afin d'aider l'administration douanière et évaluer les importations et à sécuriser les recettes d'exportations du secteur forestier.

Approuver des décrets d'application afin de mettre en œuvre le nouveau cadre légal gouvernant le fonctionnement des entreprises et entités publiques et parapubliques

- Ces décrets d'application devront être adoptés d'ici fin mars 2020.

Soumettre au parlement un projet de loi de finances rectificative intégrant l'élimination des sept agences publiques restantes identifiées par l'IGF comme sans justification économique.

- Ce projet de loi devra être soumis avant la fin juin 2020.

Intégrer toutes les déclarations d'impôts des entreprises de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF

- Toutes les déclarations d'impôts des entreprises au titre des années 2018 et 2019 devront être insérées dans le system SYSTEMIF IT avant fin juin 2020.

Soumettre au Parlement une loi visant à rendre le régime de déclaration de patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes

- Cette loi, qui devra être soumise au parlement d'ici fin septembre 2020, précisera les actifs qui doivent être déclarés, les personnalités concernées, les moyens de publication des déclarations et les sanctions en cas de non-respect de cette loi.

Mettre en place des procédures en ligne pour les grandes entreprises

- Les procédures en ligne de déclarations et de paiements des impôts pour les gros contribuables devront être mises en place avant fin décembre 2020.

E. Communication de données au FMI

15. Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

Tableau III : République centrafricaine – Communication des données au FMI dans le cadre du financement au titre de la FEC	
Description de données à fournir sous format Excel	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

10 décembre 2019

Approuvé par
Annalisa Fedelino (département Afrique), Séán Nolan (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et
Marcello Estevão (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹

République centrafricaine	
Analyse de viabilité de la dette établie conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Décomposition de la note de risque	Viable
Recours au jugement	Non

La République centrafricaine (RCA) continue de présenter un risque élevé de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement global, sans changement par rapport à la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD)². Les indicateurs de solvabilité demeurent inférieurs à leurs seuils correspondants, mais les indicateurs de liquidité dépassent leurs seuils dans le scénario de référence. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance normalisés, la grande incertitude des projections macroéconomiques, la précarité du contexte sécuritaire et les considérables passifs éventuels sont autant d'éléments qui appuient cette évaluation de risque élevé. Les services du FMI recommandent aux autorités de continuer d'avoir principalement recours aux dons pour financer leurs besoins de dépenses les plus urgents, la place étant limitée pour les financements concessionnels³.

¹ La présente AVD a été établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale, suite au cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (CVD-PFR) révisé et à la note d'orientation (2017), en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018.

² [Rapport pays N° 19/216, juillet 2019.](#)

³ Avec une note de 2,42, l'indicateur composite de la RCA signale une faible capacité d'endettement (tableau 3 du texte).

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

- 1. La couverture de la dette du secteur public est conforme à celle de la précédente AVD, et expose un certain nombre de lacunes.** Des informations sont disponibles sur les obligations au titre de la dette contractuelle de l'administration centrale. Les administrations territoriales et locales ne contractent pas d'emprunt, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a pas garanti d'autre dette (tableau 1 du texte).
- 2. Par rapport à la dernière AVD, l'encours de la dette à fin 2018 a été légèrement révisé à la hausse, tandis qu'un certain nombre de passifs éventuels semblent moins susceptibles de se concrétiser.** La révision de l'encours de la dette, de 0,9 et 1,5 % du PIB à fin 2017 et fin 2018 respectivement, découle de la classification précédemment erronée en dons de décaissements au titre d'un prêt-projet. Même s'il existe toujours peu d'informations sur la situation financière, la dette intérieure et les arriérés des entreprises publiques, le récent audit de la plupart des arriérés intérieurs potentiels de l'État recensés au printemps semble indiquer que seule une petite partie de ces arriérés devra être remboursée.
- 3. Les autorités prennent des mesures ciblées pour améliorer la surveillance financière des entreprises publiques, ce qui devrait permettre de mieux couvrir leur dette à l'avenir.** Elles ont soumis au parlement un nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques et ont réorganisé le ministère des Finances. Le service en charge du suivi de la dette est en train d'être renforcé au moyen de formations et d'une amélioration des systèmes informatiques avec le soutien des partenaires de développement.
- 4. Le test de résistance relatifs aux passifs éventuels, dans sa partie adaptée, suppose un choc de 15 % du PIB (tableau 1 du texte).** Ce montant élevé témoigne de l'incertitude qui pèse sur la dette et les arriérés non garantis par l'État des entreprises publiques, sur d'éventuels arriérés intérieurs supplémentaires et sur les risques du marché financier. Le choc relatif aux passifs éventuels issu de la dette des entreprises publiques est établi à 5 % du PIB (au lieu d'une valeur par défaut de 2 %) pour illustrer les risques accrus liés à la dette non garantie des entreprises publiques et aux arriérés de dépenses potentiels. Le choc relatif aux arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB pour tenir compte des lacunes antérieures et persistantes dans les mécanismes de gestion des dépenses publiques. Le choc relatifs aux risques liés aux marchés financiers est maintenu à la valeur minimale par défaut de 5 % du PIB, compte tenu de la petite taille et de la faible activité du secteur financier en RCA, ainsi que de sa situation financière relativement solide.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : Couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance relatif aux passifs éventuels			
Sous-secteurs du secteur public			Cochez la case
Administration centrale			X
Administrations régionales et locales			X
Autres éléments des administrations publiques dont : administrations de sécurité sociale			X
Fonds extrabudgétaires (FEB)			
Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)			X
Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			X
Dette non garantie des entreprises publiques			
1 Couverture de la dette publique du pays		Administrations centrale, régionales, et locales, ainsi que sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État	
		Paramètres par défaut	Paramètres utilisés pour l'analyse
2 Autres éléments des l'administration centrale non pris en compte ci-dessus		0 % du PIB	5
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/		2 % du PIB	5
4 PPP		35 % des PPP en cours	0
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5% du PIB est la valeur minimale)		5 % du PIB	5
Totale (en % du PIB)			15
1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB sera déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas totalement prise en compte dans la définition de la dette publique du pays. Si elle est déjà incluse dans la dette de l'État, et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, l'équipe du pays peut le réduire à 0 %.			
Source : Estimations des services du FMI et autorités nationales.			

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DETTE

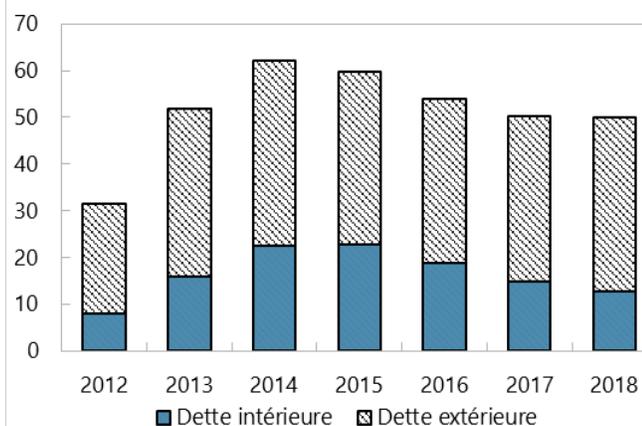
5. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) en RCA a continué à diminuer progressivement. Elle est actuellement estimée à 50 % du PIB à fin 2018 (contre 50,3 % du PIB à fin 2017), la dette extérieure représentant 36,1 % du PIB (34,1 % du PIB à fin 2017)⁴ ⁵. Les indicateurs d'endettement se sont nettement détériorés au lendemain de la crise de 2013, lorsque le PIB s'est effondré et des arriérés intérieurs et extérieurs ont été accumulés. La situation s'est améliorée depuis lors, soutenue par la reprise économique, une augmentation des recettes, un apurement des arriérés, et un nombre limité de nouveaux emprunts contractés (graphique 1 du texte).

⁴ La dette extérieure est définie en fonction de la résidence, à l'exception des avances de la BEAC qui sont considérées comme une dette intérieure, comme dans la dernière AVD de la RCA. Mécaniquement, la dette libellée en FCFA envers la BEAC affaiblirait les indicateurs de viabilité de la dette extérieure si elle était considérée comme dette extérieure, mais le risque que présente cette dette est inférieur à celui de la dette libellée en devises étrangères, en raison de l'absence de risque de devise, des forts liens institutionnels, et du rééchelonnement relativement aisé de cette dette. Tous les bons du Trésor en circulation sont détenus par des banques intérieures et inclus dans la dette intérieure.

⁵ L'encours de la dette inclut environ 10 % du PIB d'arriérés envers des créanciers publics non membres du Club de Paris. Ces arriérés ne devraient pas être remboursés à des conditions plus favorables que celles de l'accord du Club de Paris de 2009 : aucun service de la dette n'est supposé pour ces prêts dans l'AVD.

6. Les autorités n'ont contracté aucun nouvel emprunt depuis la dernière AVD. Jusqu'à présent cette année, les décaissements ont été limités à 3,6 milliards de FCFA au titre du prêt à projets de la Banque mondiale préalablement mentionné, 2,4 milliards du Fonds saoudien, 0,5 milliard de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et 18,3 milliards de FCFA au titre du programme appuyé par la FEC.

Graphique 1 du texte. République centrafricaine : Évolution de la dette du secteur public, 2012–18
(pourcentage du PIB)



Sources : Estimations des services du FMI et autorités nationales.

7. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE et la dette envers les créanciers multilatéraux continuent de représenter l'essentiel de la dette extérieure. Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détiennent près de la moitié de la dette extérieure. La dette bilatérale représente 7,2 % du PIB, les principaux créanciers étant l'Inde, la Chine, et le Congo. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE sont dus à des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye, et province chinoise de Taiwan). Le taux d'intérêt nominal moyen s'est situé à 0,6 % pour la dette extérieure, témoignant de la prépondérance des emprunts concessionnels. La dette intérieure est constituée pour moitié d'avances statutaires et exceptionnelles de la banque centrale, qui ont été consolidées en un seul prêt à rembourser à compter de 2022, conformément aux dispositions régionales. Le reliquat est composé essentiellement d'arriérés officiellement reconnus, qui s'élèvent à 4,7 % du PIB.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

8. Les projections à moyen terme (jusqu'en 2024) ont été légèrement mises à jour et sont totalement conformes au nouveau scénario du programme.

- Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer à terme, grâce à une diminution progressive du ratio importations/PIB par rapport aux niveaux exceptionnellement élevés d'après la crise.
- Le déficit primaire devrait être très faible au cours des cinq prochaines années, les financements sous forme de dons étant importants.
- Un taux de croissance du PIB de 5 % à moyen terme reflète l'hypothèse d'une poursuite du rattrapage du niveau de PIB antérieur à la crise.

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : Hypothèses macroéconomiques

	AVD 2019		Mise à jour de l'AVD	
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	2019-24	2025-2039	2019-24	2025-2039
	(% du PIB)		(% du PIB)	
Croissance du PIB (en %)	4.9	3.4	4.9	3.4
Déflateur du PIB (en %)	2.6	2.8	2.9	2.8
Solde des transactions courantes hors intérêts	-4.8	-2.8	-5.3	-2.8
Exportations	14.8	14.6	15.2	15.5
Solde primaire	0.4	-1.0	-0.1	-1.0
Recettes et dons	18.2	16.6	18.1	16.5

Source : calculs des services du FMI.

9. Les projections macroéconomiques à long terme n'ont pratiquement pas été modifiées depuis la dernière AVD (tableau 2 du texte).

- Les variables du secteur extérieur restent essentiellement identiques. Les transferts courants devraient diminuer et l'IDE devrait augmenter progressivement à partir d'un faible niveau. Dans l'ensemble, le déficit des transactions courantes hors intérêt devrait atteindre 3 % du PIB à long terme.
- Les recettes intérieures devraient suivre une évolution progressive à la hausse pour atteindre 14 % du PIB à la fin de la période de projection. L'excédent budgétaire primaire devrait se transformer en un déficit d'1 % du PIB à long terme, avec la diminution progressive des financements sous forme de dons.
- Après une forte augmentation à court terme, les dons d'appui budgétaire devraient diminuer à long terme, pour passer de 7,5 % du PIB en moyenne au cours de la période 2019–2024 à 2 % du PIB d'ici 2039⁶. Les besoins de financement à court terme sont couverts par les retraits sur les dépôts, tandis qu'il est supposé que 80 % des besoins à plus long terme seraient couverts par des emprunts extérieurs concessionnels —avec une diminution progressive du niveau de concessionnalité — et les 20 % restants par l'emprunt intérieur.
- À long terme (2025–39), l'hypothèse est faite d'une croissance à 3,4 %, sans changement par rapport à la dernière AVD, ce qui implique une croissance modeste du PIB par habitant, dans la mesure où la croissance démographique est estimée à environ 2,5 %.

10. Les outils de réalisme ne signalent pas de risque majeur pesant sur le scénario de référence (graphiques 3 et 4). Les projections des dettes CGE extérieure et publique sont conformes à celles de la précédente AVD. Les facteurs contribuant à la dynamique de la dette semblent globalement conformes aux facteurs historiques. Les variations inattendues des dettes

⁶ Cette hypothèse est conforme à l'idée que les institutions multilatérales de développement fourniraient leur soutien sous forme d'un dosage de dons et de financements concessionnels. Même si la note de risque de la RCA devait s'améliorer, une grande partie du financement serait probablement fournie sous forme de dons.

extérieure et publique sont proches de la médiane de l'ensemble des pays à faible revenu. La trajectoire budgétaire envisagée est tout à fait conforme aux résultats historiques et à l'expérience d'autres pays à faible revenu. Il convient aussi de noter que, dans le cas de la RCA, les variations du solde primaire ne sont pas toujours un bon indicateur de l'impact de la politique budgétaire. Même si le solde primaire devrait nettement s'améliorer (grâce à la forte augmentation de dons extérieurs qui ne seront que partiellement dépensés), la politique budgétaire sera vraisemblablement expansionniste (en raison de la hausse des dépenses).

Tableau 3. République centrafricaine : Calcul de l'indicateur composite et des seuils

Composants	Coefficients (A)	Valeur moyenne sur 10 ans (B)	Composants du score CI (A*B) = (C)	Contribution des composants
CPIA	0.385	2.471	0.95	39%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	3.272	0.09	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	32.644	1.32	55%
Couverture des importations par les réserves ^2 (en pourcentage)	-3.990	10.657	-0.43	-18%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.097	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.579	0.48	20%
Score CI			2.42	100%
Note CI	Faible			
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyen	Fort	
VA de la dette en % de Exportations	140	180	240	
GDP	30	40	55	
Service de la dette en % des Exportations	10	15	21	
Recettes	14	18	23	
Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyen	Fort	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70	

Sources : Estimations des services du FMI, *Évaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque mondiale et autorités nationales.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

11. Les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure CGE demeurent inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1). Dans ce scénario, les ratios valeur actualisée (VA) de la dette/PIB et de la dette/exportations ne dépassent pas leurs seuils respectifs et diminuent par rapport à leurs niveaux initiaux sur la période de projection. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB dépasserait les seuils pendant trois ans dans le test de résistance normalisé le plus extrême (choc combiné sur croissance, solde primaire, exportations, autres mouvements non générateurs d'endettement et dépréciation). Le test de résistance normalisé d'une baisse de

la croissance nominale des exportations entraîne un dépassement temporaire du ratio VA de la dette extérieure/exportations⁷. L'établissement des principales variables à leur moyenne historique entraînerait une nette tendance à la hausse des deux ratios d'endettement.

12. Les indicateurs de liquidité de la dette extérieure CGE dépassent leurs seuils pendant cinq ans dans le scénario de référence (graphique 1). Le ratio du service de la dette extérieure/exportations dépasse le seuil entre 2024 et 2028, en raison d'une hausse considérable du service de la dette au cours de cette période, liée à la fin du délai de grâce d'un prêt ainsi qu'à des remboursements élevés au FMI. La trajectoire du ratio du service de la dette extérieure/recettes est similaire, même si le dépassement du seuil est de plus courte durée et de moindre ampleur. Ces deux dépassements sont plus marqués que dans la précédente AVD, en raison surtout des décaissements prévus dans le cadre du nouvel accord proposé au titre de la FEC. Des dépassements importants et persistants des ratios du service de la dette extérieure/exportations et du service de la dette extérieure/recettes surviendraient dans le cadre du scénario historique et du test de résistance normalisé le plus extrême (chocs normalisés sur les exportations et chocs combinés, respectivement).

B. Analyse de viabilité de la dette publique

13. L'indicateur de la dette totale CGE reste très inférieur à son repère dans le scénario de référence (graphique 2). En outre, le ratio VA de la dette/recettes diminue au cours de la période de projection. Le ratio du service de la dette/recettes et dons devrait augmenter jusqu'en 2025, en raison du début des remboursements d'avances statutaires et exceptionnelles à la BEAC et de l'augmentation des paiements au titre du service de la dette extérieure. Un choc normalisé sur la croissance déclencherait un dépassement du seuil pour le ratio VA de la dette/PIB et entraînerait une nette augmentation du ratio VA de la dette/recettes⁸. Il convient aussi de noter que les indicateurs de la dette publique pourraient se détériorer en raison de passifs éventuels. Un encours élevé d'arriérés non vérifiés pourrait entraîner de nouvelles obligations de paiement. L'ajout de la dette intérieure à l'analyse ne modifie pas le risque global de surendettement.

CONCLUSION

14. La RCA continue de présenter un risque élevé de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement global. Les indicateurs de solvabilité pour les deux ratios de la dette extérieure CGE restent inférieurs à leurs seuils respectifs. Toutefois, la capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est sérieusement entravée par la faible mobilisation des recettes et la base d'exportations limitée, et les ratios du service de la dette extérieure/exportations et du

⁷ Ce choc suppose une croissance nominale des exportations d'un écart type en dessous de sa moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période de projection.

⁸ Ce choc suppose une croissance du PIB réel d'un écart type en dessous de sa moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période de projection.

service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de référence.

15. Un certain nombre d'autres considérations confortent cette évaluation de risque élevé. Les projections macroéconomiques sont très incertaines, compte tenu de la situation sécuritaire qui reste volatile. Les tests de résistance normalisés démontrent aussi la sensibilité des indicateurs d'endettement aux hypothèses. Une diminution des exportations ou de la croissance du PIB réel déclencherait une nette détérioration des indicateurs de viabilité de la dette, et de nombreux seuils seraient dépassés. En outre, des passifs potentiels importants, notamment liés à l'insuffisance d'informations financières disponibles sur les entreprises publiques, pourraient se concrétiser.

16. Les autorités souscrivent globalement à la présente évaluation. Elles conviennent que la capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est faible, et sont déterminées à mobiliser des financements sous forme de dons dans toute la mesure du possible pour couvrir leurs besoins de financement. En même temps, elles soulignent que la dette publique globale suit une tendance à la baisse, mais reconnaissent qu'il convient de renforcer le suivi de la dette, notamment en élargissant la couverture aux entreprises publiques et en précisant la situation des arriérés intérieurs non vérifiés.

Tableau 1. République centrafricaine : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	35.1	35.4	37.2	36.7	35.4	33.5	31.5	29.8	27.8	26.0	25.7	25.8	29.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	35.1	35.4	37.2	36.7	35.4	33.5	31.5	29.8	27.8	26.0	25.7	25.8	29.5
Variation de la dette extérieure	-1.8	0.4	1.8	-0.5	-1.3	-1.9	-2.0	-1.7	-2.0	0.2	0.0		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	...	2.9	3.9	2.8	3.1	2.2	2.3	2.7	2.6	0.5	0.0	3.4	1.7
Déficit des transactions courantes hors intérêts	5.0	7.7	7.8	5.4	6.0	5.0	5.1	5.3	5.1	2.8	2.7	7.5	4.2
Déficit de la balance des biens et services	16.4	16.5	17.8	17.7	16.1	15.0	14.4	13.8	13.3	8.5	8.5	14.3	12.1
Exportations	18.0	15.9	15.9	15.1	15.2	15.1	15.1	15.2	15.2	15.5	15.5		
Importations	34.4	32.4	33.7	32.9	31.4	30.1	29.4	29.1	28.5	24.0	24.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-11.4	-8.8	-10.0	-12.4	-10.2	-10.0	-9.2	-8.4	-8.0	-7.4	-5.8		
<i>dont : officiels</i>	-5.0	-3.2	-4.4	-7.2	-5.1	-5.0	-4.3	-3.6	-3.5	-3.9	-2.9		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	1.8	0.0	-0.1	0.9
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.4	-0.8	-0.8	-1.1	-1.3	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3	-1.7	-2.2	-1.4	-1.4
Dynamique endogène de la dette 2/	...	-4.0	-3.1	-1.4	-1.5	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-0.6	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.6	-1.4	-1.2	-1.6	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5	-1.4	-1.4	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	...	-2.8	-2.0		
Résidu 3/	...	-2.5	-2.1	-3.4	-4.4	-4.0	-4.3	-4.5	-4.6	-0.3	0.0	-2.3	-2.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	...	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18.5	19.8	19.6	19.1	18.3	17.3	15.9	13.4	16.2		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	116.1	131.0	128.8	126.8	121.6	114.0	104.8	86.0	104.3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	6.0	1.8	3.8	4.8	6.3	6.7	8.0	8.4	10.3	8.3	5.9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	14.6	3.7	6.8	8.3	9.9	10.1	11.6	12.1	14.6	10.8	6.5		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	104.2	148.9	173.2	118.7	144.4	129.5	148.2	173.1	192.7	121.0	129.7		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.7	4.5	3.8	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	3.4	3.4	-0.2	4.2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.7	8.6	6.0	-0.5	3.6	3.1	3.2	3.0	4.7	2.5	2.5	2.6	3.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.9	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	1.2	1.1	0.6
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	13.8	0.3	10.2	-1.2	9.5	7.1	8.3	9.2	9.9	6.0	6.0	6.0	7.3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	2.7	6.8	14.6	1.4	3.8	3.8	6.0	6.8	7.8	6.0	6.0	7.6	4.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	37.0	40.3	36.3	36.3	53.1	53.2	46.6	31.9	...	45.8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	7.4	7.8	8.9	8.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.8	11.8	14.0	8.1	10.6
Flux d'aide (en millions de dollars) 5/	5205.0	14434.2	24576.9	272.7	254.9	246.7	237.1	228.1	240.8	247.9	180.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	11.8	9.8	9.0	8.0	7.6	7.4	6.2	2.7		8.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	86.3	87.3	89.3	88.8	90.1	88.7	80.9	65.6		85.8
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,825	2,071	2,280	2,371	2,579	2,792	3,026	3,271	3,596	5,049	9,029		
Croissance du PIB nominal en dollars	7.6	13.5	10.1	4.0	8.8	8.2	8.4	8.1	10.0	6.0	6.0	2.2	7.5
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	18.5	19.8	19.6	19.1	18.3	17.3	15.9	13.4	16.2		
En pourcentage des exportations	116.1	131.0	128.8	126.8	121.6	114.0	104.8	86.0	104.3		
Ratio service de la dette/exportations	6.0	1.8	3.8	4.8	6.3	6.7	8.0	8.4	10.3	8.3	5.9		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars EU)	421.9	470.4	506.1	533.5	554.3	567.5	573.5	674.8	1460.0		
(VAT - VAT-1/PIB)-1 (en pourcentage)	2.1	1.5	1.1	0.7	0.4	0.2	0.8	1.3	1.3		
Déficit des transactions courantes hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.9	7.3	6.0	5.9	7.2	6.8	7.1	7.1	7.1	2.6	2.7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU, α = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut les ajustements de valeur. Pour les projections, cela comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change. La haute valeur des résidus s'explique par les dons projets, non capturés dans ce tableau.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, compte tenu des données disponibles. Les moyennes de projections sont calculées sur la première année de projection et sur les dix prochaines années.

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

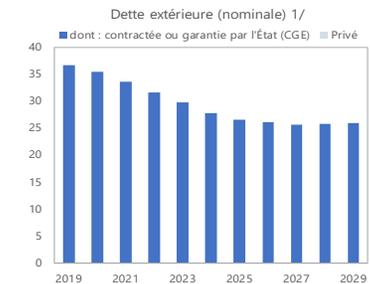
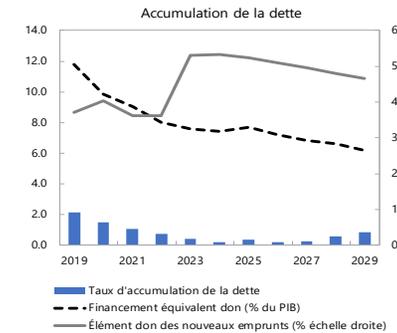


Tableau 2. République centrafricaine : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	53.9	50.3	50.0	47.1	42.6	39.8	37.1	35.1	33.0	27.7	27.0	41.9	34.3
dont : dette extérieure	35.1	35.4	37.2	36.7	35.4	33.5	31.5	29.8	27.8	26.0	25.7	25.8	29.5
Variation de la dette du secteur public	-5.9	-3.6	-0.3	-2.9	-4.5	-2.8	-2.7	-2.0	-2.2	-0.2	0.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-4.3	-7.9	-0.1	-3.8	-4.6	-2.8	-2.7	-1.9	-2.1	-0.2	0.0	0.8	-2.1
Déficit primaire	-1.6	0.7	0.6	-2.1	0.1	-0.5	0.3	1.0	1.2	1.1	1.2	0.8	0.3
Recettes et dons	13.2	12.8	16.6	19.4	18.6	18.4	17.8	17.2	17.1	16.7	16.0	13.6	17.5
<i>dont : dons</i>	5.8	5.0	7.8	10.7	8.9	8.4	7.5	6.6	6.4	4.9	2.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	11.6	13.5	17.2	17.2	18.7	18.0	18.1	18.2	18.3	17.9	17.2	14.4	17.8
Dynamique automatique de la dette	-2.7	-8.6	-0.8	-3.5	-3.3	-2.9	-2.7	-2.5	-2.7	-1.3	-1.1		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.8	-5.2	-2.2	-3.1	-3.0	-2.7	-2.5	-2.3	-2.1	-1.3	-1.2		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1.1	-2.8	-0.3	-1.0	-0.8	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.7	-2.3	-1.9	-2.1	-2.2	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-0.9	-0.9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.1	-3.5	1.3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.2	1.8	-1.4	0.5	-0.3	-0.5	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négligé)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels (par ex: recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Variation des dépôts	0.2	1.8	-1.4	0.5	-0.3	-0.5	-0.7	0.0	0.0		
Résiduel	-1.6	4.3	-0.2	0.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.5	0.0	0.0	0.7	-0.2
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette du secteur public 2/	32.1	30.2	26.8	25.3	23.8	22.6	21.1	15.1	17.4		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	192.8	156.0	144.3	137.2	134.0	131.6	123.1	90.1	109.0		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	14.0	9.2	18.6	13.1	20.7	10.5	12.4	14.4	18.9	13.9	8.8		
Besoin de financement brut 4/	-0.3	1.7	3.7	0.4	3.9	1.5	2.4	3.4	4.4	3.4	2.6		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.7	4.5	3.8	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	3.4	3.4	-0.2	4.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en pourcentage)	0.9	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.8	1.2	1.1	0.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-2.0	-5.3	-0.4	-1.1	-0.7	-0.1	0.0	0.3	0.8	2.7	5.8	-1.0	0.3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	3.2	-10.9	4.0	2.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.0	6.4	1.3	2.8	2.5	2.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	4.6	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-9.8	22.4	31.8	4.7	13.6	1.1	5.6	5.6	5.8	3.0	3.0	3.8	4.6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.3	4.3	0.8	0.8	4.6	2.3	3.0	3.0	3.4	1.3	1.1	3.2	2.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette publique : administrations centrale et locales plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fait en fonction de la résidence.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme, et de la dette à court terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

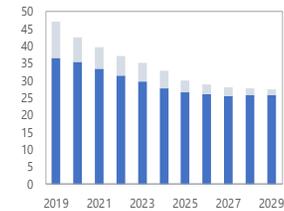
5/ Défini comme le déficit primaire moins la variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dettes du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents

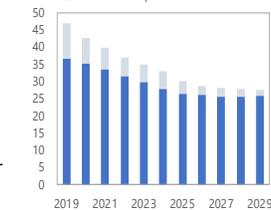


Tableau 3. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2019–29

	Projections										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	19.8	19.6	19.1	18.3	17.3	15.9	14.8	14.1	13.5	13.3	13.4
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	19.8	21.6	23.5	25.1	26.2	27.1	29.4	31.7	34.0	36.7	39.7
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	17.0	15.8	15.5	14.9	13.9	12.8	11.5	10.8	10.5	10.6	10.9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	19.8	24.1	28.9	27.7	26.3	24.1	22.3	21.3	20.5	20.2	20.2
B2. Solde primaire	19.8	20.2	21.5	20.8	19.7	17.9	16.6	15.9	15.3	15.0	14.9
B3. Exportations	19.8	21.0	22.7	21.8	20.7	19.1	17.8	17.0	16.4	16.0	15.8
B4. Autres flux 2/	19.8	23.6	26.9	25.8	24.6	22.8	21.2	20.4	19.6	18.9	18.5
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	19.8	24.6	20.4	19.6	18.5	16.9	15.6	14.8	14.1	14.1	14.3
B6. Combinaison de B1-B5	19.8	30.3	35.9	34.4	32.7	30.3	28.1	27.0	25.8	25.0	24.7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	19.8	25.2	25.6	25.0	23.7	21.7	20.2	19.4	18.8	18.6	18.5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	131.0	128.8	126.8	121.6	114.0	104.8	94.9	90.6	87.1	85.7	86.0
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	131.0	141.7	155.8	166.5	172.0	178.2	189.3	203.8	218.8	236.0	255.5
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	109.7	103.7	102.8	101.0	97.4	92.7	83.3	77.7	74.6	74.7	76.5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	131.0	128.8	126.8	121.6	114.0	104.8	94.9	90.6	87.1	85.7	86.0
B2. Solde primaire	131.0	132.8	142.5	138.0	129.5	117.8	106.8	102.1	98.3	96.4	96.2
B3. Exportations	131.0	161.6	202.8	194.7	183.0	169.1	153.6	147.2	141.6	138.0	136.8
B4. Autres flux 2/	131.0	155.1	178.5	171.4	161.6	150.0	136.6	131.5	126.2	121.8	119.3
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	131.0	128.8	108.2	103.7	96.9	88.6	79.9	75.8	72.6	72.3	73.7
B6. Combinaison de B1-B5	131.0	172.9	155.9	177.9	167.3	154.8	140.7	135.0	128.9	125.4	123.9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	131.0	165.6	169.7	165.7	155.9	143.0	130.0	125.0	121.1	119.4	119.4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4.8	6.3	6.7	8.0	8.4	10.3	11.9	11.9	11.4	10.4	8.3
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	4.8	6.7	7.6	9.7	10.9	14.3	17.7	18.7	19.1	18.8	16.6
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	6.9	5.4	5.4	7.0	7.8	10.9	11.8	10.6	8.9	7.0	4.7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4.8	6.3	6.7	8.0	8.4	10.3	11.9	11.9	11.4	10.4	8.3
B2. Solde primaire	4.8	6.3	6.8	8.3	8.7	10.6	12.0	12.3	12.0	11.5	9.4
B3. Exportations	4.8	7.4	9.3	11.3	11.8	14.4	16.5	16.5	16.4	15.8	12.8
B4. Autres flux 2/	4.8	6.3	7.1	8.7	9.0	10.9	12.4	12.4	13.1	13.2	10.9
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	4.8	6.3	6.7	7.7	8.2	10.1	11.7	11.7	11.3	9.3	7.3
B6. Combinaison de B1-B5	4.8	6.9	8.4	9.9	10.4	12.7	14.4	14.5	15.5	14.2	11.6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4.8	6.3	7.3	8.6	9.0	10.9	12.3	12.3	11.9	10.8	8.6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	8.3	9.9	10.1	11.6	12.1	14.6	16.8	16.5	15.6	13.9	10.8
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	8.3	10.5	11.4	14.1	15.6	20.3	25.1	26.0	26.1	25.1	21.7
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	10.8	8.1	7.8	9.6	10.2	13.4	14.2	12.7	10.6	8.3	5.5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	8.3	12.2	15.3	17.6	18.4	22.1	25.4	25.0	23.6	21.0	16.4
B2. Solde primaire	8.3	10.0	10.3	12.0	12.5	15.0	17.1	17.1	16.4	15.4	12.3
B3. Exportations	8.3	10.0	10.4	12.2	12.7	15.2	17.4	17.1	16.6	15.7	12.5
B4. Autres flux 2/	8.3	9.9	10.6	12.6	13.0	15.4	17.5	17.2	17.9	17.7	14.3
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	8.3	12.4	12.7	14.1	14.8	18.0	20.7	20.4	19.3	15.7	12.0
B6. Combinaison de B1-B5	8.3	12.5	16.3	18.6	19.3	23.0	26.3	25.8	27.1	24.4	19.5
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	8.3	10.0	10.9	12.5	13.0	15.4	17.5	17.1	16.2	14.4	11.3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29

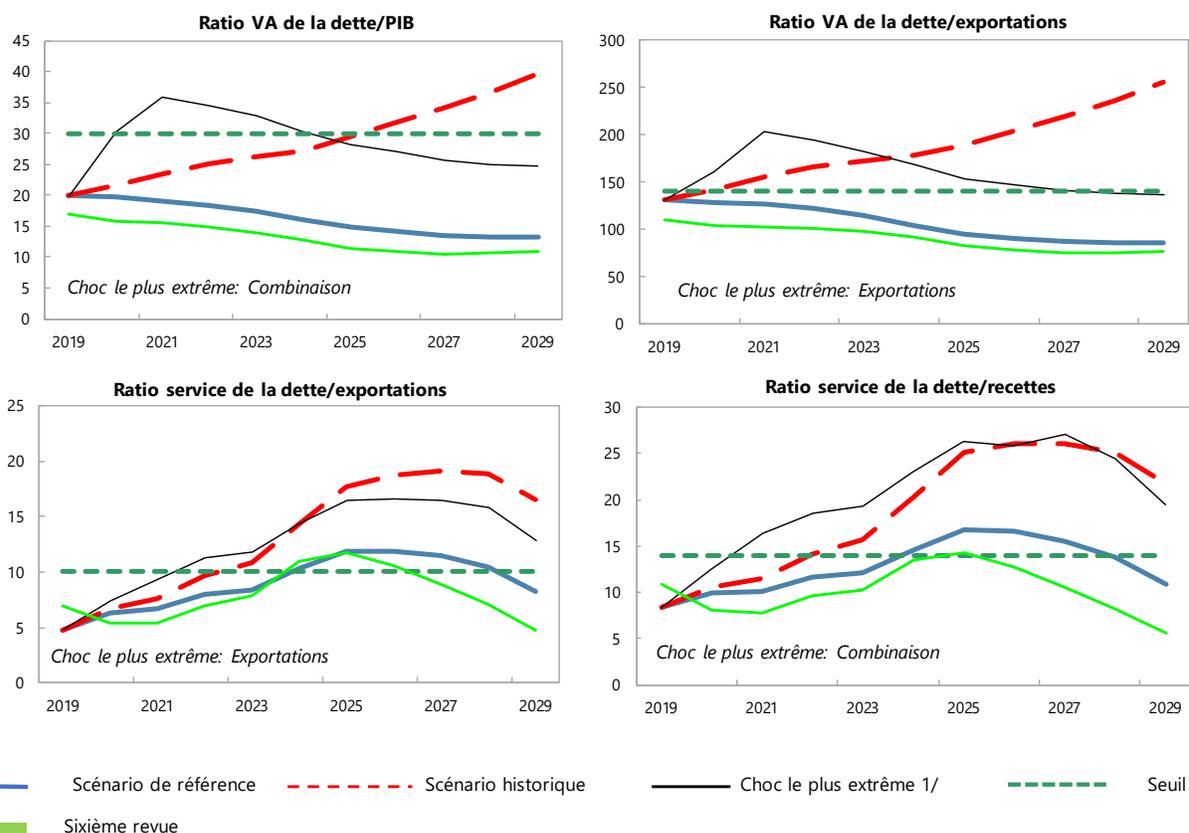
	Projections										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	30.2	26.8	25.3	23.8	22.6	21.1	18.3	16.9	15.9	15.4	15.1
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	30.2	28.1	27.7	27.4	26.9	25.9	24.3	23.1	22.2	21.4	20.9
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	27.1	23.6	22.4	20.8	18.9	17.1	14.9	13.8	13.0	12.8	12.8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	30.2	63.6	77.7	77.5	77.5	76.7	73.2	73.4	74.4	76.1	78.0
B2. Solde primaire	30.2	27.8	28.1	26.4	25.1	23.7	20.7	19.2	18.2	17.5	17.1
B3. Exportations	30.2	28.0	28.6	27.0	25.6	24.0	21.1	19.6	18.5	17.8	17.3
B4. Autres flux 2/	30.2	30.8	33.1	31.3	29.8	28.0	24.8	23.3	22.0	21.0	20.3
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	30.2	63.2	59.5	56.5	53.6	50.2	44.7	41.7	39.4	37.6	36.1
B6. Combinaison de B1-B5	30.2	29.2	33.2	31.0	29.9	28.5	25.9	24.2	23.1	22.5	22.1
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	30.2	35.4	32.6	30.6	29.2	27.5	24.4	22.8	21.7	21.1	20.6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
Niveau de référence de la dette publique	35.0	35.0	35.0	35.0	35.0						
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	156.0	144.3	137.2	134.0	131.6	123.1	107.5	99.6	94.3	91.7	90.1
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	156.0	149.1	146.0	147.8	148.9	142.4	131.5	125.0	120.2	116.5	113.9
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	19.7	14.4	8.7	11.3	12.0	14.5	15.0	13.5	12.2	10.7	9.2
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	156.0	308.6	341.0	358.0	376.6	376.0	363.0	367.8	377.1	390.1	404.6
B2. Solde primaire	156.0	149.7	152.2	148.2	146.1	138.3	121.7	113.3	107.5	104.2	101.8
B3. Exportations	156.0	150.9	154.9	151.7	149.3	140.0	123.5	115.3	109.6	105.9	103.2
B4. Autres flux 2/	156.0	165.9	179.3	176.0	173.7	163.2	145.5	137.0	130.2	125.0	121.0
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	156.0	354.4	335.1	328.5	322.4	302.0	269.7	252.4	239.3	229.0	220.9
B6. Combinaison de B1-B5	156.0	152.0	164.1	160.2	161.2	154.5	141.1	133.2	128.0	125.5	124.1
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	156.0	190.5	177.0	171.9	169.8	160.8	143.1	134.4	128.5	125.4	123.2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	13.1	20.7	10.5	12.4	14.4	18.9	22.7	18.9	16.7	15.5	13.9
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	13.1	21.2	11.6	13.2	15.6	20.8	25.9	22.2	19.8	19.0	17.3
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	19.7	14.4	8.7	11.3	12.0	14.5	15.0	13.5	12.2	10.7	9.2
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13.1	23.1	14.2	20.0	24.6	30.7	36.0	32.5	30.8	30.7	29.9
B2. Solde primaire	13.1	20.9	12.4	16.6	16.7	19.3	22.3	19.1	17.3	16.7	15.2
B3. Exportations	13.1	20.7	10.6	12.6	14.6	19.1	22.9	19.1	17.3	16.6	15.0
B4. Autres flux 2/	13.1	20.7	10.8	13.0	14.9	19.4	23.1	19.4	18.3	18.1	16.4
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	13.1	21.0	12.9	14.8	16.8	21.7	25.8	22.6	19.9	18.4	15.9
B6. Combinaison de B1-B5	13.1	21.6	12.4	16.2	19.1	23.7	27.9	24.3	22.3	21.2	19.6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13.1	20.9	22.0	20.2	16.9	19.8	22.7	19.2	17.2	16.0	14.4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.						

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB et le solde primaire en pourcentage du PIB.

2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. République centrafricaine : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2019–29



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Chocs standardisés	Oui	
Choc spécifique		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses de financement pour les tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.7%	0.7%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (période de grâce comprise)	29	29
Période de grâce moyenne	6	6

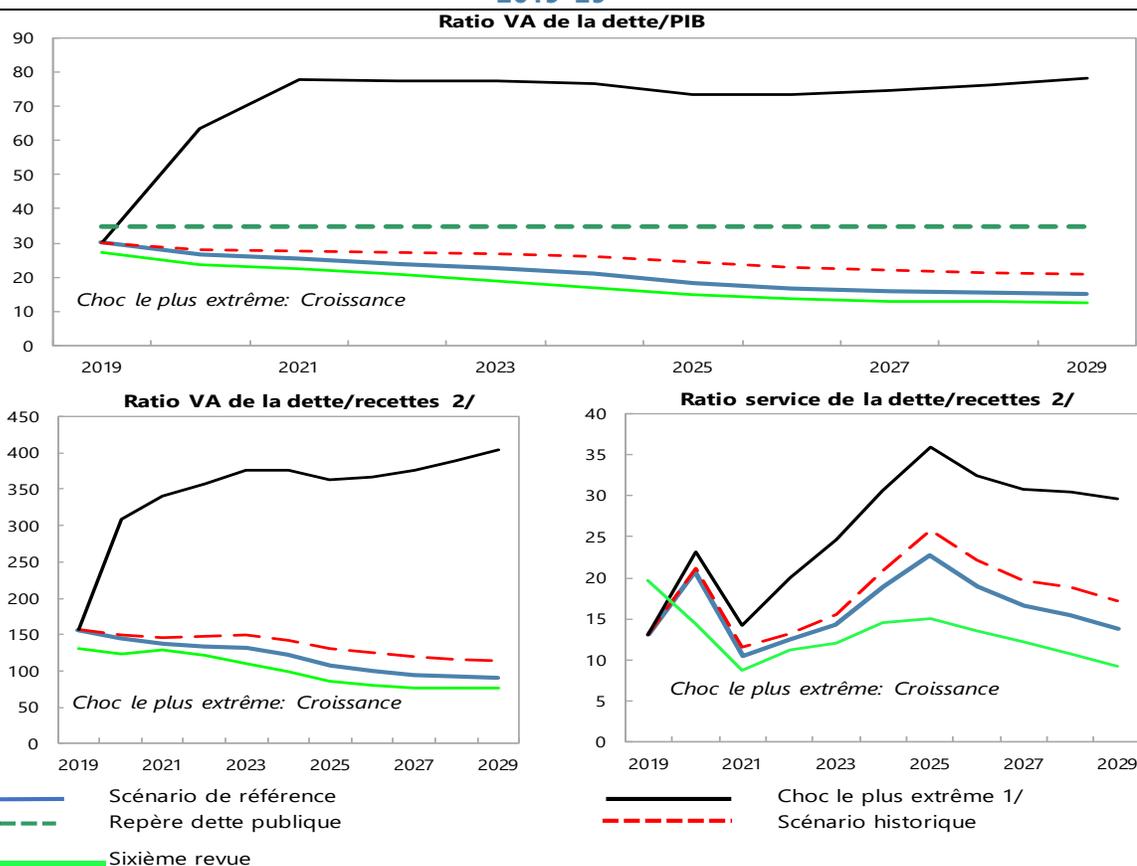
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Les tests de résistance avec un dépassement exceptionnel sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais les dépassements exceptionnels sont remplacés par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le département des Études du FMI.

Graphique 2. République centrafricaine : Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2019–29



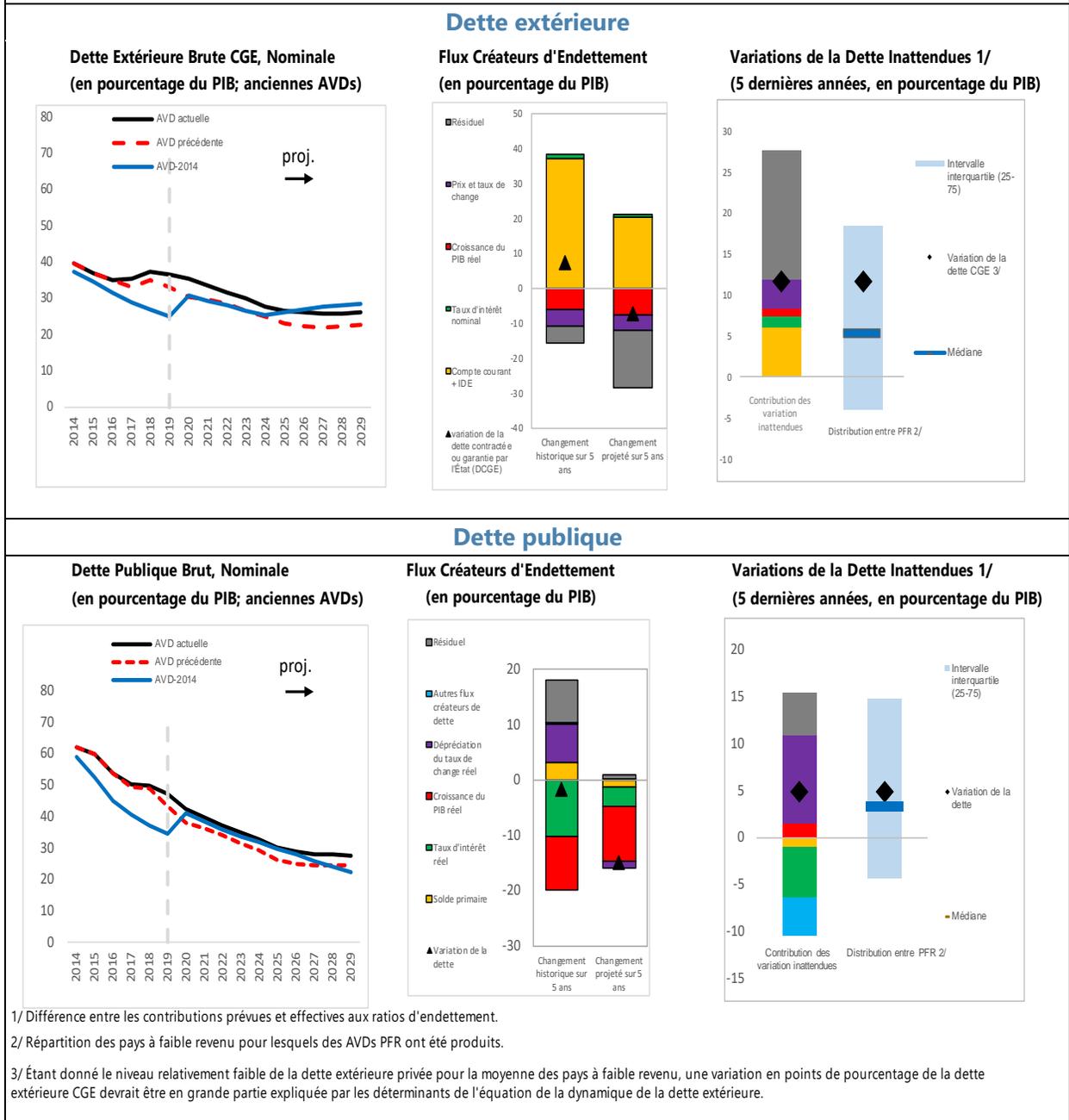
Hypothèses de financement pour les tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
extérieure CGE à moyen et long terme	79%	79%
intérieure à moyen et long terme	7%	7%
intérieure à court terme	14%	14%
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.7%	0.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	29
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5.2%	5.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1%	2.0%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

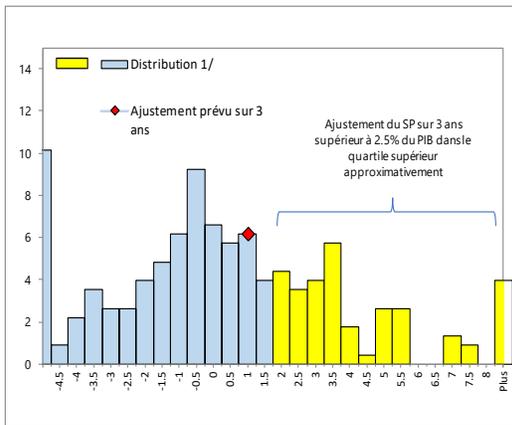
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant) mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. République centrafricaine : Facteurs de la dynamique de la dette – Scénario de référence



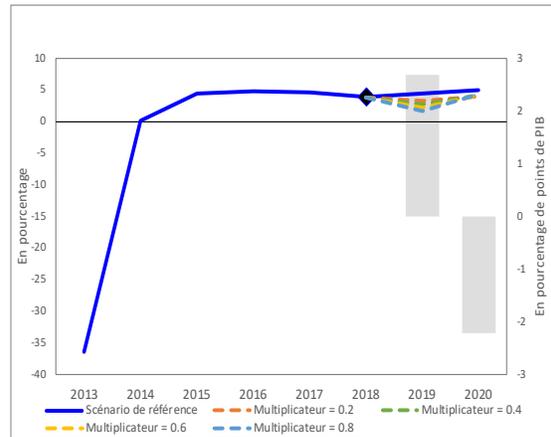
Graphique 4. République centrafricaine : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



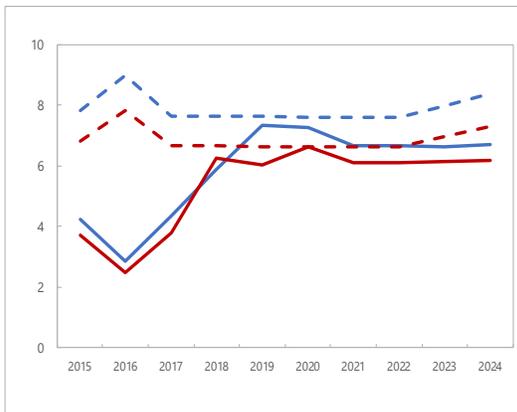
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



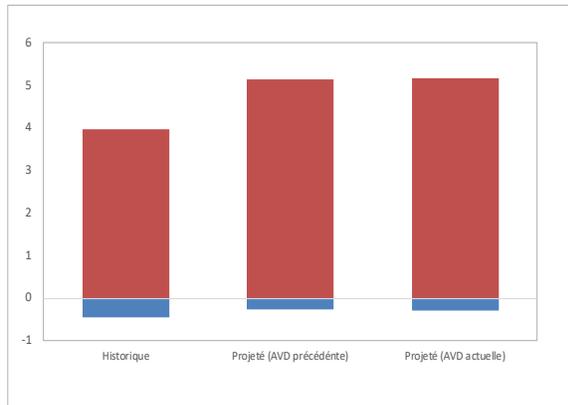
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMPLÉMENT D'INFORMATION

13 décembre 2019

Préparé par

le département Afrique

- 1. Le présent supplément fournit l'évaluation par les services du FMI de la capacité du FMI de procurer un financement à la République centrafricaine, nonobstant les arriérés extérieurs bilatéraux officiels envers la Libye.** Il ne modifie pas l'évaluation des questions de fond par les services du FMI ni les recommandations figurant dans le rapport.
- 2. Les services du FMI n'ont pas encore reçu le consentement des autorités libyennes concernant l'octroi d'un financement du FMI à la République centrafricaine ; cependant, ils considèrent que le FMI peut quand même octroyer un financement à la République centrafricaine.** Dans le cadre sa politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, en l'absence d'un consentement d'un créancier, le FMI ne peut prêter à un pays ayant des arriérés bilatéraux officiels que dans des circonstances soigneusement circonscrites. Dans le cas des arriérés de la République centrafricaine envers la Libye, les services du FMI considèrent que ces circonstances sont réunies. Plus précisément, les arriérés étant liés à la participation du secteur officiel dans le cadre d'un accord non représentatif du Club de Paris, les services du FMI ont dû déterminer si un ensemble de trois critères était respecté. L'évaluation détaillée par les services du FMI figure dans le présent supplément, qui sera ajouté à leur rapport. Les services du FMI continuent de recommander l'approbation de la demande d'accord triennal au titre de la Facilité élargie de Crédit, nonobstant les arriérés extérieurs bilatéraux officiels envers la Libye.

Annexe I. Octroi d'un prêt en cas d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

Les services du FMI considèrent que les conditions sont remplies pour que le FMI octroie un financement à la République centrafricaine conformément à la politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, nonobstant les arriérés existants du pays envers la Libye. En particulier :

- **Un soutien financier rapide de la part du FMI est considéré essentiel, et le pays membre poursuit les politiques appropriées.** La République centrafricaine continue de faire face à de grandes difficultés macroéconomiques et à des rigidités structurelles profondes qui entravent sa croissance. Le soutien financier du FMI est considéré essentiel pour permettre un ajustement ordonné, en répondant au besoin prolongé de balance des paiements, en catalysant le soutien extérieur et en soutenant la mise en œuvre réussie du programme de la République centrafricaine. Les politiques économiques de la République centrafricaine dans le cadre du nouveau programme appuyé par la facilité élargie de crédit de 2020 à 2020 devraient contribuer à rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure au moyen de réformes budgétaires et structurelles, notamment en mobilisant les recettes intérieures, en améliorant l'efficacité des dépenses, en restaurant et en construisant les infrastructures et services publics de base, et en améliorant le climat des affaires.
- **Le pays débiteur déploie des *efforts de bonne foi* pour conclure un accord avec le créancier concernant une contribution compatible avec les paramètres du programme appuyé par le FMI :**
 - *Pour ce qui est du processus*, les autorités de la République centrafricaine ont communiqué avec les autorités libyennes par l'intermédiaire de lettres (la plus récente datant du 4 décembre 2019) et de réunions (dernièrement en mars 2019 à Tunis) en proposant d'engager un dialogue substantif et d'initier une collaboration pour régler les arriérés en souffrance. Des informations pertinentes ont été communiquées aux autorités libyennes en temps voulu. Les autorités de la République centrafricaine s'engagent à poursuivre leurs efforts de bonne foi jusqu'à ce que tous les arriérés soient résolus.
 - *Les conditions proposées* par les autorités de la République centrafricaine aux autorités libyennes sont conformes aux objectifs de financement et d'endettement du programme appuyé par le FMI, et n'entraîneraient pas de contributions de financement supérieures aux exigences du programme. Les conditions proposées supposent une contribution non disproportionnée par rapport à celles recherchées auprès d'autres créanciers bilatéraux officiels au moment de l'opération PPTTE. Effectivement, les autorités demandent à la Libye d'octroyer des conditions PPTTE exactement comparables stipulant 94 % d'annulation de la dette.

- **La décision d'octroyer un financement en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif indu sur la capacité du FMI de mobiliser de financements officiels à l'avenir.** La contribution demandée à la Libye ne représentait pas la majorité des contributions de financement demandées à des créanciers bilatéraux officiels dans le cadre de l'opération PPTÉ. La Libye ne semble pas avoir de solides antécédents d'octroi de contributions dans le cadre des programmes appuyés par le FMI (elle n'a entrepris que cinq restructurations PPTÉ sur un total de 18 pays débiteurs ayant atteint le point d'achèvement). Par conséquent, les services du FMI considèrent que l'octroi d'un financement à la République centrafricaine malgré la présence d'arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif indu sur la capacité du FMI de mobiliser de futurs montages financiers, étant donné le soutien vigoureux de la communauté internationale dans le cadre du programme appuyé par le FMI et les efforts déployés par les autorités de la République centrafricaine pour résoudre ce problème en temps voulu.

Déclaration de M. Raghani, administrateur pour la République centrafricaine, M. N'Sonde, conseiller principal auprès de l'administrateur, et M. Bangrim, conseiller auprès de l'administrateur

20 décembre 2019

1. Les autorités de la République centrafricaine (RCA) tiennent à remercier le conseil d'administration, la direction et le personnel du FMI pour leur appui ininterrompu, qui a été essentiel dans la mise en oeuvre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2016–19. Ce programme a permis d'appuyer les efforts faits par les autorités pour rétablir la stabilité macroéconomique et promouvoir des réformes structurelles. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été largement satisfaisants, en dépit d'une situation sécuritaire et humanitaire difficile. Le PIB réel a continué d'augmenter tout au long de la durée du programme, la situation budgétaire et la position extérieure ont été renforcées, et la gestion des finances publiques a été améliorée.

2. Bien que des progrès soient en cours, le pays continue de faire face à de graves difficultés principalement imputables à la fragilité de sa situation. Le plein rétablissement de l'autorité de l'État, le retour définitif à la paix et le développement des capacités restent les grandes priorités. Les autorités se serviront des dividendes de la paix engrangés dans le cadre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) conclu par le pays pour accélérer la mise en oeuvre du Plan de relèvement et de consolidation de la paix, qui a fait l'objet d'un recentrage et dont la portée a été étendue.

3. Afin de répondre aux défis susmentionnés tout en renforçant la stabilité macroéconomique, en améliorant les capacités administratives et en posant les bases solides d'une croissance plus forte, soutenue et inclusive, les autorités demandent un nouvel accord au titre de la FEC sur trois ans. Ce nouveau programme devrait aider à mobiliser l'appui indispensable d'autres partenaires extérieurs.

I. Évolution économique récente et perspectives

Évolution économique récente

4. Portée par les secteurs forestier, minier et de la construction, la croissance du PIB réel devrait passer de 3,8 % en 2018 à 4,5 % cette année. D'autres secteurs, comme ceux de l'or, des diamants et du bois, ont eux aussi enregistré une croissance positive. L'amélioration des conditions de sécurité, en particulier le long du principal couloir économique qui relie Douala à Bangui, a permis d'atténuer les pressions inflationnistes. Ainsi, cette année, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation devrait s'élever à 3,2 %, contre une estimation de 3,5 % à l'issue de la sixième revue du précédent programme FEC. Au cours des derniers

mois, en raison de l'insuffisance des capacités et d'exonérations fiscales non prévues, les recettes ont été légèrement inférieures aux prévisions. Les dépenses primaires intérieures ont elles aussi été moins élevées qu'anticipé, du fait de la diminution des transferts aux organismes publics et de retards dans l'investissement public. Les réformes budgétaires structurelles suivent leur cours, notamment le transfert des taxes parafiscales au compte unique du Trésor et la suppression d'un certain nombre d'organismes. Des mesures sont actuellement mises en place afin d'améliorer le contrôle des exportations de bois et l'estimation de la valeur des importations, et de rationaliser les dépenses courantes. Cette année, le solde budgétaire primaire intérieur devrait représenter 3,0 % du PIB, contre 2,0 % l'année dernière. La dette publique a amorcé une diminution et devrait atteindre 47,1 % du PIB à la fin de l'année 2019, contre 50,0 % en 2018. Sur le front extérieur, le déficit courant (comprenant les dons) est passé de 8,0 % du PIB en 2018 à 5,6 % en 2019, principalement grâce à une hausse notable des transferts officiels.

5. En ce qui concerne le secteur financier, les indicateurs montrent que le système bancaire est bien capitalisé et liquide, et reste rentable en 2019, en dépit de la légère hausse des prêts improductifs, pour lesquels les provisions sont néanmoins suffisantes.

Perspectives et risques

6. Les progrès accomplis sur le front politique dans le cadre de l'APPR, ainsi que la stabilisation macroéconomique en cours, ont amélioré les perspectives de la RCA. La croissance à moyen terme devrait s'élever à 5 % et la reprise économique annoncée devrait être générale, portée notamment par le renouveau des secteurs de l'énergie, de l'extraction minière et des transports. Compte tenu des risques élevés sur le plan intérieur et extérieur, liés essentiellement à l'insécurité, aux élections qui se tiendront l'année prochaine, au ralentissement de la croissance mondiale et aux retards éventuels dans le versement de l'aide financière par les partenaires, les autorités ont l'intention de redoubler d'efforts afin d'accélérer la mise en œuvre des principales politiques et réformes.

II. Programme d'action et de réforme à moyen terme

7. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des politiques et des réformes visant à consolider la stabilité macroéconomique, à intensifier le renforcement des capacités et à réduire le taux de pauvreté, tout en favorisant une sortie de crise progressive dans le cadre de la stratégie régionale. Leur démarche, qui requiert un appui considérable des donateurs, se concentrera sur trois points : i) *une politique budgétaire* visant à accroître les recettes intérieures ; ii) le renforcement de *la gestion des finances publiques* et des institutions publiques afin d'en améliorer l'efficacité et la crédibilité ; iii) des réformes structurelles ciblées visant à réduire la vulnérabilité et les lacunes de *la gouvernance et du climat des affaires*.

Politique budgétaire

8. La politique budgétaire visera avant tout à ramener la dette publique à 40,0 % du PIB à moyen terme et le déficit budgétaire primaire intérieur à environ 2,5 % du PIB. Dans le budget 2020 présenté à l'Assemblée nationale, ce déficit est d'ores et déjà estimé à 2,7 % du PIB, alors qu'il l'était à 3,0 % en 2019. Le gouvernement s'efforcera de mettre en oeuvre les directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de supprimer six organismes publics qui n'ont aucune justification économique au regard de la réforme parafiscale.

9. La stratégie de recettes sera accompagnée d'efforts visant à rationaliser les exonérations, numériser l'administration fiscale et renforcer les procédures douanières, notamment en améliorant la déclaration en douane de la valeur des importations, en mettant à niveau les systèmes informatiques et en facilitant l'interconnexion entre les principaux services. De même, l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le revenu et le système de TVA seront améliorés. De plus, les flux de trésorerie de l'État sur le compte unique du Trésor seront étroitement gérés et contrôlés. Les autorités rationaliseront considérablement les dépenses publiques en limitant les transferts aux organismes publics et les dépenses non prioritaires.

10. Le budget 2020 prévoit une augmentation notable des ressources allouées à la santé, à l'éducation et à l'action humanitaire. Tout au long de la période d'exécution du programme, les autorités prendront des mesures adaptées afin de préserver les ressources allouées aux dépenses sociales. Elles collaboreront avec des partenaires de développement, en particulier la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne, afin de venir en aide aux victimes du conflit et de protéger les groupes les plus vulnérables de la population.

Gestion des finances et de la dette publiques

11. Afin de gérer les finances publiques de manière efficiente, les autorités apporteront des modifications importantes au logiciel de gestion du budget et de la comptabilité, ainsi qu'à la procédure de passation des marchés publics, et les procédures de dépenses exceptionnelles seront strictement contrôlées. Conscientes du risque de surendettement, les autorités s'efforcent d'approfondir la gestion de la dette en consolidant la communication des informations, les procédures d'audit et le suivi de la dynamique de la dette, tout en améliorant la qualité des données en la matière. L'apurement des arriérés intérieurs se poursuit dans le cadre du plan d'action approuvé en 2017. Les autorités continueront de négocier de bonne foi avec les créanciers extérieurs, adopteront une stratégie d'emprunt raisonnable et accorderont la priorité aux dons et aux prêts concessionnels.

Secteur monétaire et financier

12. Le gouvernement centrafricain, en collaboration avec la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), reste déterminé à mettre en place la nouvelle réglementation des changes afin d'aider à reconstituer les réserves internationales. À cet égard, la banque centrale organise des campagnes de sensibilisation avec des banques commerciales et le secteur privé, notamment des entreprises minières, l'objectif étant de mieux faire connaître la réglementation et de sensibiliser à son utilité. Les autorités continueront d'appuyer les efforts consentis par la BEAC pour faire appliquer la réglementation en RCA, notamment le rapatriement et la rétrocession des dépôts en monnaies étrangères liés au produit des exportations.

13. En ce qui concerne le secteur financier, les autorités visent à faciliter l'accès aux services financiers en encourageant le recours aux services bancaires mobiles, favorisant ainsi l'inclusion financière. Les autorités ont l'intention de revoir le cadre qui régit les activités de ce secteur, notamment de créer un bureau de crédit et un centre d'arbitrage et de médiation en cas de litige financier, conformément aux conclusions de la conférence sur le secteur financier et la justice en RCA.

Réformes structurelles

14. Conscientes de la nécessité de renforcer la gouvernance, les capacités et le climat des affaires, les autorités ont pris des mesures fermes afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et l'état de droit, conformément aux recommandations de la mission de diagnostic du FMI en matière de gouvernance. En parallèle, l'obligation faite aux représentants de l'État de déclarer leurs actifs et la mise en conformité des lois anticorruption avec la Convention des Nations Unies contre la corruption seront renforcées afin de lutter contre les faits de corruption, en particulier ceux qui ont des répercussions graves sur le plan macroéconomique.

15. En ce qui concerne le renforcement des capacités, les autorités accordent une grande importance à l'aide technique fournie par le FMI et d'autres partenaires de développement. Afin d'accroître l'efficacité et la coordination de l'appui au renforcement des capacités, elles redynamiseront la cellule chargée des réformes économiques et financières, tout en mettant l'accent sur la gestion des finances et de la dette publiques, l'administration fiscale et douanière, les statistiques et la gouvernance budgétaire.

16. Le gouvernement entend attirer davantage d'investissements privés en améliorant la réglementation des affaires. Avec l'appui respectif du PNUD et de la Banque mondiale, les autorités accomplissent des progrès à cet égard : elles renforcent les cadres juridiques limitant les montants des dommages-intérêts dus par les employeurs et révisent le code du travail pour plus de souplesse. Au sein du cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires, elles maintiendront un dialogue étroit avec le secteur privé. Il convient de noter que d'autres mesures

sont actuellement mises en oeuvre afin de simplifier les procédures fiscales et douanières, d'élaborer un guide électronique à l'intention du monde des affaires, de réviser le code minier et de réformer le système judiciaire, conformément à la stratégie adoptée en septembre 2019.

III. Conclusion

17. Les autorités centrafricaines ont réaffirmé leur détermination à mettre en oeuvre des politiques saines et des réformes de vaste portée pour consolider les résultats obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour la période 2016–19 et de continuer de contribuer à la stratégie régionale de la CEMAC. À cet égard, elles sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la FEC, qui catalysera l'aide d'autres partenaires extérieurs. Nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'approuver leur demande.